

06 MAI 2023

LA COOPÉRATION INTERPARLEMENTAIRE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : ÉVALUATION ET RECOMMANDATIONS

BUREAU D'ANALYSE EN POLITIQUE INTERNATIONALE
MAÎTRISE EN ÉTUDES POLITIQUES APPLIQUÉES,
CHEMINEMENT EN DROIT INTERNATIONAL ET EN
POLITIQUE INTERNATIONALE (DIPIA)

CRÉDITS

Superviseur : Adib BENCHERIF

Collecteurs de données : Christophe AUDET, Cloé BEAUDRY, Charlène BRAIS, Antony CAISSON

Rédacteurs : Christophe AUDET, Cloé BEAUDRY, Charlène BRAIS, Antony CAISSON

Suivi et relecture : Adib BENCHERIF, Jesse FAFARD THÉORÉT

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	5
2. PROBLÉMATIQUE	6
3. REVUE DE LITTÉRATURE	7
3.1 La diplomatie des États fédérés	7
3.2 L'expérience québécoise de la paradiplomatie	8
3.3. La paradiplomatie parlementaire.....	11
3.4 L'expérience québécoise de la paradiplomatie parlementaire.....	12
4. MÉTHODOLOGIE.....	14
4.1 Fiches thématiques.....	14
4.2 Entrevues.....	16
4.3 Recherche dans les archives.....	17
5. STRUCTURE DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DU QUÉBEC	18
5.1 Principaux volets de la diplomatie parlementaire du Québec	18
5.2 Rôle du Comité consultatif de la diplomatie parlementaire.....	21
5.3 Importance de la diplomatie parlementaire pour le Québec.....	21
6. RELATIONS BILATÉRALES AVEC LES ÉTATS FRANCOPHONES.....	26
6.1 Assemblée nationale du Sénégal.....	26
6.2 Assemblées législatives de la Louisiane.....	29
6.3 Chambre des représentants du Maroc	32
6.4 Sénat français	34
6.5 Parlement de Wallonie.....	37
6.6 Parlement d'Haïti.....	39
6.7 Assemblée nationale française.....	42
6.8 Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.....	44

7. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE	47
8. VOLET COOPÉRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC	51
9. RECOMMANDATIONS.....	57
9.1 Utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada	57
9.2 Développement de formations pré-départ techniques.....	58
9.3 Mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire	59
9.4 Transmission des connaissances optimisée.....	60
9.5 Création d'un centre parlementaire selon le modèle du Centre parlementaire canadien.....	61
9.6 Création d'une commission parlementaire sur les relations internationales	62
10. CONCLUSION.....	64
Annexe 1.....	65
Annexe 2.....	68
Annexe 3.....	71
Annexe 4.....	74
Annexe 6.....	80
Annexe 7.....	83
Annexe 8.....	86
Annexe 9.....	89
Annexe 10.....	91
Bibliographie	92

SOMMAIRE

Le présent rapport vise à réviser la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec, en se concentrant sur la Francophonie. Pour ce faire, des fiches thématiques pour l'analyse des relations interparlementaires en vigueur, une recherche dans les archives de l'Assemblée nationale et des entrevues avec des experts et des parlementaires ont été effectuées. Une analyse des trois composantes de la stratégie (relations bilatérales, Assemblée parlementaire de la Francophonie et volet coopération) a été réalisée, afin d'évaluer leur pertinence en lien avec les principes et les objectifs établis par l'Assemblée nationale. Les données recueillies ont permis d'établir des recommandations spécifiques pour quelques relations bilatérales, mais également des recommandations plus générales. Ces recommandations incluent : utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada; développement de formations pré-départ techniques; mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire; optimisation de la transmission des connaissances; création d'un centre parlementaire; et création d'une commission parlementaire sur les relations internationales.

1. INTRODUCTION

La coopération interparlementaire des législatures provinciales au Canada vise à échanger des connaissances dans les limites des champs de compétences provinciales constitutionnelles, comme l'éducation, la santé et l'environnement. En ce qui concerne le Québec, l'Assemblée nationale coopère actuellement avec seize parlements partenaires, en plus d'être membre de cinq organisations interparlementaires. Cette dernière entretient, encore à ce jour, des relations diplomatiques avec plusieurs entités, tels la Fédération Wallonie-Bruxelles et le Maroc.¹ Le mandat confié par l'Assemblée nationale du Québec a pour objet le renouvellement de la stratégie de coopération interparlementaire. En ce sens, le présent rapport tentera de répondre aux deux questions de recherche suivantes : (1) De quelle manière la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale répond-t-elle aux principes et aux objectifs établis? ; (2) Comment l'Assemblée nationale pourrait-elle renouveler sa stratégie afin de répondre aux besoins du Québec en matière de relations interparlementaires et internationales?

Bien que les relations interparlementaires du Québec soient très importantes dans la société moderne québécoise, il reste difficile de brosser un portrait clair de la situation en se basant sur des écrits d'experts dans ce domaine. En effet, après avoir effectué une revue de littérature sur le sujet, il est possible de constater le manque de littérature scientifique en la matière. Mis à part les rapports d'activités rendus disponibles par l'Assemblée nationale, il existe très peu de sources scientifiques abordant la coopération parlementaire québécoise. Cependant, certaines sources de littérature grise comme les essais produits dans le cadre du programme de stages de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant sont toutefois disponibles au public et fournissent des informations pertinentes. La Fondation a été créée par le Parlement du Québec pour améliorer et diffuser les connaissances sur les institutions parlementaires de la province.²

La première section du présent rapport de recherche se penche sur la problématisation du mandat. La deuxième section présente une revue de littérature qui se décompose en quatre thèmes : la diplomatie

¹ Assemblée nationale du Québec, *Relations bilatérales*, consulté le 28/09/2022, URL <https://assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/index.html>.

² Assemblée nationale du Québec, *Fondation Jean-Charles-Bonenfant*, consulté le 06/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/fondation-jean-charles-bonenfant.html>.

des États fédérés; l'expérience québécoise de la paradiplomatie; la paradiplomatie parlementaire; et l'expérience québécoise de la paradiplomatie parlementaire. La troisième section s'intéresse plus particulièrement à la méthodologie employée, soit la création de fiches thématiques pour l'analyse des relations interparlementaires déjà en vigueur au Québec, la recherche dans les archives de l'Assemblée nationale du Québec et la tenue d'entrevues avec des experts et des parlementaires. La quatrième section présente une analyse des résultats qui se divise selon les trois axes principaux de la stratégie de coopération interparlementaire du Québec : les relations bilatérales avec les pays francophones, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie et le volet coopération. La dernière section s'attèle à fournir des recommandations en fonction de l'évaluation préalable de la stratégie de l'Assemblée nationale du Québec. Les fiches thématiques pour l'analyse des relations interparlementaires québécoises sont disponibles en annexe.

2. PROBLÉMATIQUE

Depuis le début de la pandémie de COVID-19, plusieurs États ont adopté des politiques protectionnistes, ce qui met en péril la coopération interparlementaire.³ Or, l'interdépendance économique, ainsi que l'apparition de nouveaux enjeux transnationaux liés aux domaines de la santé, de l'environnement et du droit créent, pour les États, un besoin de coopérer.⁴ Par exemple, en mai 2022, des parlementaires québécois ont rencontré des parlementaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles, afin de partager les mesures prises de part et d'autre pour lutter contre la détresse psychosociale chez les jeunes, en lien avec la pandémie.⁵ De plus, malgré le nombre croissant d'ententes dans le domaine de la diplomatie parlementaire et son apport indéniable aux relations internationales, il semble y avoir un vide dans la littérature scientifique à ce sujet.⁶ Dans ce contexte politique et académique, il apparaît important de réviser la stratégie de coopération interparlementaire québécoise afin que le Québec puisse continuer à mettre à profit ses échanges avec ses partenaires. Le premier

³ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Plan stratégique 2019-2023*, Mis à jour en 2020, consulté le 12/09/2022, URL <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/rerelations-internationales/publications-adm/plan-strategique/PL-plan-strategique-2019-2023-MRIF.pdf?1612358752>, 13.

⁴ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Plan stratégique 2019-2023*, 13.

⁵ Assemblée nationale du Québec, *30e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, consulté le 28/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rapportActivites.html>.

⁶ Genest, Hugo, *La paradiplomatie parlementaire : Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, 16, consulté le 11/11/2022, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2007/2007Genest.pdf>

objectif du mandat consiste ainsi à évaluer la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale en fonction de ses principes et objectifs, mais aussi des besoins de la société québécoise qui sont en constante évolution. Le second objectif consiste à formuler des recommandations dans le but de renouveler la stratégie québécoise de coopération interparlementaire, en tenant compte du cadre géopolitique dans lequel le Québec s'inscrit.

Les actions de l'Assemblée nationale du Québec sont guidées par trois grands principes : « son indépendance dans le développement de ses relations interparlementaires et internationales; l'intégration des relations interparlementaires et internationales à ses travaux parlementaires; son pluralisme démocratique dans la désignation des participantes et participants aux activités interparlementaires et internationales ».⁷ En respectant ces principes, l'Assemblée nationale du Québec poursuit les objectifs suivants : « rendre l'Assemblée nationale plus moderne et ouverte; renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions; promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise ».⁸ Ces principes et objectifs sont au centre de la réalisation du mandat soumis par l'Assemblée nationale.

3. REVUE DE LITTÉRATURE

3.1 La diplomatie des États fédérés

La paradiplomatie a fait l'objet de nombreux écrits académiques dans les dernières décennies. Un ouvrage complet intitulé *Paradiplomatie identitaire: Nations minoritaires et politiques extérieures* est dédié à cette question et comporte de multiples pistes de réflexion. Les auteurs définissent ce concept comme « les activités internationales directes et autonomes des entités constitutives des États souverains ».⁹ L'ouvrage s'intéresse plus particulièrement à la Catalogne, à l'Écosse, au Québec, au Pays basque, à la Flandre et à la Wallonie en tant que « petites sociétés animées par un fort sentiment d'appartenance et une histoire commune [qui] surgissent de l'ombre pour projeter leur existence au-delà des frontières étatiques et prendre part au « concert des nations ».¹⁰ Afin d'expliquer la paradiplomatie, l'ouvrage

⁷ Assemblée nationale du Québec, *Règlement sur les activités interparlementaires et internationales*, mis à jour le 9 juin 2022, 2-3, consulté le 25/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/orientationObjectifs.html>.

⁸ Assemblée nationale du Québec, *Orientations et objectifs*, consulté le 25/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/orientationObjectifs.html>.

⁹ Massie, Justin, et Marjolaine Lamontagne. *Paradiplomatie Identitaire: Nations Minoritaires et Politiques Extérieures*. 1ère éd., Presses de l'Université du Québec, 2019, 4.

¹⁰ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 1.

aborde le concept de « nationalisme minoritaire », au cœur des actions internationales d'États fédérés comme le Québec, l'Écosse, la Catalogne et la Wallonie. La nation minoritaire est définie comme « une communauté nationale singulière dont la population constitutive est numériquement inférieure au reste de la population avec laquelle elle partage un espace étatique souverain ». ¹¹ La survie de ce type de nation au sein d'un régime fédéral passerait par un contrôle des domaines permettant le maintien d'une « culture sociétale » comme l'éducation, la santé et l'autonomie fiscale. ¹² Dans ce contexte, la paradiplomatie identitaire viserait à obtenir une autodétermination interne plus importante et à influencer la politique étrangère du gouvernement central, afin de défendre les intérêts de la nation minoritaire. ¹³ Cela s'oppose donc au concept de protodiplomatie qui « présente le projet de construction nationale de la minorité comme fondamentalement incompatible avec l'ordre constitutionnel existant et projette une sortie complète de cet ordre ». ¹⁴

Benjamin Puybarem et Renaud Takam Talom identifient trois facteurs à l'origine de l'incursion des entités sub-nationales au niveau supranational : la mondialisation, l'intégration régionale et la crise de l'État. ¹⁵ Les auteurs reconnaissent une multiplicité d'acteurs au sein de la diplomatie sub-étatique : régions, parlements locaux et collectivités territoriales. Chaque acteur mobilise des instruments variés comme les canaux bilatéraux et multilatéraux, qui contribuent à remettre en cause le monopole des États centraux dans le domaine des relations internationales. ¹⁶

3.2 L'expérience québécoise de la paradiplomatie

La paradiplomatie québécoise a fait l'objet de nombreux ouvrages et articles dans les dernières décennies. Stéphane Paquin, professeur titulaire à l'École nationale d'administration publique (ENAP), a été un auteur très prolifique sur le sujet. Il permet notamment de retracer les débuts de la paradiplomatie québécoise. Au courant des années 1960, la position du gouvernement fédéral quant à la participation des provinces canadiennes en relations internationales était sans équivoque. En 1968,

¹¹ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 17.

¹² Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 20.

¹³ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 23.

¹⁴ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 26.

¹⁵ Puybareau, Benjamin et Renaud Takam Talom, « Chapitre 11. Diplomatie sub-étatiques: régions, parlements et collectivités locales », dans Thierry Balzacq et al. (dir.), *Manuel de diplomatie*, 2018, 198, consulté le 29/10/2022, DOI 10.3917/scpo.balza.2018.01.0195

¹⁶ Puybareau et Talom, « Chapitre 11. Diplomatie sub-étatiques », 210.

le gouvernement canadien publia le livre blanc *Fédéralisme et relations internationales* dans lequel il exprimait que « la direction et la conduite des relations étrangères dans les États fédéraux sont reconnues comme relevant des autorités centrales ». ¹⁷ Depuis 1965, cette prétention du fédéral d'être le seul ordre de gouvernement à pouvoir représenter le Canada, y compris dans les champs de compétence des provinces, est considérée comme étant « inacceptable » par le gouvernement québécois. ¹⁸ En effet, en 1965, Paul Gérin-Lajoie, alors ministre de l'Éducation, proposa « que le Québec négocie lui-même ses propres traités dans ses champs de compétence comme dans les domaines de la culture et de l'éducation ». ¹⁹ Cette doctrine guide toujours la politique internationale, et ce, indépendamment du gouvernement en place. Elle est complétée notamment par la *Loi constitutionnelle de 1867* ²⁰ qui prévoit à son article 92(4) ²¹ l'établissement de bureaux à l'étranger par des juridictions provinciales, selon une interprétation doctrinale. ²²

En 2002, l'Assemblée nationale du Québec poussa la doctrine encore plus loin en adoptant une loi qui obligeait l'approbation par le parlement québécois de tous les accords internationaux conclus par le Canada touchant ses champs de compétence. ²³ Elle devint ainsi « le premier parlement de type britannique à être si étroitement associé au processus de conclusion des engagements internationaux du gouvernement central ». ²⁴ Depuis 2002, deux engagements internationaux n'ont pas fait l'objet d'une approbation de la part de l'Assemblée nationale : l'*Accord sur le bois d'œuvre résineux* ²⁵ et l'*Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics* ²⁶. Au

¹⁷ Gouvernement du Canada, *Fédéralisme et relations internationales*. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 1968.

¹⁸ Paquin, Stéphane, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Presses de l'Université Laval, 2006, 24.

¹⁹ Paquin, Stéphane et Annie Chaloux, « La doctrine Gérin-Lajoie : 50 ans et pas une ride! », *Revue québécoise de droit international*, hors-série, 2016, 5, consulté le 11/11/2022, DOI 10.7202/1067646ar

²⁰ *Loi constitutionnelle de 1867* (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 91, reproduit dans LRC 1985, annexe II, n° 5.

²¹ L'article 92(4) se lit comme suit : « La création et la tenure des charges provinciales, et la nomination et le paiement des officiers provinciaux ».

²² Boucher-Kirouac, Joëlle, *Le député ambassadeur : rôle et apport des parlementaires québécois dans la politique étrangère du Québec*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, consulté le 27/02/2022, URL https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2016/Boucher-Kirouac_Joelle.pdf, 7.

²³ *Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives*, RLRQ c 8.

²⁴ Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 25.

²⁵ *Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis*, 12 septembre 2006, RT Can 2006 n° 23.

²⁶ *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics*, 11 février 2010, RT Can 2010, n° 5.

Canada, en raison du régime dualiste²⁷, les traités conclus doivent être incorporés en droit interne par une loi, adoptée par le palier compétent. Or, les provinces n'ont pas l'obligation de respecter les traités conclus par le gouvernement fédéral, en raison du concept de séparation des pouvoirs.²⁸ Cela a mené au développement de mécanismes de consultation des provinces, mobilisés de manière plus importante depuis la formulation de la doctrine Gérin-Lajoie.²⁹ Le Canada se retrouve ainsi parmi « les pays où les limitations du fédéral sont les plus fortes, exception faite de la Belgique où les États fédérés possèdent une personnalité internationale ». ³⁰

En 2006, la conclusion d'une entente entre le gouvernement du Canada et celui du Québec permit à ce dernier de participer aux travaux de l'UNESCO au sein de la délégation canadienne, élargissant ainsi, par le fait même, la portée de la doctrine Gérin-Lajoie.³¹ La participation des provinces à des organisations internationales à vocation universelle demeure toutefois circonscrite. En effet, le gouvernement fédéral demeure le seul palier à pouvoir parler au nom du pays dans le cadre des organisations internationales, y compris dans les champs de compétences provinciaux.³² Récemment, le Québec a tout de même pu se joindre à la délégation canadienne lors des négociations portant sur l'Accord États-Unis, Mexique, Canada (AEUMC).³³

Stéphane Paquin s'est aussi penché sur la question suivante : « pourquoi le gouvernement du Québec est-il si actif sur la scène internationale? ». ³⁴ L'auteur identifie quatre variables pouvant expliquer la montée des activités de paradiplomatie dans le monde : la mondialisation, la personnalité des politiciens au pouvoir, le type d'État et le nationalisme identitaire. L'intensité de la paradiplomatie du Québec s'expliquerait par cette dernière variable. En effet, selon l'auteur, la Flandre et la Catalogne qui partagent les mêmes caractéristiques que le Québec sont les deux seules autres entités fédérées à être

²⁷ Dans un système dualiste, pour que le droit international produise des effets en droit interne, il faut que l'État adapte son droit interne pour refléter ce qui a été adopté à l'international.

²⁸ ²⁸ Turp, Daniel, « L'approbation des engagements internationaux importants du Québec : la nouvelle dimension parlementaire à la doctrine Gérin-Lajoie », *Revue québécoise de droit international*, 2016, 20.

²⁹ Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 34.

³⁰ Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 45.

³¹ Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 27.

³² Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 41.

³³ *Protocole visant à remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain par l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis Mexicains*, 30 novembre 2018, RT Can 2018, n° 20.

³⁴ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 126.

aussi actives sur la scène internationale.³⁵ Cet aspect identitaire est confirmé par de nombreux autres auteurs, à commencer par Jean Tardif. En effet, ce dernier souligne que l'effort québécois pour obtenir un statut au sein des institutions francophones internationales demeure intrinsèquement « lié au fait que la construction d'une Francophonie dynamique représente pour lui une condition de son devenir comme société parlant français ». ³⁶ Le chercheur aborde également le sujet inusité de la formulation de la doctrine Ciaccia par le ministre des Affaires internationales du Québec en 1991. Fondée sur la montée de la mondialisation et des interdépendances, cette doctrine établit deux réponses au contexte international :

[L]es gouvernements sont de plus en plus obligés de définir et d'adapter leurs politiques internes en fonction de l'environnement international et ils sont conduits à agir à la fois pour définir les règles qui encadrent ces échanges et pour développer différentes formes bilatérales et multilatérales de collaboration.³⁷

Cette doctrine, plus méconnue, guide toujours les actions du Québec sur la scène internationale. Le gouvernement possède actuellement 33 représentations réparties dans 18 pays, comprenant 2 représentations en affaires multilatérales.³⁸

3.3. La paradiplomatie parlementaire

La revue de la littérature a permis d'arriver à un constat important : il n'existe que peu de littérature scientifique en lien avec la paradiplomatie parlementaire. Malgré tout, à travers des recherches dans diverses banques de données comme CAIRN et Érudit, il a été possible de trouver quelques articles pertinents. Stelios Stavridis, chercheur à l'Université de Reading en Angleterre, note que trois éléments auraient été à l'origine du développement de la diplomatie parlementaire à l'échelle mondiale.³⁹ Premièrement, les questions qui relevaient autrefois de la politique intérieure, comme l'éducation et la culture, sont désormais des sujets de politique étrangère. Deuxièmement, il y aurait eu une accélération de l'intégration économique et politique. Finalement, les parlements ont mondialisé leurs activités en raison du transfert de certains processus d'élaboration des politiques au-delà de la seule sphère

³⁵ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 149.

³⁶ Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 101.

³⁷ Cité dans Paquin, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie*, 103.

³⁸ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Plan stratégique 2019-2023*, 10.

³⁹ Stavridis, Stelios, « Rise of Parliamentary Diplomacy in International Politics », *The Hague Journal of Diplomacy*, vol. 11, 2016, 106.

étatique.⁴⁰ Comprendre les conditions d'émergence de la diplomatie parlementaire est essentiel pour saisir toutes les implications de ce concept qui se différencie grandement de la diplomatie classique, c'est-à-dire celle faite par un pouvoir exécutif. Ce type de diplomatie comprend un nombre considérable d'activités : la conclusion d'accords de coopération interparlementaire pour promouvoir les relations entre les pays; l'organisation de rencontres et de visites institutionnalisées et régulières entre parlementaires visant à résoudre des problèmes et instaurer un climat de confiance; la création de groupes d'amitié et de comités *ad hoc*, l'accueil et l'envoi de délégations parlementaires; et la participation à des institutions et conférences interparlementaires multilatérales.⁴¹

3.4 L'expérience québécoise de la paradiplomatie parlementaire

À l'instar des écrits de Stéphane Paquin, d'Annie Chaloux, de Justin Massie et de Marjolaine Lamontagne, la majorité des monographies et des articles scientifiques consultés concernent la diplomatie du gouvernement québécois plutôt que celle de l'Assemblée nationale. Par ailleurs, aucun auteur ne semble avoir entrepris l'exercice d'évaluer les relations interparlementaires de l'Assemblée en fonction de ses objectifs et de ses principes. Plusieurs auteurs se sont surtout intéressés à produire un historique des politiques du Québec en matière de relations internationales en proposant une analyse comparative entre le Parti Québécois et le Parti libéral du Québec.⁴² Cependant, le mandat confié par l'Assemblée nationale, visant à renouveler la stratégie de coopération interparlementaire, n'a pas pour intérêt d'analyser la diplomatie entreprise par le gouvernement du Québec ou d'en faire un historique dans une perspective macro et conceptuelle. Les essais rédigés par les stagiaires de la Fondation Jean-Charles-Bonenfant ont permis de pallier en partie le manque de littérature scientifique portant sur la diplomatie parlementaire du Québec. Toutefois, le manque de littérature s'y reflétait grandement. En effet, dans un essai sur la paradiplomatie parlementaire du Québec, Hugo Genest conclut que malgré des recherches exhaustives dans les documents de la bibliothèque de l'Assemblée nationale, « davantage de recherches sur l'activité internationale de l'ANQ sont nécessaires ».⁴³ L'intérêt de cet essai réside dans son analyse comparative des relations interparlementaires de l'ANQ avec celles

⁴⁰ Stavridis, « Rise of Parliamentary Diplomacy in International Politics », 106.

⁴¹ Stavridis, « Rise of Parliamentary Diplomacy in International Politics », 110.

⁴² Michaud, Nelson et Isabelle Ramet, « Québec et politique étrangère : contradiction ou réalité? », *International Journal*, vol. 59, no. 2, 2004, 303-324, consulté le 11/11/2022, DOI 10.2307/40203928

⁴³ Genest, *La paradiplomatie parlementaire : Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*, 58

d'autres parlements comme celui de l'Écosse, de la Bavière et de la Catalogne. Les résultats de cette étude sont intéressants puisqu'ils démontrent que « l'ANQ dispose de la structure administrative la plus adaptée aux relations internationales et c'est elle qui accorde le plus de ressources humaines et financières à sa paradiplomatie ». ⁴⁴ L'essai conclut également que les relations bilatérales de l'ANQ sont plus étendues que celles des autres parlements, mais que son réseau multilatéral est équivalent. Les résultats de cette étude permettent tout de même d'apprendre que « le leadership en matière de diplomatie parlementaire est ce qui distingue le plus nettement l'ANQ des autres Parlements ». ⁴⁵

Dans un deuxième essai, Joëlle Boucher-Kirouac explore la contribution de la branche législative au programme politique international de la branche exécutive. ⁴⁶ L'auteure met en lumière les quatre fonctions principales des parlementaires québécois sur la scène internationale : la représentation, le contrôle, la législation et la coopération technique parlementaire. Les trois premières fonctions identifiées représenteraient la transposition des fonctions traditionnelles nationales du député sur la scène internationale. ⁴⁷ La première fonction consiste à représenter et promouvoir les intérêts de la population québécoise en s'élevant au-dessus de la partisanerie. La deuxième fonction sert à surveiller l'exécutif, à travers des mécanismes comme le vote de confiance, l'examen et l'approbation des projets de loi, ainsi que l'interpellation des ministres. La troisième fonction du parlementaire consiste à participer à l'élaboration de législations. Certaines organisations interparlementaires peuvent émettre des actes non contraignants, dans le but que les gouvernements adoptent éventuellement des actions pour atteindre les objectifs défendus. La dernière fonction consiste à participer au mandat de coopération technique parlementaire dont l'Assemblée nationale du Québec s'est dotée en 1996. Ses offres de services sont définies en fonction des besoins des parlements étrangers, ce qui lui a permis de s'impliquer dans 16 parlements principalement en Afrique francophone et en Haïti. ⁴⁸

Dans un troisième essai, Pierre-Luc Turgeon présente une piste de solution intéressante sur la façon de résoudre le manque d'information en lien avec la coopération interparlementaire, surtout dans

⁴⁴ Genest, *La paradiplomatie parlementaire : Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*, 54.

⁴⁵ Genest, *La paradiplomatie parlementaire : Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*, 54.

⁴⁶ Boucher-Kirouac, *Le député ambassadeur : rôle et apport des parlementaires québécois dans la politique étrangère du Québec*, iii.

⁴⁷ Boucher-Kirouac, *Le député ambassadeur : rôle et apport des parlementaires québécois dans la politique étrangère du Québec*, 14.

⁴⁸ Boucher-Kirouac, *Le député ambassadeur : rôle et apport des parlementaires québécois dans la politique étrangère du Québec*, 21.

l'optique de rendre des documents plus accessibles. Il propose la création d'une commission parlementaire qui s'intéresserait uniquement à l'évaluation des ententes internationales de l'ANQ selon les enjeux internationaux qui concernent le Québec et ses compétences.⁴⁹ En ce sens, « l'étude par les commissions de dossiers à caractère internationaux n'est pas systématique, en l'absence d'une commission portant explicitement sur ce thème ».⁵⁰ Cela fait en sorte que la recherche sur le sujet doit se porter presque exclusivement sur les rapports et documents officiels que l'ANQ publie sur son site Internet, dans la section diplomatie.

4. MÉTHODOLOGIE

En ce qui concerne la méthodologie de recherche, trois façons de faire ont été retenues pour atteindre les objectifs du mandat. La première méthode consiste à développer des fiches thématiques pour chacun des parlements francophones. La deuxième méthode se résume à effectuer des entrevues. Cela vise à recueillir les expériences vécues par les parlementaires, ainsi que les résultats de recherche des experts pour compléter l'analyse. La dernière méthode consiste à se livrer à des recherches dans les archives de l'Assemblée nationale du Québec afin de compléter l'analyse des différentes relations bilatérales. À cet effet, les deux dernières méthodes permettent de contrebalancer la faible littérature scientifique en la matière. Les étapes de chacune de ces méthodes sont décrites plus en détail dans les paragraphes suivants.

4.1 Fiches thématiques

Relativement aux fiches thématiques, une recherche empirique en plus d'une revue de la littérature ont permis de nourrir le corpus de connaissances de ces fiches. Pour effectuer la rédaction, les informations contenues dans les rapports d'activité de l'ANQ ont été mobilisées. Ces fiches permettent d'adopter une démarche analytique comparée entre les différentes relations interparlementaires. Celles-ci sont divisées en trois sections, soit une portant sur l'**historique** de la relation avec l'ANQ, une deuxième sur la **pertinence** de cette relation et une dernière à propos des **axes prioritaires** de la liaison. La même structure est reprise pour l'ensemble des fiches. Il est à noter que tout au long de la recherche,

⁴⁹ Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, 36, consulté le 11/11/2022, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2009/2009Turgeon.pdf>.

⁵⁰ Turgeon, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, 36.

les éléments soulevés sont comparés aux trois objectifs des activités de relations interparlementaires de l'ANQ étant les suivants :

1. Rendre l'Assemblée nationale plus moderne et ouverte ;
2. Renforcer l'efficacité des parlementaires ;
3. Promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise.⁵¹

Historique

Pour ce qui est de la partie sur l'historique des relations, les rapports d'activité de coopération interparlementaire sont suffisants pour donner une vue d'ensemble de la situation relationnelle. Les sections relatives au contexte contiennent l'essentiel de ce qu'il y a à savoir. Toutes les références supplémentaires sont citées et se trouvent dans la bibliographie à la fin du présent rapport.

Pertinence

Ensuite, la pertinence de la relation entre les parlements est fondée sur les six critères établis par l'ANQ⁵² pour entreprendre des liens diplomatiques :

1. **Historique** (Est-ce un parlement avec qui le Québec a déjà coopéré? Partage-t-il un historique similaire à celui du Québec? Existe-t-il des liens historiques? Etc.) ;
2. **Culturel** (Est-ce que le Québec partage la même langue? Est-ce un État avec une culture démocratique similaire? Quel est le contexte dans lequel le partenaire évolue? Etc.) ;
3. **Proximité géographique** (Est-ce facile pour les parlementaires de se rendre chez le partenaire? Existe-t-il des embûches au transport? Etc.) ;
4. **Stratégie géopolitique** (Le partenaire partage-t-il des préoccupations politiques similaires que ceux du Québec dans sa région? Quels sont les objectifs du partenaire? Quelle est la stratégie géopolitique du partenaire? Cette relation entre-t-elle en contradiction avec la stratégie du Québec? Etc.) ;
5. **Gouvernement du Québec** (Est-ce que cette relation est appropriée à l'égard du gouvernement du Québec?) ;

⁵¹ Assemblée nationale du Québec, *Orientations et objectifs*.

⁵² Ces éléments ne servent qu'à titre indicatif. Les réflexions varieront en fonction du partenaire concerné.

6. **Enjeux similaires** (Dans ses champs de compétence, l'Assemblée nationale du Québec partage-t-elle des enjeux similaires avec le parlement partenaire?)

Les éléments précédents sont intégrés sous la forme d'un texte continu. Il est à noter que tous ces points ne se retrouvent pas nécessairement dans l'analyse, étant donné l'accès limité aux informations.

Axes prioritaires

Finalement, les axes prioritaires représentent les principaux domaines de la coopération interparlementaire circonscrits au champ de compétences de l'Assemblée. Ces axes sont définis en fonction des enjeux premiers de la coopération à l'égard du partenaire dans lesquels le Québec peut contribuer. Généralement, ces informations se retrouvent dans les rapports d'activité de l'ANQ et seront récupérées pour la dernière section de la fiche. La forme contient une courte mise en contexte accompagnée d'explications.

4.2 Entrevues

En raison du manque de littérature scientifique et de littérature grise en lien avec la coopération interparlementaire, il semblait indispensable de mener des entrevues. Cela permet de faire le pont avec la situation sur le terrain et d'ainsi offrir une analyse plus fidèle à la réalité. En l'espèce, des entrevues semi-dirigées ont été réalisées. Cette méthode « permet de recueillir de l'information qualitative, tout comme le sont le forum de discussion, l'observation directe et l'analyse documentaire ». ⁵³ Elle est généralement utilisée sur un petit échantillon de personnes préalablement établi. ⁵⁴ Dans le cadre de notre recherche, les entretiens semi-dirigés ont été bénéfiques puisque cette méthode « donne accès aux perceptions et aux opinions [et] est l'occasion de révéler des problèmes plus cachés ou plus difficilement observables, mais préoccupants dans certains secteurs ou segments de la population ». ⁵⁵ Dès lors, c'est à la suite de ces entrevues que nous avons été en mesure de présenter un portrait plus fidèle et global de la situation actuelle en matière de coopération interparlementaire québécoise. Pour

⁵³ Institut national de santé publique du Québec, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition*, consulté le 18/12/2022, URL <https://www.inspq.qc.ca/es/node/3514>.

⁵⁴ Institut national de santé publique du Québec, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition*.

⁵⁵ Institut national de santé publique du Québec, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition*.

mener à bien cette recherche, neuf entretiens ont été réalisés, comprenant une diversité d'acteurs. C'est dans cet esprit qu'autant les membres de la communauté scientifique que les élus ont été contactés pour un entretien, tous genres confondus.

Pour ce qui est du côté plus scientifique, la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, qui réalise d'ailleurs des colloques sur des thématiques parlementaires, a été mobilisée en vue de tenir des entrevues avec des professeurs et chercheurs experts dans ce domaine.⁵⁶ Du côté des élus, des rencontres ont été planifiées en personne et en virtuel dès la fin janvier, avec une date butoir à la fin du mois de février. Une liste potentielle d'élus et d'anciens élus a été dressée avec l'aide de notre mandataire.

Une triangulation a été effectuée entre la littérature grise et les résultats des entretiens via une grille d'analyse préalablement préparée, afin de compléter les informations contenues dans les rapports gouvernementaux. Pour diriger l'entrevue, un guide d'entretien a été mis sur pied.⁵⁷ Le modèle du guide d'entretien présenté par l'INSPQ, soit le « Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition » a été utilisé à cet effet.⁵⁸ Le consentement des personnes interviewées a été demandé verbalement lors des entrevues. Cela nous a permis à la fois d'enregistrer les entrevues et d'utiliser les propos des personnes interviewées dans notre rapport de recherche final. À la suite de chacun des entretiens, les membres de l'équipe se sont vu attribuer la responsabilité de rédiger un verbatim pour extraire les données qualitatives recueillies durant ces rencontres.

4.3 Recherche dans les archives

D'emblée, il est à noter que ce type de recherche a été faite de façon exploratoire. La recherche documentaire dans les archives de l'Assemblée nationale a fourni une bonne opportunité pour combler le manque de littérature scientifique et d'ainsi compléter la recherche. Environ deux journées complètes

⁵⁶ Université Laval, *Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires*, consulté le 12/11/2022, URL https://www.democratie.chaire.ulaval.ca/index.php?pid=961#section_14555

⁵⁷ Ce guide d'entretien, fondé sur le modèle de l'Institut national de santé publique du Québec, se retrouve en annexe du rapport de recherche.

⁵⁸ Institut national de santé publique du Québec, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition*.

ont été prévues pour passer à travers tous les documents d'archives. Il existe plusieurs types de classification de documents dans les archives, mais celle qui est la plus pertinente pour cette recherche réside dans la classification 06200 Relations interparlementaires et internationales.⁵⁹ Une rencontre avec les responsables des archives a eu lieu en virtuel le 26 janvier 2023 pour mieux cibler les relations interparlementaires qui nous intéressaient. Afin de réaliser une recherche efficace lors de notre visite aux archives, nous avons concentré celle-ci sur les parlements francophones et sur les thématiques suivantes : démocratie, éducation, santé, environnement et culture.

Pour ce qui est de la méthode utilisée lors de cueillette d'information aux archives, nous avons opté pour la prise de notes afin de retenir les informations que nous jugions les plus pertinentes dans le cadre de notre recherche. De cette façon, nous pouvions, ultérieurement, les ajouter à notre présentation des résultats et comparer ces informations à celles recueillies lors de la revue de la littérature et lors des entretiens semi-dirigés.

5. STRUCTURE DE LA DIPLOMATIE PARLEMENTAIRE DU QUÉBEC

5.1 Principaux volets de la diplomatie parlementaire du Québec

Les activités de l'Assemblée nationale du Québec se décomposent en trois volets : relations multilatérales, relations bilatérales et coopération interparlementaire. Ces derniers sont prévus par le *Règlement sur les activités de relations interparlementaires et internationales*, adopté le 28 février 2019.⁶⁰ Sur le plan multilatéral, l'Assemblée nationale est membre de trois organisations interparlementaires internationales : l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) et la Confédération parlementaire des Amériques (COPA). Au niveau régional, elle entretient également des liens avec deux organisations interparlementaires : le *Concil of State Governments* (CSG) et sa région de l'Est, l'*Eastern Regional Conference* (ECR) ainsi que la *National Conference of State Legislature* (NCSL). Sur le plan bilatéral, l'Assemblée nationale a signé de multiples ententes avec des parlements au Canada et à l'étranger, dans le but d'approfondir la coopération interparlementaire

⁵⁹ Direction de la Bibliothèque, « Plan de classification de l'Assemblée nationale », Service des archives et de la numérisation, 26 août 2018, consulté le 18/11/2022.

⁶⁰ Assemblée nationale du Québec, *Règlement sur les activités interparlementaires et internationales*.

sur des sujets appelés à faire l'objet d'une législation. Ces deux premiers volets font partie de la diplomatie parlementaire qui a fait l'objet de quelques écrits.

Depuis les années 1970, la diplomatie parlementaire du Québec se développe en marge et en complément de la diplomatie gouvernementale.⁶¹ Jean-Pierre Charbonneau aborde cette réalité méconnue et retrace l'histoire des relations internationales de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi que ses principaux axes. Ces relations auraient débuté en 1933, avec la proposition du premier ministre du Québec, Louis-Alexandre Taschereau, de se joindre à l'Association parlementaire du Commonwealth (APC). Ce ne serait toutefois que lors de la présidence de John Richard Hyde, de 1962 à 1965, que l'Assemblée nationale du Québec aurait débuté sa véritable implication au sein de l'organisation.⁶² Les années 1970 furent marquées par l'émergence du premier axe de développement des relations parlementaires de l'Assemblée, celui de la Francophonie.⁶³ En 1971, elle devient membre de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF)⁶⁴, alors qu'en 1979, elle crée la Commission interparlementaire franco-québécoise et le Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique. Au début des années 1990, le deuxième grand axe de développement, celui des Amériques, se consolida.⁶⁵ L'Assemblée devint le premier membre international associé à l'Eastern Regional Conference du Council of State Governments (CSG) en 1990 et du National Conference of State Legislatures (NCSL) en 2000. En 1997, cet axe de développement atteint son apogée avec la création de la Conférence parlementaire des Amériques⁶⁶, une initiative québécoise, qui visait notamment à assurer une intégration économique continentale.⁶⁷ Le début des années 2000 fut marqué par le développement de relations bilatérales soutenues avec les parlements de la Catalogne, de la Bavière et de l'Écosse, mais également avec le Sénat français qui fit l'objet d'une entente en 2003.⁶⁸ L'Europe caractérise ainsi le troisième grand axe de développement des relations parlementaires de l'Assemblée.

⁶¹ Charbonneau, Jean-Pierre et Dominic Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », dans Stéphane Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, vlb éditeur, 2004, 299.

⁶² Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 301.

⁶³ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 301.

⁶⁴ En 1997, cette organisation devint l'Association parlementaire de la Francophonie (APF).

⁶⁵ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 301.

⁶⁶ Cette première organisation interparlementaire des Amériques a été rebaptisée la Confédération parlementaire des Amériques (COPA).

⁶⁷ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 303.

⁶⁸ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 304.

Les archives de l'Assemblée nationale permettent de comprendre que les relations entre les parlementaires québécois et étrangers ont toutefois débuté avant la conclusion d'ententes de coopération formelles. Par exemple, une délégation de parlementaires de la Commission des Sports du Conseil culturel de la Communauté française de Belgique a échangé avec des parlementaires québécois en 1976 sur la politique du sport au Québec. Or, l'entente avec la Communauté française de Belgique n'a été conclue qu'en 1979. Même chose du côté de la France, alors que la Commission des Affaires culturelles, familiales et sociales de l'Assemblée nationale de France a tenu des discussions avec des parlementaires québécois sur le système de santé au Québec en 1977. L'entente avec l'Assemblée nationale de France a été conclue en 1979.

La coopération interparlementaire du Québec vise, au contraire de la diplomatie parlementaire, à « soutenir les institutions parlementaires des pays en émergence démocratique ». ⁶⁹ Son développement s'est produit en parallèle avec celui de la diplomatie parlementaire. Ce n'est qu'à la fin des années 1970 que les premières initiatives de coopération de l'Assemblée nationale du Québec virent le jour. En 1978, un programme de coopération technique fut mis en œuvre au bénéfice de l'Assemblée nationale du Sénégal, dans le domaine de l'enregistrement et de la retranscription des débats. ⁷⁰ Des interventions techniques auprès des parlements du Cameroun, du Burkina Faso et de Djibouti eurent lieu à la même période. Entre 1966 et 1999, l'Assemblée mena 16 activités de coopération interparlementaire en Haïti. De nombreuses interventions eurent également lieu au Bénin, au Niger, au Mali, au Burkina Faso, à Madagascar, au Maroc et en Algérie. Les activités en matière de coopération interparlementaire comprennent « des séminaires ou des ateliers de discussion, d'information, de formation ou de perfectionnement destinés aux parlementaires ». ⁷¹ Deux programmes de formation formels dédiés aux parlementaires et aux fonctionnaires se retrouvent dans le volet coopération : le Programme international de formation parlementaire (PIFP), créé en 2015 en partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, et un atelier de leadership pour femmes parlementaires réalisé en collaboration avec l'École nationale d'administration publique (ENAP) depuis 2017. Toutefois, les activités de coopération ne doivent pas obligatoirement

⁶⁹ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 306.

⁷⁰ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 307.

⁷¹ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 307.

être rattachées à un programme annuel comme le séminaire parlementaire sur la citoyenneté numérique, qui a eu lieu à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, les 26 et 27 juillet 2022.⁷²

5.2 Rôle du Comité consultatif de la diplomatie parlementaire

Le *Règlement sur les activités de relations interparlementaires et internationales* prévoit à son article 4 la création d'un Comité consultatif de la diplomatie parlementaire.⁷³ Cette instance est présidée par le président ou la présidente de l'Assemblée nationale du Québec. Elle est composée de la ou du whip de chaque groupe parlementaire. Sa mission consiste à planifier et à coordonner les activités interparlementaires de l'Assemblée, mais également à échanger sur toute question touchant les relations internationales.⁷⁴ Le rôle de ce comité s'inscrit dans les principes de l'Assemblée nationale du Québec, à commencer par le « pluralisme démocratique dans la désignation des participantes et participants aux activités interparlementaires et internationales ». ⁷⁵ En effet, ce dernier désigne les députés prenant part aux activités de diplomatie parlementaire. En 2020-2021, cela a permis une répartition homme-femme plus équitable. 28 désignations, soit 53.8% du nombre total de participations aux activités interparlementaires, ont été comblées par des femmes.⁷⁶ En outre, le comité permet une meilleure représentation de tous les groupes parlementaires dans les délégations. En 2020-2021, 57.7% des députés provenaient du gouvernement, 30.8% provenaient du Parti libéral du Québec (PLQ), 5.8% étaient issus de Québec Solidaire (QS), 1.9% provenaient du Parti québécois (PQ) et 3.8% étaient des députés indépendants.⁷⁷

5.3 Importance de la diplomatie parlementaire pour le Québec

La diplomatie parlementaire du Québec possède de nombreux avantages : appui aux politiques gouvernementales, gestion de crises internationales de manière alternative, rayonnement de l'expertise québécoise à l'étranger, promotion de la langue française, augmentation de la visibilité du Québec sur

⁷² Assemblée nationale du Québec, *Séminaire parlementaire sur la citoyenneté numérique*, 27 juillet 2022, consulté le 2022/02/27, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/cooperation/autres/documents.html>.

⁷³ Assemblée nationale du Québec, *Règlement sur les activités interparlementaires et internationales*, art. 4.

⁷⁴ Assemblée nationale du Québec, *Comité consultatif de la diplomatie parlementaire*, consulté le 19/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/comiteConsultatif.html>.

⁷⁵ Assemblée nationale du Québec, *Orientations et objectifs*.

⁷⁶ Assemblée nationale du Québec, *Rapport d'activités 2020-2021*, 10 décembre 2021, consulté le 19/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_180053&process=Defaultt&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz, 10.

⁷⁷ Assemblée nationale du Québec, *Rapport d'activités 2020-2021*, 10.

la scène internationale et adoption de meilleures pratiques. Même si au Québec, la branche législative demeure indépendante de l'exécutif, ses actions peuvent appuyer les politiques gouvernementales. En effet, au niveau des relations internationales, les diverses missions de l'Assemblée nationale permettent la création de réseaux entre les parlementaires québécois et étrangers, ce qui facilite les échanges entre les gouvernements. L'exemple de la prise de pouvoir par la Coalition Avenir Québec (CAQ) est frappant. Aux élections de 2014, la CAQ a fait élire 22 députés sur 125.⁷⁸ En 2018, elle obtient 74 sièges⁷⁹ et 90 aux élections de 2022.⁸⁰ C'est ainsi que lors de sa prise de pouvoir en 2018, la CAQ a dû faire face à un déficit de capital politique dans les pays étrangers, en raison de sa participation plus marginale aux délégations de l'Assemblée nationale.⁸¹ En ce sens, le réseautage personnel des parlementaires est particulièrement important pour conserver les liens entre les États. Dans le cas d'Haïti, par exemple, où il n'y a actuellement aucun gouvernement en place, des députés québécois comme Frantz Benjamin maintiennent des liens avec d'anciens parlementaires haïtiens et profitent de ce réseau pour échanger sur des enjeux d'éducation, de santé et de droits de la personne.⁸²

Par ailleurs, la diplomatie parlementaire peut servir d'outil pour aplanir les différences entre les pays et pour gérer certaines crises de manière alternative, sans avoir recours aux gouvernements.⁸³ Dans certains cas, la diplomatie gouvernementale peut être limitée en raison de la situation politique dans un pays étranger. Par conséquent, la diplomatie parlementaire peut permettre, par exemple, d'entretenir des liens avec un pays, même si les gouvernements ne communiquent pas directement entre eux. En effet, les relations personnelles développées entre les parlementaires lors des missions d'amitié, de bons offices et d'information peuvent être essentielles pour réconcilier les acteurs concernés et assurer une

⁷⁸ Élections Québec, *Résultats des élections générales du 7 avril 2014*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2014-04-07/>.

⁷⁹ Élections Québec, *Résultats des élections générales du 1er octobre 2018*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2018-10-01/>.

⁸⁰ Élections Québec, *Résultats des élections générales du 3 octobre 2022*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2022-10-03/>.

⁸¹ Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Stéphane Paquin, professeur à l'École nationale d'administration publique*, Zoom, 2 février, 32 minutes.

⁸² Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec le député de Viau, Frantz Benjamin*, Microsoft Teams, 10 février 2023, 24 minutes.

⁸³ Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert, cadre parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec*, Microsoft Teams, 16 février 2023, 57 minutes.

résolution pacifique du conflit.⁸⁴ La diplomatie parlementaire, en raison de sa structure plus souple et moins formelle, enrichirait ainsi la diplomatie gouvernementale. En outre, parce qu'elle est moins orientée politiquement, cette dernière permet de meilleurs dialogues entre les parlementaires étrangers. En effet, les délégations sont composées de parlementaires de tous les partis politiques qui adoptent une approche non partisane à l'international. Par le biais de la coopération interparlementaire, les parlementaires, en accompagnant leurs homologues étrangers, permettent également de consolider la démocratie. Or, le renforcement des institutions et des processus démocratiques « sont les gages les plus sûrs pour obtenir la stabilité politique et un partage plus équitable des richesses collectives ».⁸⁵

La diplomatie parlementaire permet également d'exporter l'expertise québécoise et notamment son modèle parlementaire. En effet, plusieurs partenaires africains francophones ont adopté le modèle présidentiel français lors de leur indépendance. Le Québec apporte ainsi une vision du monde différente en raison de son modèle parlementaire britannique.⁸⁶ Dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la culture et des droits de la personne, le Québec possède une expertise intéressante qui peut être partagée. Dans cette optique, la stratégie de coopération interparlementaire permet de remplir l'objectif de l'Assemblée nationale du Québec qui consiste à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise. Le Québec possède notamment plusieurs ententes avec des universités étrangères, surtout en Afrique francophone, ce qui lui ouvre des portes pour établir des relations bilatérales. En 1983, les ambassadeurs du Bénin, du Burundi et de Madagascar ont visité le Québec, afin de développer la coopération dans le domaine universitaire. Ses nombreuses relations bilatérales permettent également de partager son expertise dans des domaines très variés comme la démocratie. Dans le cas du Maroc, elle met en valeur ses politiques en matière de participation citoyenne qui correspond à un axe prioritaire dans la relation.⁸⁷ La Chambre des représentants du Maroc a ainsi pu profiter des connaissances du Québec en matière de traitement des pétitions. Dans le cas d'Haïti, l'Assemblée nationale du Québec travaille à la consolidation des institutions démocratiques en raison de la situation politique actuelle. En 2018, la visite d'une délégation haïtienne composée notamment

⁸⁴ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie : 1967-2017*, Éditions Gallimard, 2017, 69.

⁸⁵ Harel, Louise, « Les relations internationales de l'Assemblée nationale du Québec », *Revue parlementaire canadienne*, 2003, 7, consulté le 27/02/2022, http://www.revparl.ca/26/1/26n1_03f_Harel.pdf.

⁸⁶ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

⁸⁷ Veuillez consulter l'Annexe 3 – Relations interparlementaires ANQ – Maroc pour plus de détails.

du Directeur général de l'Office de la protection du citoyen d'Haïti a permis d'offrir des pistes de réflexion sur cet enjeu.⁸⁸

Dans le cas du Québec, la diplomatie parlementaire permet également d'entretenir des liens avec les nations francophones à travers le monde. L'Amérique du Nord est un ensemble majoritairement anglophone. En ce sens, le Québec est relativement isolé sur le plan linguistique, à l'exception de quelques communautés francophones hors-Québec⁸⁹, aux États-Unis et en Haïti, la deuxième plus grande nation francophone en Amérique. Entretenir ses liens avec les autres nations francophones et s'inspirer de leurs pratiques de promotion de la langue française est donc d'une importance capitale. La relation bilatérale avec la Louisiane est particulièrement intéressante en raison de son deuxième axe prioritaire qui concerne la défense de la langue française. Dans le cadre de cette relation, les deux États fédérés se sont notamment intéressés à l'impact économique du français et à leurs politiques respectives en la matière.⁹⁰ Dans les dernières années, l'Assemblée nationale a également ouvert de nouvelles délégations dans des pays francophones. Cela pourrait démontrer une tentative de la part de l'institution pour rendre l'Assemblée plus moderne et ouverte. La relation bilatérale avec la Chambre des représentants du Maroc, par exemple, date de 2012, ce qui représente une ouverture sur le monde arabo-musulman. Le partage de l'expérience francophone du Maroc pourrait éventuellement devenir un atout pour le Québec.

Par ailleurs, la diplomatie parlementaire est nécessaire pour les États fédérés qui veulent faire entendre leur voix sur la scène internationale. En effet, le phénomène de la mondialisation rend cette pratique nécessaire :

La diplomatie parlementaire, en plus de favoriser le renforcement de l'efficacité des élus dans l'exercice de leurs fonctions, peut également leur permettre de jouer un rôle constructif face aux défis mondiaux de notre époque que sont, notamment, la consolidation de la paix, le rapprochement des peuples, le développement durable et la réduction de l'écart grandissant entre les nations riches et les nations pauvres.⁹¹

⁸⁸ Veuillez consulter l'Annexe 6 – Relations ANQ – Parlement d'Haïti pour plus de détails.

⁸⁹ Ces communautés sont concentrées majoritairement au Nouveau-Brunswick, en Ontario et au Manitoba.

⁹⁰ Veuillez consulter l'Annexe 2 – Relations ANQ – Louisiane pour plus de détails.

⁹¹ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 299.

En ce sens, l'action interparlementaire devient une stratégie d'adaptation et de modernisation du parlement, surtout face à la multiplication des sources de pouvoir politique. Autrement dit, la multiplication des enjeux transfrontaliers oblige les parlements à développer de nouvelles méthodes de travail destinées à leur assurer une place de choix à l'international.⁹² L'un des rôles du parlementaire consiste d'ailleurs à représenter la voix de ses constituants, un rôle traditionnel qui tend à être transposé à l'international. L'absence de hiérarchie au sein des relations interparlementaires offre un accès privilégié à des décideurs politiques et économiques à l'étranger, ce qui représente un atout important, surtout pour les États fédérés.⁹³ Le Québec est limité dans la portée qu'il possède à l'international puisque ses relations avec les autres États doivent souvent être approuvées par le gouvernement fédéral. Par ailleurs, certains pays sont réticents à négocier avec des entités fédérées, à commencer par l'Espagne, en raison de la situation délicate avec la Catalogne.⁹⁴ Dans ce contexte, la diplomatie parlementaire permet de contourner ces limites et de faire valoir les intérêts du Québec à travers la branche législative.

La diplomatie parlementaire représente également une occasion de s'inspirer des bonnes pratiques des parlements étrangers. Au Sénégal, par exemple, une loi sur la parité a été introduite en 2010. En 2022, le pays a enregistré la plus forte proportion de femmes parlementaires jamais atteinte dans un parlement d'Afrique de l'Ouest.⁹⁵ Sur 165 sièges, 73 étaient occupés par des femmes, ce qui représente une proportion de 44.2%. Le Sénégal se retrouve parmi les pays qui possèdent un système de quota législatif, c'est-à-dire un quota de candidates ou de sièges réservés.⁹⁶ Le Québec pourrait s'inspirer de ce système qui a fait ses preuves dans de nombreux États. Au Maroc, le principe du quota de jeunes parlementaires a été institué en 2016 lors d'une réforme constitutionnelle. Cela visait à stimuler la participation des jeunes, reconnu comme un pilier de la démocratie.⁹⁷ Ce système incluait également une composante de genre. En effet, avant la réforme, 60 sièges étaient réservés aux femmes, tous âges

⁹² Paquin, Roger, « La diplomatie parlementaire : une condition sine qua non pour assurer la pertinence des parlements à l'heure de la mondialisation », *Acte du séminaire parlementaire*, Assemblée parlementaire de la Francophonie, 2002, 77.

⁹³ Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 309.

⁹⁴ Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale, Québec, 15 février 2023, 40 minutes.

⁹⁵ Union interparlementaire, *Les femmes au parlement en 2022 : Regard sur l'année écoulée*, 2023, URL <https://www.ipu.org/fr/file/16273/download>, 9.

⁹⁶ Union interparlementaire, *Les femmes au parlement en 2022 : Regard sur l'année écoulée*, 6.

⁹⁷ Union interparlementaire, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, 2021, URL <https://www.ipu.org/fr/file/10732/download>, 30.

confondus, alors que 30 sièges étaient réservés aux hommes de moins de 40 ans. Depuis 2016, une personne de chaque sexe doit figurer sur les listes de jeunes présentés par les partis politiques.⁹⁸ En s'inspirant des pratiques des parlements étrangers, l'Assemblée nationale du Québec répond à son objectif visant à devenir plus moderne et ouverte.

6. RELATIONS BILATÉRALES AVEC LES ÉTATS FRANCOPHONES⁹⁹

Dans les sous-sections suivantes, les relations bilatérales avec les États francophones seront analysées à l'aide des fiches thématiques qui se trouvent en annexes. Au total, les relations bilatérales avec huit parlements francophones seront présentées : l'Assemblée nationale du Sénégal, les Assemblées législatives de la Louisiane, la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, le Sénat français, le Parlement de la Wallonie, le Parlement d'Haïti, l'Assemblée nationale française et le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les relations bilatérales peuvent être divisées en deux catégories principales : les relations qui se concentrent principalement sur les champs d'expertise du Québec et les relations qui se fondent sur un partage mutuel et équitable d'expertises. Dans la première catégorie, il est possible d'inclure celles avec le Parlement du Sénégal, la Chambre des représentants du Maroc et le Parlement d'Haïti. Dans la seconde catégorie, il est possible de regrouper les relations avec les deux parlements français, les deux parlements belges et les Assemblées législatives de la Louisiane.

6.1 Assemblée nationale du Sénégal

La relation bilatérale entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale du Sénégal possède quelques particularités. Même si une entente a été formellement conclue en 2016 pour créer l'Association parlementaire Québec-Sénégal (APQS), aucune activité n'a eu lieu dans le cadre de cette relation avant mars 2023. Cela s'explique par de multiples facteurs, à commencer par la pandémie de COVID-19. Par ailleurs, cette relation bilatérale, au contraire des autres relations, a débuté comme une relation de coopération. Désormais, la relation est plutôt fondée sur un partage mutuel de bonnes pratiques sur des enjeux communs.¹⁰⁰ Cela se remarque dans le cadre de *l'Atelier de leadership pour les femmes parlementaires francophones* qui a eu lieu pour la dernière fois en 2019. Lors de cet événement, des

⁹⁸ Union interparlementaire, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, 30.

⁹⁹ L'ordre des relations bilatérales a été déterminé en fonction de la date de signature des ententes bilatérales. Veuillez consulter l'Annexe 10 – Évolution des relations bilatérales de l'Assemblée nationale du Québec.

¹⁰⁰ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

experts sénégalais avaient été mobilisés pour donner des formations et des conférences sur le parlementarisme.¹⁰¹ En ce sens, la relation bilatérale avec le Sénégal répond à l'objectif visant à faire la promotion des secteurs d'excellence du Québec. Cependant, cette relation demeure sous-exploitée par rapport aux autres, puisqu'elle est relativement récente.

En mars 2023, la présidente de l'Assemblée nationale, madame Nathalie Roy, s'est rendue à Dakar dans le but de renforcer la coopération interparlementaire avec le Sénégal. Cela a été l'occasion de partager les bonnes pratiques des deux États concernant certains enjeux communs, à commencer par la condition féminine. En effet, la représentation des femmes à l'Assemblée nationale du Sénégal atteint actuellement 46%.¹⁰² Lors de cette visite, les parlementaires québécois ont également eu l'opportunité d'en apprendre davantage sur les politiques et les lois du pays. La présidente de l'Assemblée nationale du Québec a notamment exprimé son engouement pour cette relation bilatérale : « Je suis venue ici pour comprendre et apprendre des Africains ». ¹⁰³ Cette relation s'inscrit ainsi dans l'objectif visant à rendre le parlement québécois plus ouvert sur le monde. Lors de sa visite, madame Roy a également annoncé le lancement d'un programme de formation des cadres parlementaires en collaboration avec le Sénégal d'ici le mois de juin 2023.¹⁰⁴ Cela vise à bonifier l'offre de coopération de l'Assemblée nationale du Québec, développée en collaboration avec ses partenaires africains.

De nombreuses thématiques communes pourraient être abordées dans le cadre de cette relation bilatérale dans les prochaines années, afin de répondre à l'objectif de renforcement des parlementaires dans leurs fonctions. Des discussions internes ont notamment lieu pour mettre le thème de la souveraineté alimentaire à l'ordre du jour.¹⁰⁵ Cet enjeu a pris de l'ampleur pendant la pandémie de

¹⁰¹ Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale accueille la 3e édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones », communiqué, 6 septembre 2019, consulté le 25/02/2022, URL <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lassemblee-nationale-accueille-la-3e-edition-de-latelier-de-leadership-pour-femmes-parlementaires-francophones>.

¹⁰² Diouf, Aliou et Pape Seydi, « Afrique de l'Ouest: Nathalie Roy / Présidente de l'Assemblée Nationale du Québec - "Le Sénégal est une grande et belle démocratie" », *All Africa*, 10 mars 2023, URL <https://fr.allafrica.com/stories/202303130280.html>.

¹⁰³ Diouf et Seydi, « Afrique de l'Ouest: Nathalie Roy / Présidente de l'Assemblée Nationale du Québec - "Le Sénégal est une grande et belle démocratie" ».

¹⁰⁴ Diouf et Seydi, « Afrique de l'Ouest: Nathalie Roy / Présidente de l'Assemblée Nationale du Québec - "Le Sénégal est une grande et belle démocratie" ».

¹⁰⁵ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*.

COVID-19 avec la fermeture partielle des frontières entre les États. Par conséquent, cette thématique est primordiale à la fois pour le Sénégal et le Québec. Déposée en 2013, la *Politique de souveraineté alimentaire* du gouvernement du Québec répond aux nouvelles dynamiques alimentaires en s'adaptant au contexte québécois.¹⁰⁶ Une étude parue en mai 2021 a démontré que « 49% des Québécois achetaient plus souvent des aliments produits au Québec depuis le début de la pandémie ». ¹⁰⁷ La souveraineté alimentaire est un sujet d'étude en pleine expansion au Québec. La professeure de l'Université Bishop's, Jane Morrison, croit que de nombreuses possibilités n'ont pas été explorées.¹⁰⁸ Or, les changements climatiques et le contexte politique mondial influencent considérablement le prix des denrées au Québec et ailleurs dans le monde. Cela démontre l'importance, pour la province, de s'inspirer des bonnes pratiques adoptées à l'international. Au Sénégal, le premier ministre Amadou Ba a présenté en janvier 2023 sa nouvelle *Stratégie de souveraineté alimentaire 2024-2029* qui sera mise en œuvre à partir de 2024.¹⁰⁹ Le Sénégal dispose d'importantes étendues de terres arables qui sont désormais menacées par les changements climatiques. Un Sommet africain sur la souveraineté alimentaire s'est également tenu en janvier 2023 à Diamniadio, au Sénégal, en réponse à l'urgence des changements climatiques, de la pandémie de COVID-19 et du conflit entre la Russie et l'Ukraine.¹¹⁰ Ces événements ont perturbé la chaîne d'approvisionnement mondiale et provoqué une hausse fulgurante des prix partout à travers le monde. Pour le moment, le système d'échange des denrées alimentaires encadré par l'OMC ne réussit pas à assurer la sécurité alimentaire pour les pays d'Afrique de l'Ouest. Au contraire, le phénomène du libre-échange a plutôt encouragé certains États africains à importer des denrées afin de combler les besoins de leurs populations, les rendant vulnérables aux fluctuations du marché. En ce sens, le Sénégal a souffert dans le passé de politiques de sécurité

¹⁰⁶ Gouvernement du Québec, *Politique de souveraineté alimentaire*, 2013, consulté le 24/03/2023, URL https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_Alimentaire.pdf.

¹⁰⁷ Gaulin, Lilia, « Souveraineté alimentaire: Le Québec a du pain sur la planche, selon un chercheur », *La Tribune*, 27 mai 2022, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.latribune.ca/2022/05/27/souverainete-alimentaire-le-quebec-a-du-pain-sur-la-planche-selon-un-chercheur-fd27f5371ac24bc163a88406be33a637>.

¹⁰⁸ Gaulin, « Souveraineté alimentaire: Le Québec a du pain sur la planche, selon un chercheur ».

¹⁰⁹ Commodity Africa, « Le Sénégal lance sa Stratégie de souveraineté alimentaire 2024-2029 », *Commodity Africa*, 9 janvier 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.commodityafrica.com/09-01-2023-le-senegal-lance-sa-strategie-de-souverainete-alimentaire-2024-2029>.

¹¹⁰ Africanews, « Sénégal : sommet sur la souveraineté alimentaire de l'Afrique », *Africanews*, 26 janvier 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://fr.africanews.com/2023/01/26/senegal-sommet-sur-la-souverainete-alimentaire-de-lafrique/>.

alimentaire durables qui s'alignaient difficilement avec la réalité du libre-échange.¹¹¹ Cette nouvelle stratégie pour 2024-2029 pourrait représenter une occasion pour l'Assemblée nationale de s'inspirer des pratiques à l'international.

Le contexte politique qui prévaut actuellement au Sénégal pourrait toutefois entraver les discussions interparlementaires futures. À la mi-mars, des manifestations se sont organisées durant lesquelles les opposants au président Macky Sall dénonçaient une dérive autoritaire.¹¹² Amnesty International indique également que le gouvernement sénégalais a eu recours à une force disproportionnée lors de ces manifestations, ce qui pourrait menacer les élections présidentielles de 2024.¹¹³

6.2 Assemblées législatives de la Louisiane

L'un des objectifs de l'Assemblée nationale du Québec est de faire la promotion des secteurs d'excellence du Québec. Dans le cadre de sa relation avec les assemblées législatives de la Louisiane, l'expertise québécoise en matière de protection de la langue française est mise de l'avant. Cette force du Québec est mentionnée à maintes reprises dans les rapports de mission de l'Association parlementaire Québec-Louisiane (APQL). Dans son rapport de mission de la XIIe rencontre annuelle du *National Conference of States Legislatures*, en Nouvelle-Orléans, de 1986, le député dans Mercier, monsieur Gérald Godin, évoquait déjà le rôle « extrêmement important »¹¹⁴ du Québec pour la préservation de la langue française en Amérique. Étant la première nation francophone sur le continent, le Québec représente toujours un allié francophone de taille pour la Louisiane. En 2019, environ 3% de la population louisianaise, soit 72 567 personnes, parlaient français à la maison selon le *Migration Policy Institute*.¹¹⁵ Dans les dernières années, la Louisiane fournit des efforts considérables pour

¹¹¹ Ndiaye, Ousmane, *Analyse des politiques agricoles et commerciales au Sénégal : sécurité et souveraineté alimentaire compromises?*, M.A. Université de Sherbrooke, juin 2018, 97, consulté le 22/03/2023, URL https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12320/Ousmane%20Ndiaye_MEnv_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y.

¹¹² Franceinfo, « Manifestations en série et risques de crise politique au Sénégal », 15 mars 2023, consulté le 22/03/2023, URL https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/manifestations-en-serie-et-risques-de-crise-politique-au-senegal_5685320.html.

¹¹³ Amnesty International, « Sénégal. Les autorités intensifient la répression en amont des élections de 2024 », 20 mars 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/senegal-authorities-intensify-repression-ahead-of-2024-election/>.

¹¹⁴ Godin, Gérald, *Rapport de mission parlementaire*, 1986, numéro de boîte inconnu.

¹¹⁵ Migration Policy Institute, *Louisiana : language and education*, 2021, consulté le 20/02/2023, URL <https://www.migrationpolicy.org/data/state-profiles/state/language/LA>.

favoriser l'accès à l'apprentissage du français chez les jeunes. Cela s'explique par le fait que cette langue a connu une forte régression dans cet État depuis la fin du XXe siècle.¹¹⁶ L'apport du Québec en matière de protection de la langue française, notamment dans le domaine éducatif, pourrait ainsi bénéficier grandement à la Louisiane. Cela contribue également à faire rayonner l'expertise du Québec à l'international. Cette expertise a été reconnue par le gouverneur de la Louisiane, dans le cadre d'une mission de l'APQL, en 2016. Lors de l'événement, ce dernier a exprimé au président de l'Assemblée nationale que « le renforcement des liens avec le Québec peut favoriser la francophonie ».¹¹⁷

Un autre objectif de l'Assemblée nationale du Québec est de rendre cette dernière plus moderne et ouverte. En ce sens, la relation avec les assemblées législatives de la Louisiane permet aux parlementaires québécois d'en apprendre davantage sur la structure politique et économique de leur voisin du sud. La 3^e session de l'APQL a notamment été l'occasion de mieux comprendre le secteur du tourisme de la Louisiane. Les parlementaires québécois ont eu l'opportunité de visiter le port de la Nouvelle-Orléans et de discuter avec le maire de la ville. L'industrie du tourisme a rapporté 9,1 milliards de dollars canadiens (CAD)¹¹⁸ et 16,8 milliards de dollars US (USD)¹¹⁹ en 2021 pour le Québec et la Louisiane respectivement. Cela représente donc un secteur économique profitable pour les deux États et un domaine de coopération qui pourrait être exploité davantage. Lors de la 3^e session de l'APQL, une volonté de coopérer pour favoriser le tourisme francophone et d'ouvrir un bureau de tourisme de la Louisiane à Québec a été verbalisée. Toutefois, aucun développement significatif n'a été réalisé au cours des dernières années. La reprise de l'industrie touristique à la suite de la pandémie de COVID-19 pourrait représenter une occasion de renouveler les discussions sur le sujet. En effet, la Louisiane et le Québec possèdent tous les deux une expertise intéressante en lien avec le tourisme, démontrée par l'importance de ce secteur économique, dont ils pourraient bénéficier mutuellement.

¹¹⁶ New York Times, « Louisiana says “Oui” to French, amid explosion in dual-language school », 23 août 2019, consulté le 20/02/2023, URL <https://www.nytimes.com/2019/08/21/us/louisiana-french-dual-language.html>.

¹¹⁷ Assemblée nationale du Québec, *1^{ère} session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 7 mai 2016, consulté le 20/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131441&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹¹⁸ Gouvernement du Québec, *Portrait de l'industrie touristique*, 2021, consulté le 18/03/2023, URL <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/portrait-industrie-touristique#:~:text=Les%20recettes%20touristiques%20se%20chiffraient,au%20Qu%C3%A9bec%20en%2020214>.

¹¹⁹ State of Louisiana, *2021 Louisiana tourism by the numbers*, 2021, consulté le 18/03/2023, URL <https://www.crt.state.la.us/tourism/louisiana-research/index>.

La relation bilatérale avec la Louisiane représente une opportunité d'approfondir les liens culturels avec une autre nation francophone en Amérique du Nord. En 1986, Gérald Godin, alors député de Mercier, propose la signature d'une entente Québec-Louisiane se basant sur le modèle de l'*Office franco-québécois de la jeunesse*.¹²⁰ Cet office est un organisme de coopération entre les gouvernements français et québécois. Cette idée partait du constat que les jeunes Québécois devaient être sensibilisés à la réalité francophone de la Louisiane.¹²¹ Même si le Québec et la Louisiane partagent une même langue, les défis en lien avec sa défense diffèrent. C'est d'ailleurs ce qui a mené à la proposition de création d'un programme d'échange étudiant lors de la 3^e session de l'APQL en 2018.¹²² Même si l'importance de s'ouvrir à la réalité louisianaise a été reconnue à maintes reprises, aucun développement n'a été répertorié.

Le renforcement de l'efficacité des parlementaires québécois dans leurs fonctions représente un autre objectif de l'Assemblée nationale. La création d'un réseau de contacts en Louisiane répond à cet impératif. En effet, le développement de relations interpersonnelles entre les parlementaires facilite le développement de projets.¹²³ Par exemple, en 2018, les députés québécois ont facilité les liens entre les autorités du Port de La Nouvelle-Orléans et celles du Port de Montréal.¹²⁴ Lors de la 1^{re} et 3^e session de l'APQL, les parlementaires québécois ont également pu échanger avec leurs homologues américains à propos de divers sujets, comme des politiques à propos du tourisme, de la culture et des arts ou de l'impact économique du français en Louisiane. Ils ont rencontré le gouverneur, des membres de la chambre des représentants, du Sénat et des personnes d'autres organismes comme certains membres du Conseil pour le développement du Français en Louisiane qui est un acteur important pour la préservation du français. Ces échanges permettent aux parlementaires d'acquérir de nouvelles connaissances sur des enjeux qui touchent le Québec de près.

¹²⁰ Godin, Gérald, *Rapport de mission parlementaire*.

¹²¹ Godin, Gérald, *Rapport de mission parlementaire*.

¹²² Assemblée nationale du Québec, *3^e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 6 avril 2018, 3, consulté le 20/02/2023,

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144025&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹²³ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Stéphane Paquin*.

¹²⁴ Assemblée nationale du Québec, *3^e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 3.

6.3 Chambre des représentants du Maroc

L'un des objectifs mis de l'avant par l'Assemblée nationale du Québec consiste à promouvoir les secteurs d'excellence du Québec à l'international. Dans le cadre de la relation avec la Chambre des représentants du Maroc, l'Assemblée nationale partage son expérience en matière de démocratie. Dans les dernières années, le gouvernement marocain a exprimé la volonté de suivre un mouvement vers la démocratisation de ses institutions. En 2011, de nouvelles dispositions ont été incluses dans la Constitution marocaine, afin de permettre aux citoyens de présenter des pétitions.¹²⁵ Depuis 2014, les parlementaires marocains ont également amorcé des changements législatifs, dans le but de traiter les pétitions soumises à la Chambre des représentants de manière plus efficace. Par ailleurs, en 2018, un projet de loi était à l'étude afin de déterminer les modalités entourant le droit pour les citoyens de présenter des motions et des pétitions. Dans ce contexte, les parlementaires marocains ont sollicité l'expertise québécoise en matière de gestion des pétitions, afin d'améliorer la participation citoyenne.

La Chambre des représentants du Maroc a également démontré de l'intérêt pour en apprendre davantage sur les pétitions électroniques, les consultations ou les commentaires en ligne, ainsi que la présence de l'institution sur les médias sociaux.¹²⁶ À ce sujet, l'Assemblée nationale du Québec possède des connaissances étendues en raison de sa longue tradition démocratique et de son virage vers le numérique. Le Québec fait « figure de modèle à suivre en matière d'utilisation de la technologie en ligne pour communiquer avec les citoyens ».¹²⁷ En effet, l'Assemblée nationale du Québec a mis en ligne son site web dès 1995 et l'a réaménagé en 2010 pour permettre aux citoyens de participer plus directement aux décisions politiques renforçant de ce fait la démocratie. Les pétitions, les commentaires et les consultations se retrouvent désormais en ligne. L'Assemblée est également présente sur les réseaux sociaux depuis 2012.¹²⁸ Le partage de ces connaissances remplit ainsi l'un de ses objectifs.

¹²⁵ Assemblée nationale du Québec, *2e session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 16 février 2014, 3, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

¹²⁶ Assemblée nationale du Québec, *5e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 9 janvier 2018, 4, consulté le 12/11/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

¹²⁷ Gréatas, Catherine, Éliane de Nicolini et Noémie Cimon-Mattar, « L'Assemblée nationale du Québec à l'ère du numérique », *Revue parlementaire canadienne*, 2014, 32-35, consulté le 17/11/2022, http://www.revparl.ca/37/4/37n4f_14_Gretas.pdf.

¹²⁸ Gréatas, Nicolini et Cimon-Mattar, « L'Assemblée nationale du Québec à l'ère du numérique », 32-35.

La relation interparlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et la Chambre des représentants du Maroc permet également de remplir l'objectif visant à rendre l'Assemblée plus moderne et ouverte. En effet, dans le cadre des rencontres annuelles, les parlementaires québécois sont exposés à une réalité qui diffère grandement de celle du Québec. Lors de la 5^e session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, les parlementaires marocains ont notamment présenté l'actualité politique du pays en abordant, par exemple, la réintégration du Maroc au sein de l'Union africaine et son influence grandissante sur le continent africain comme modèle de stabilité politique et de développement économique.¹²⁹ Les parlementaires ont également pu constater les effets du changement climatique sur le Maroc qui y est beaucoup plus vulnérable. De nombreuses mesures ont été mises en place par le pays afin de remédier à la situation et de limiter les dégâts comme l'ouverture, en 2016, du plus grand complexe de production d'énergie solaire au monde à Ouarzazate, ainsi que l'ouverture, la même année, d'un complexe d'énergie éolienne près de Tarfaya.¹³⁰ Cela permet également de renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions en leur montrant des modèles alternatifs de lutte contre les changements climatiques. Dans le cas du Maroc, des efforts demeurent toutefois à faire pour s'assurer que les activités interparlementaires soient mieux arrimées aux thèmes susceptibles d'être abordés dans le cadre des travaux parlementaires québécois, comme cela est prévu dans le plan stratégique 2019-2023 de l'Assemblée nationale.¹³¹

À travers la lecture des rapports d'activités, il est possible de noter que pour le moment, les relations avec le Maroc sont principalement tournées vers les besoins de la société marocaine comme le développement de la démocratie. En effet, les enjeux québécois ne sont que très peu abordés, ce qui empêche l'Assemblée de bénéficier pleinement de sa relation avec la Chambre des représentants du Maroc. Cependant, depuis 2018, un tournant a été atteint, ce qui pourrait teinter les prochaines sessions de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec. La question environnementale et le développement durable pourraient demeurer des enjeux importants dans les discussions futures. Le Maroc possède d'ailleurs une expertise intéressante en matière de développement durable et de transition vers une économie verte et inclusive. L'engagement marocain envers le climat lui a d'ailleurs

¹²⁹ Assemblée nationale du Québec, *5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 3.

¹³⁰ Assemblée nationale du Québec, *5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 3.

¹³¹ Assemblée nationale du Québec, *5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 3.

permis de relever son ambition de réduction des émissions de gaz à effet de serre à plus de 45 % d'ici 2030, à travers, notamment, ses nombreux programmes d'énergie renouvelable.¹³²

6.4 Sénat français

L'un des objectifs mis de l'avant par l'Assemblée nationale du Québec est de renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions. En vue de répondre à cet objectif, l'Assemblée nationale du Québec a envoyé une délégation de parlementaires en 2003, à Compiègne (France), afin d'y rencontrer le groupe représentant le Sénat français et de signer un protocole d'accord entre les deux entités politiques. L'entente conclue avec le Sénat français permet de répondre à cet objectif puisqu'elle est fondée sur un échange mutuel d'expertise. Les rencontres annuelles permettent le partage de connaissances sur des enjeux variés comme les nouvelles technologies et le développement économique. Les échanges qui ont lieu dans le cadre de cette relation bilatérale permettent aux parlementaires d'adapter leurs politiques en fonction de l'avancée des connaissances. Par exemple, la délégation québécoise s'est déplacée dans la ville de Bourges (France), en mars 2022, dans le cadre de la 14^e session annuelle de la relation ANQ-Sénat français. Accompagnée de personnes siégeant au Sénat français, la délégation québécoise a rencontré le maire de la ville de Bouges, ainsi que des élus municipaux, afin d'en apprendre davantage sur le programme national : Action cœur de ville (ACV).¹³³ Cette politique nationale a pour objectif de relancer l'économie des villes moyennes françaises, ainsi que d'améliorer les conditions de vies de leurs habitants. Cette initiative de revitalisation des centres-villes est accompagnée d'une aide financière, afin de faciliter la transition écologique et énergétique, mettre en valeur les commerces et industries locales et repenser la dynamique de centre-périphérie des villes françaises.¹³⁴ Trois niveaux de pouvoir étaient regroupés pour discuter d'un même enjeu : pouvoir exécutif français, le pouvoir législatif d'une entité fédérée et le pouvoir administratif d'une municipalité. Cela a permis d'exposer les parlementaires québécois à la vision française du développement économique des villes de taille moyenne, en plus de leur avoir permis d'être mieux outillés pour

¹³² *Maroc diplomatique*, « L'engagement du Maroc dans la lutte contre le changement climatique mis en lumière à Libreville », *Maroc diplomatique*, 31 août 2022, <https://maroc-diplomatique.net/lengagement-du-maroc-dans-la-lutte-contre-le-changement-climatique-mis-en-lumiere-a-libreville/>.

¹³³ Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 8 mars 2022, 2, consulté le 10/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_183325&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹³⁴ Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 2.

répondre aux besoins actuels de la société en la matière. Les échanges ont ensuite mené vers les particularités des municipalités québécoises et l'identification de problématiques communes. En ce sens, il a été convenu que le plan Action cœur de ville pourrait « servir d'inspiration pour le Québec ». ¹³⁵

La relation bilatérale avec le Sénat français permet à l'Assemblée nationale du Québec de remplir l'objectif de promotion des secteurs d'excellence du Québec. En 2012, la délégation française s'est déplacée à Québec dans le cadre de la VII^e réunion annuelle. Lors de cette visite, les parlementaires québécois ont pu partager l'expertise québécoise en matière de gestion forestière. Il a notamment été question de la *Loi sur l'Aménagement durable du territoire forestier* qui est entrée en vigueur l'année suivante. ¹³⁶ La gestion forestière de l'État québécois s'est donc développée récemment, afin de répondre à une série d'objectifs. Parmi ceux-ci, le Québec compte notamment se doter d'une stratégie de développement industriel; favoriser la pérennité des communautés et écosystèmes forestiers; créer un marché concurrentiel; et s'adapter à la réalité des changements climatiques. ¹³⁷ Ces objectifs ont conduit l'État québécois à accomplir « des tâches qui ne faisaient pas partie de son répertoire d'activités. Ce qui l'amène à se pourvoir de nouvelles expertises et à créer de nouveaux postes ». ¹³⁸ De plus, la réunion annuelle a aussi permis aux sénateurs français de rencontrer des représentants de la Faculté de foresterie, de géographie et de géomatique de l'Université Laval, ainsi que de visiter l'École de foresterie et de technologie du bois de Duchesnay. ¹³⁹ Étant donné que l'industrie forestière représente un pilier de l'économie québécoise, de nombreux programmes de formation y sont dédiés, ce qui démontre un développement de l'excellence du Québec dans ce secteur. L'objectif que poursuit l'Assemblée nationale du Québec en matière de promotion des champs d'expertise québécois se concrétise par ces échanges avec la délégation du Sénat français en matière de gestion forestière.

¹³⁵ Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 2.

¹³⁶ Assemblée nationale du Québec, *VII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 24 mars 2012, 2, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bl.DocumentGenerique_55809&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹³⁷ Amedzro St-Hilaire, Walter et Guy Chiasson, « État et gouvernance des forêts au Québec », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, no. 142, 2012, 521, consulté le 21/03/2023, DOI 10.3917/rfap.142.0517.

¹³⁸ Amedzro St-Hilaire, Walter et Guy Chiasson, « État et gouvernance des forêts au Québec », 523.

¹³⁹ Assemblée nationale du Québec, *VII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 3.

À travers les multiples rencontres annuelles, les sénateurs français ont eu plusieurs occasions de partager l'expertise française dans des domaines variés. En 2016, lors de la 10^e réunion annuelle, les parlementaires québécois ont été invités à visiter l'Institut de recherche sur le génome Imagine et à rencontrer la directrice générale de l'Agence Biomédecine de France. Ces deux activités ont permis à la délégation d'en apprendre davantage sur les nouvelles technologies biomédicales et sur les enjeux éthiques qui y sont liés.¹⁴⁰ Ensuite, en 2018 lors de la 12^e réunion annuelle, les parlementaires québécois se sont déplacés en France. Les sénateurs français ont planifié un séjour en Haute-Savoie, le « département avec le meilleur PIB industriel de France »,¹⁴¹ afin de permettre à leurs homologues de visiter plusieurs usines dont celle de Renault. Ce court séjour a permis à la délégation québécoise d'assimiler les pratiques dont les municipalités de Haute-Savoie, à l'aide du gouvernement national et des entreprises, sont capables de répondre aux enjeux industriels en adéquation avec les enjeux sociaux et environnementaux.¹⁴² Ces expertises françaises permettent aussi de répondre à l'objectif de renforcement des capacités des parlementaires québécois. Ceux-ci peuvent s'imprégner de la pratique française en matière de relations avec les municipalités.

La pertinence de cette relation bilatérale s'explique avant tout par les relations historiques entre la France et le Québec. Cependant, elle se distingue de la relation entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale française. La relation bilatérale avec le Sénat français porte avant tout sur les initiatives menées en collaboration avec les municipalités. Ces initiatives tentent de répondre aux enjeux économiques, industriels et sociaux de leurs villes respectives. Par exemple, le Québec utilise son expertise dans le numérique pour promouvoir des plateformes offrant des opportunités aux jeunes qui désirent vivre en région.¹⁴³ Quant à la France, tel que le démontrent les rapports d'activités, elle a une plus grande implication auprès de ses municipalités. Cette relation qu'entretient le gouvernement

¹⁴⁰ Assemblée nationale du Québec, *10^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 6 juillet 2016, 2-3, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131439&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁴¹ Assemblée nationale du Québec, *12^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 26 mai 2018, 3, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144047&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁴² Assemblée nationale du Québec, *12^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 3.

¹⁴³ Assemblée nationale du Québec, *VIF^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 4.

français avec ses municipalités et les entreprises privées peut fournir des pistes d'action pour l'Assemblée nationale du Québec. Le partage d'expertise s'accompagne d'un renforcement des capacités des parlementaires dans la gestion de leur territoire et sur les enjeux qu'apportent les nouvelles technologies.

6.5 Parlement de Wallonie

L'Assemblée nationale du Québec a pour objectif de faire rayonner l'expertise québécoise sur la scène internationale. En ce sens, la relation bilatérale entretenue avec le parlement wallon permet aux parlementaires québécois de faire un partage mutuel de bonnes pratiques. Par exemple, lors de la 5e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon, en 2011, les délégations québécoises et wallonnes ont concentré leurs discussions sur l'enjeu de la participation citoyenne. Plus précisément, lors de cette session, le Parlement de Wallonie a saisi l'opportunité de partager ses politiques établies en la matière à la délégation québécoise afin que celle-ci puisse s'en inspirer pour éventuellement adopter certaines mesures dans sa propre législature.¹⁴⁴

Le rayonnement de l'expertise québécoise est toujours d'actualité au sein de sa relation avec le parlement de Wallonie. En 2022, lors de la plus récente session interparlementaire, le Québec a su mettre de l'avant son expertise dans le domaine de l'égalité des genres et de la lutte contre les violences faites aux femmes.¹⁴⁵ En effet, au cours des travaux réalisés pendant cette rencontre, la délégation québécoise a su faire bénéficier les parlementaires wallons en ce qui a trait aux mesures déjà en place permettant au Québec de promouvoir la lutte contre les violences conjugales, les inégalités basées sur le genre et les agressions sexuelles.¹⁴⁶ Dans ce domaine, le Québec a su mettre sur pied plusieurs initiatives pouvant servir à la Wallonie, qui est, elle aussi, aux prises avec cette problématique. Par exemple, en juin 2015, l'Assemblée nationale du Québec a adopté la *Politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement au travail*, « qui s'adresse à la fois aux députés et au personnel politique

¹⁴⁴ Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_48849&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁴⁵ Assemblée nationale du Québec, *13e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 18 mars 2022, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrrw/documents.html>.

¹⁴⁶ Assemblée nationale du Québec, *13e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*.

et administratif ».¹⁴⁷ À l'aide de cette politique, l'Assemblée nationale vise à assurer à tous les parlementaires et au personnel administratif un environnement de travail sans harcèlement.¹⁴⁸ En 2018, l'Assemblée nationale du Québec a également mis sur pied la campagne *Zéro Harcèlement*, en conformité avec sa politique adoptée en 2015. Cette campagne de sensibilisation a comme objectif de contrer les actes de harcèlement et de discrimination dans le milieu de travail.¹⁴⁹ C'est avec la mise en place de ce type de mesures concrètes que le Québec continue de prouver son expertise dans ce domaine. La lutte contre le harcèlement sexuel et la promotion de l'égalité des genres est une question importante dans la relation entretenue entre le Québec et la Wallonie puisqu'elle constitue un enjeu majeur sur lequel les deux parlements tentent de travailler activement. En ce qui a trait à la Wallonie, selon une étude menée par l'entreprise sociale JUMP en 2016, « les femmes sont plus nombreuses à déclarer avoir été victimes de discriminations au cours de l'année écoulée (1 sur 5) et l'ont été, d'abord, en raison de leur sexe (22 %) ».¹⁵⁰ Afin de régler ce problème, le parlement wallon a manifesté son engagement en 2018 en adoptant à l'unanimité une résolution « visant à renforcer la lutte contre le harcèlement sexiste dans les transports en commun ».¹⁵¹ Dès lors, la Wallonie pourrait bénéficier de l'expertise québécoise en matière de condition féminine, ce qui répond à l'objectif visant à promouvoir les secteurs d'excellence du Québec.

En plus de faire bénéficier les autres délégations avec qui elle entretient des relations bilatérales, l'Assemblée nationale du Québec s'assure de remplir son objectif de renforcement des parlementaires au sein de sa collaboration avec le parlement wallon. En travaillant de pair dans les domaines de compétences dont ils disposent, les deux parlements comparent les modèles et mesures politiques mis en place dans leurs parlements respectifs. Par ailleurs, ils s'informent des enjeux d'actualité sur lesquels

¹⁴⁷ Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale adopte sa politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement », communiqué, 5 juin 2015, consulté le 24/03/2023, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-3511.html>.

¹⁴⁸ Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale adopte sa politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement ».

¹⁴⁹ Assemblée nationale du Québec, « Zéro harcèlement à l'assnat - L'Assemblée nationale lance une campagne de sensibilisation interne contre le harcèlement », communiqué, 19 novembre 2018, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-5149.html>.

¹⁵⁰ JUMP, *Sexisme, bientôt fini ?*, 2016, consulté le 24/03/2023, URL https://jump.eu.com/wp-content/uploads/2016/11/Full_Report-Sexisme-French_Englishweb.pdf.

¹⁵¹ Belga, « Le Parlement wallon réclame la fin du harcèlement sexiste dans les transports en commun », *RTBF.be*, 28 février 2018, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.rtf.be/article/le-parlement-wallon-reclame-la-fin-du-harcelement-sexiste-dans-les-transport-en-commun-9853799>.

ils décident, au préalable, de centrer les sessions interparlementaires. De ce fait, les parlementaires sont alors mieux outillés sur les sujets ayant une importance fondamentale pour les deux délégations, comme les politiques sociales, l'économie, ou encore les différentes structures politiques. Un des moyens employés par les parlements québécois et wallon pour renforcer les connaissances des parlementaires est d'effectuer des visites de terrain. Par exemple, en matière de recyclage des déchets, les interactions entre les homologues wallons et les homologues québécois ont su contribuer à l'atteinte de cet objectif. Effectivement, lors de la 12^e session, la délégation québécoise a pu visiter l'entreprise Recybois et se familiariser avec le « modèle d'entreprise pour l'intégration locale de ses activités », un modèle propre à l'Europe selon lequel les trois principaux axes du développement durable sont mis en relation.¹⁵² Toujours lors de cette session, la délégation québécoise s'est déplacée chez UCB Pharma, un « groupe pharmaceutique belge ayant pour activités principales la recherche, le développement et la commercialisation de produits pharmaceutiques et biotechnologiques ».¹⁵³ En réalisant ces visites de terrain, les parlementaires québécois peuvent en apprendre davantage en matière d'économie circulaire et sur les politiques d'innovations implantées par leurs collègues wallons et d'être mieux outillés pour s'inspirer de ces bonnes pratiques. Par ailleurs, ils contribuent à rendre l'Assemblée nationale plus moderne et ouverte sur le monde en s'inspirant des pratiques adoptées à l'étranger.

6.6 Parlement d'Haïti

L'un des objectifs mis de l'avant par l'Assemblée nationale du Québec consiste à promouvoir les secteurs d'excellence du Québec à l'international. En ce sens, la relation bilatérale avec le Parlement d'Haïti permet à l'Assemblée de partager son expertise dans le domaine de la démocratie. En effet, en raison de l'instabilité politique cyclique des dernières années en Haïti, le Québec possède principalement une relation fondée sur la coopération plutôt que sur les échanges mutuels d'expertise. En 2017, par exemple, une mission de relance de la coopération a eu lieu avec le Parlement haïtien. Le principal objectif de cette mission consistait à évaluer la volonté politique et les besoins des autorités haïtiennes en matière de coopération en raison de la nouvelle législature. Lors des discussions, l'Assemblée nationale a ouvert la porte à un accompagnement de son homologue dans le renforcement des institutions parlementaires. Elle a également invité le Parlement d'Haïti à participer à l'Assemblée

¹⁵² Assemblée nationale du Québec, *12^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relation-bilaterales/danrrw/documents.html>.

¹⁵³ Assemblée nationale du Québec, *12^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*.

parlementaire de la Francophonie (APF), une organisation interparlementaire au cœur de la stratégie diplomatique de l'Assemblée nationale.¹⁵⁴ Lors de cette même mission, 80% des parlementaires haïtiens en étaient à leur tout premier mandat. Par conséquent, le besoin pour une formation portant sur le rôle des parlementaires a été jugé « élevé ».¹⁵⁵ Le Québec adopte ainsi une approche axée sur les besoins. La mission a représenté une occasion d'adapter l'offre de coopération à la réalité politique du pays en discutant avec des acteurs sur le terrain. Cette activité a donc permis d'ouvrir les horizons des parlementaires québécois et de remplir l'objectif visant à rendre l'Assemblée nationale plus ouverte sur le monde.

L'offre de coopération bonifiée de l'Assemblée nationale avec le Parlement d'Haïti a été transmise à certains partenaires externes comme l'Ambassade du Canada, le *National Democratic Institute* et l'Institut pour la démocratie et l'assistance électorale.¹⁵⁶ La présence de bailleurs de fonds externes permet de conclure à une véritable relation de coopération entre les deux parlements. Les participants à la mission de 2017 ont également noté le « fort intérêt » des parlementaires haïtiens pour le modèle parlementaire de Westminster, tel qu'hérité par le Québec.¹⁵⁷ Cette mission a donc été l'occasion de faire rayonner l'expertise particulière du Québec en matière de parlementarisme, en démontrant l'existence d'alternatives au régime présidentiel imposé aux anciennes colonies françaises.¹⁵⁸ En effet, le Québec possède la particularité d'avoir un système parlementaire de type britannique qui fonctionne en français.

Le Québec et Haïti sont les deux plus importants ensembles francophones en Amérique. Par ailleurs, le Québec compte une diaspora haïtienne importante sur son territoire.¹⁵⁹ Ces deux éléments combinés expliquent l'aide apportée par le Québec au Parlement d'Haïti. Les parlementaires québécois ont

¹⁵⁴ Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*, 14 mars 2017, consulté le 20/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131457&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁵⁵ Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*.

¹⁵⁶ Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*.

¹⁵⁷ Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*.

¹⁵⁸ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

¹⁵⁹ Gouvernement du Québec, *Portrait statistique de la population d'origine ethnique haïtienne au Québec en 2011, 2014*, consulté le 06/04/2023, URL <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-haitienne-2011.pdf>.

supervisé à quelques reprises le déroulement des élections en Haïti. Cela visait à confirmer que ces dernières étaient faites selon les règles, ce qui a offert au Québec un certain poids au sein de la communauté internationale. En 1987, par exemple, le Directeur général des élections du Québec s'est vu confier la tâche d'observer les élections en Haïti.¹⁶⁰ En 2018, le député Frantz Benjamin a rencontré des parlementaires haïtiens, à leur demande. Ces derniers demandaient que le Québec joue un rôle de médiateur pour aider à apaiser le climat politique tendu.¹⁶¹ Cela permet de conclure à une reconnaissance de l'expertise québécoise en matière de démocratisation. À la suite de l'assassinat du président de la République d'Haïti, Jovenel Moïse, en 2021, le pays a connu une période d'instabilité politique qui persiste encore à ce jour.¹⁶² Le Québec pourrait être en bonne position, en raison de son expertise et de sa culture francophone, pour aider à une reprise des activités parlementaires.

Étant donné que la relation bilatérale avec Haïti est fondée sur des impératifs de coopération, elle diffère grandement des autres relations. En effet, elle ne permet pas réellement de répondre à l'objectif visant à renforcer l'efficacité des parlementaires québécois dans leurs fonctions. Cette relation est également en perpétuelle reconstruction en raison de la situation politique plus instable. En outre, elle implique une multiplicité d'acteurs étatiques ou non étatiques. L'APF, par exemple, est un partenaire clé depuis les débuts de la relation avec Haïti. Des projets de coopération ont été développés avec cette organisation multilatérale, afin de limiter les coûts et de bonifier les retombées pour Haïti. L'État haïtien a été membre de façon intermittente de l'APF durant les dernières décennies. Dans ce contexte, l'Assemblée nationale du Québec a incarné un rôle de facilitateur avec Haïti afin qu'ils participent aux rencontres de l'APF, entre autres celles de la région Amérique.¹⁶³ Cela visait à aider le Parlement d'Haïti à avoir accès à des activités de développement des activités parlementaires, comme des séminaires pour les parlementaires, le tout dans un contexte multilatéral favorisant le développement des institutions démocratiques. Dans ce contexte, il pourrait être pertinent de se concentrer uniquement sur le volet coopération de cette relation et développer des projets *ad hoc*, plutôt que de tenter de faire renaître la Commission permanente interparlementaire Québec-Haïti.

¹⁶⁰ « Haïti mission de la région Amérique Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) », 1987, dossier # 172471, boîte 500608.

¹⁶¹ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec le député de Viau, Frantz Benjamin*.

¹⁶² Nations Unies, « Haïti : l'instabilité politique et la violence scrutées au Conseil des droits de l'homme », *ONU-Info*, 31 janvier 2022, consulté le 24/03/2023, URL <https://news.un.org/fr/story/2022/01/1113282>.

¹⁶³ Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*.

6.7 Assemblée nationale française

L'un des objectifs de l'Assemblée nationale du Québec est de renforcer les capacités des parlementaires. L'entente conclue avec l'Assemblée nationale française permet de répondre à cet objectif de renforcement, puisque les deux délégations partagent leurs initiatives, notamment en matière d'éducation. Ces rencontres approfondissent les connaissances des parlementaires québécois qui partagent à la fois leurs initiatives et s'imprègnent de l'expérience française. Par exemple, lors de la réunion intersessionnelle de la Commission interparlementaire franco-québécoise de 2021 qui s'est réalisée en visioconférence, les délégations ont pu échanger sur les enjeux en matière d'éducation qui ont été engendrés par la pandémie de COVID-19. Les délégations ont partagé leurs initiatives afin de répondre aux besoins des élèves, notamment à l'aide du numérique. Du côté québécois, les parlementaires ont invité, pour la rencontre, deux conseillers, un en pédagogie numérique et un en développement du numérique, qui travaillent au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES). Les deux invités ont pu présenter la plate-forme numérique *École ouverte* qui regroupe plusieurs ressources pour les élèves et leurs parents et qui a été mise en ligne en tout début de pandémie (mars 2020).¹⁶⁴ Cet outil numérique a démontré la capacité d'adaptation du MEES face à la situation d'urgence sanitaire. De leur côté, les parlementaires français ont invité, à la rencontre, le directeur du numérique pour l'éducation, et un chargé de mission au numérique qui travaillent au ministère équivalent en Belgique. Ceux-ci ont présenté leur plan de relance pour « la continuité pédagogique et la stratégie nationale d'accélération pour l'enseignement et le numérique ».¹⁶⁵ Les deux délégations ont ensuite abordé les enjeux liés à la cyberprédation et sur des outils numériques qui viseraient à soutenir « le bien-être et la santé mentale des élèves ».¹⁶⁶ L'Assemblée répond donc à l'objectif de formation des parlementaires, puisque ceux-ci ont pu s'entretenir sur les enjeux d'éducation et de santé mentale des personnes étudiantes, tout en ouvrant leurs connaissances par l'expérience française. Cette volonté d'approfondissement des connaissances se reflète aussi par

¹⁶⁴ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 15 février 2021, 2, consulté le 04/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_172585&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁶⁵ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 2-3.

¹⁶⁶ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 2-3.

l'intérêt que portaient les deux délégations à créer un « comité de travail spécifique au thème du numérique en éducation, afin de poursuivre les échanges de façon plus approfondie ». ¹⁶⁷

La relation bilatérale avec l'Assemblée nationale française permet aussi à l'Assemblée nationale du Québec de promouvoir les champs d'expertise du Québec. Tout comme la relation bilatérale avec le Sénat français, celle-ci s'intéresse aux avancés technologiques et aux enjeux qui y sont associés. Dans le cadre de cette relation, il a notamment été question de l'intelligence artificielle, un domaine dans lequel le Québec se démarque et qui intéresse les parlementaires français. L'expertise québécoise en matière d'intelligence artificielle a été confirmée par le *Tortoise Global AI Index*, une firme britannique qui classe 62 pays selon 143 indicateurs répartis en 7 catégories dans ce domaine. ¹⁶⁸ Pour la première fois, en 2021, le Québec a été inclus dans ce classement, ce qui en fait la première entité fédérée à en faire partie. La province a été classée à la 7^e place, alors que la Belgique a été classée à la 10^e place. ¹⁶⁹ Cette position est notamment sécurisée par la recherche qui est faite dans le domaine, sa commercialisation, mais aussi sa stratégie gouvernementale. ¹⁷⁰ En effet, concernant cette dernière, le Québec s'est doté d'une *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*. Celle-ci vise à promouvoir le leadership du Québec en tant qu'acteur exemplaire à travers trois axes prioritaires : des services publics renouvelés et optimisés, une administration publique outillée et proactive et une action fondamentale fondée sur des pratiques responsables. ¹⁷¹ Les parlementaires français étaient déjà intéressés par l'expertise québécoise en matière d'intelligence artificielle avant que celle-ci soit confirmée par le *Tortoise Global AI Index*. Lors de la 32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, la délégation française s'est déplacée au Québec. Les échanges ont porté sur le développement des technologies associées à l'intelligence artificielle, ainsi qu'aux

¹⁶⁷ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 3.

¹⁶⁸ Benessaïeh, Karim, « Intelligence artificielle : Le Québec se classe 7^e au monde », *La Presse*, 9 mars 2022, consulté le 21/03/2023, URL <https://www.lapresse.ca/affaires/techno/2022-03-09/intelligence-artificielle/le-quebec-se-classe-7e-au-monde.php>.

¹⁶⁹ Benessaïeh, Karim, « Intelligence artificielle : Le Québec se classe 7^e au monde ».

¹⁷⁰ Benessaïeh, Karim, « Intelligence artificielle : Le Québec se classe 7^e au monde ».

¹⁷¹ Gouvernement du Québec, *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*, consulté le 21/03/2023, URL <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vitrine-numeriq/strategie-integration-ia-administration-publique-2021-2026#:~:text=publique%202021%2D2026-Strat%C3%A9gie%20d'int%C3%A9gration%20de%20l'intelligence%20artificielle%20dans%20l',du%20Qu%C3%A9bec%20dans%20ce%20domaine>.

enjeux éthiques qui y sont associés, par exemple la protection des données personnelles.¹⁷² De plus, la délégation québécoise a planifié une visite de terrain à l'Institut québécois d'intelligence artificielle.¹⁷³ Elle a aussi planifié une rencontre avec la présidente du comité d'orientation de la *Déclaration de Montréal pour un développement responsable de l'IA*.¹⁷⁴

La relation bilatérale avec l'Assemblée nationale française se distingue de celle entretenue avec le Sénat français du fait de ses échanges orientés sur l'éducation et l'intelligence artificielle. Concernant l'éducation, les deux délégations partagent mutuellement leurs initiatives afin de favoriser la réussite scolaire. Ce partage s'est approfondi avec la pandémie et l'intégration du numérique en éducation qu'elle a engendrée, notamment avec la volonté des deux délégations de créer un comité spécial sur la question de cette intégration. Cet échange permet de renforcer les capacités des parlementaires sur l'éducation, autant pour l'Assemblée nationale du Québec que pour l'Assemblée nationale française. Concernant l'intelligence artificielle, l'expertise québécoise est sollicitée par leurs homologues. Ceux-ci ont notamment « exprimer leur souhait de solliciter un entretien avec le Secrétaire d'État français chargé du numérique afin de lui présenter la Déclaration de Montréal ». ¹⁷⁵ Dans cette relation, le Québec fait donc figure de modèle dans le domaine de l'intelligence artificielle, tant au niveau de la recherche que sur les questions éthiques.

6.8 Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'un des objectifs mis de l'avant par l'Assemblée nationale du Québec est de rendre l'Assemblée plus moderne et ouverte. La relation tissée avec le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet de combler cet objectif puisqu'elle est fondée sur l'expertise d'experts provenant des deux pays. Par conséquent, les travaux du comité mixte permettent aux parlements d'adopter des lois adaptées à l'avancée des connaissances, telle que présentée par les experts des deux pays. Par exemple, lors de la 30^e session du Comité mixte entre le Québec et le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les

¹⁷² Assemblée nationale du Québec, 32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 31 mai 2019, 2, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155693&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

¹⁷³ Assemblée nationale du Québec, 32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 2.

¹⁷⁴ Assemblée nationale du Québec, 32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 2.

¹⁷⁵ Assemblée nationale du Québec, 32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 2.

parlementaires ont reçu la visite de Simone Marchini, psychiatre, et Véronique Delvenne, cheffe de service en pédopsychiatrie à l'hôpital universitaire des Enfants Reine Fabiola, afin de s'entretenir sur une étude longitudinale menée pour analyser les impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19 chez les jeunes.¹⁷⁶ Cela a permis d'exposer les parlementaires québécois à la vision belge de cet enjeu, en plus de leur avoir permis d'être mieux outillés pour répondre aux besoins actuels de la société en la matière. À l'issue des discussions, les parlementaires ont d'ailleurs convenu de « l'importance d'orienter les politiques publiques vers la prévention précoce et la création souhaitable d'équipes pluridisciplinaires pour détecter rapidement les problématiques ».¹⁷⁷ En collaborant, les parlementaires sont ainsi en mesure de s'inspirer mutuellement dans des domaines d'intérêt pour éventuellement pouvoir les transposer dans leur propre société. Cela comble d'ailleurs un autre objectif de l'Assemblée nationale, c'est-à-dire celui visant le renforcement de l'efficacité de ses parlementaires dans leurs fonctions. Avec les interventions des experts lors de la 30^e session du Comité mixte, les deux délégations ont pu mieux comprendre les besoins en santé mentale chez les jeunes à la suite de la pandémie et de la mise en place des mesures de confinement.

La relation interparlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles permet de remplir l'objectif visant à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise. En effet, la relation est fondée sur un partage mutuel des connaissances, ce qui procure aux deux parlements des gains considérables. Les travaux portant sur l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) permettent de comprendre la complémentarité de la relation. Les parlementaires québécois ont pu présenter l'état de la situation au Québec et les travaux réalisés par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) sur le sujet. Cela a permis aux parlementaires belges de « constater que des problématiques similaires existent en Belgique ».¹⁷⁸ Le Québec a ainsi pu partager le contenu de son *Avis sur une trajectoire*

¹⁷⁶ Assemblée nationale du Québec, *30e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

¹⁷⁷ Assemblée nationale du Québec, *30e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

¹⁷⁸ Assemblée nationale du Québec, *29e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 octobre 2019, 3, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relation-bilaterales/danrwb/documents.html>.

optimale de services pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes avec un TDAH ou des difficultés apparentées produit par l'INESSS. Ce dernier proposait des principes directeurs et des recommandations. Pour leur part, les parlementaires belges ont partagé une brochure sur le TDAH, éditée à l'intention des enseignants par la ministre de l'Éducation et des bâtiments scolaires du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.¹⁷⁹

La pertinence de la relation interparlementaire réside dans le fait que les thèmes abordés fluctuent en fonction du contexte politique et des travaux parlementaires en cours. C'est ainsi que la question de la légalisation du cannabis a été placée dans l'ordre du jour d'une session du comité mixte, en raison du projet de loi 157 adopté le 12 juin 2018 intitulé la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*.¹⁸⁰ Les débats sur cet enjeu ont débuté en 2015, à la suite d'une promesse électorale de Justin Trudeau, chef du Parti libéral du Canada (PLC).¹⁸¹ Le projet de loi fédérale, déposé en 2017, laissait une marge de manœuvre aux provinces pour développer leur approche en matière de légalisation du cannabis. L'Assemblée nationale du Québec a développé l'approche provinciale la plus restrictive en raison de l'opinion de la société québécoise en lien avec le cannabis.¹⁸² En effet, un sondage CROP réalisé en 2017, les Québécois étaient beaucoup plus réticents que les habitants des autres provinces à la légalisation du cannabis, alors que 54% de la population y était défavorable.¹⁸³ En Belgique, la dépénalisation du cannabis est un enjeu qui fait régulièrement l'objet de discussions.¹⁸⁴ En région bruxelloise, le nombre de fusillades liées au trafic de drogues est en constante augmentation. Le Parti socialiste, présent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, se prononce depuis de nombreuses années en faveur

¹⁷⁹ Assemblée nationale du Québec, *29e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

¹⁸⁰ Assemblée nationale du Québec, *28e Session du comité mixte Assemblée nationale et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 10 mars 2013, 3, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>; *Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière*, LQ 2018, c 19.

¹⁸¹ Vastel, Marie, « Cannabis: permis par Ottawa, interdit par Québec », *Le Devoir*, 25 novembre 2017, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.ledevoir.com/politique/canada/513929/permis-par-ottawa-interdit-par-quebec>.

¹⁸² Vastel, « Cannabis: permis par Ottawa, interdit par Québec ».

¹⁸³ Sampson, Ximena, « Légalisation du cannabis : les Canadiens divisés, les Québécois contre », *Radio-Canada*, 23 mai 2017, consulté le 07/04/2023, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/05/sondage-legalisation-cannabis-canada/>.

¹⁸⁴ Leroy, Sophie, « Le débat sur la dépénalisation du cannabis est relancé en Belgique », *L'Echo*, 18 juillet 2022, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/le-debat-sur-la-depenalisation-du-cannabis-est-relance-en-belgique/10402401.html>.

de la dépénalisation en vue de lutter contre la criminalité.¹⁸⁵ En ce sens, la relation respecte le plan stratégique 2019-2023 de l'Assemblée nationale du Québec, et plus précisément la priorité 10, puisque les thèmes abordés par les parlementaires sont déterminés en fonction des besoins actuels de la société. Cela se voit grandement facilité par le fait que les enjeux qui touchent les deux parlements sont très semblables.

7. ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie tire son origine de l'histoire du mouvement francophone qui a connu un essor important dans la seconde moitié du XXe siècle. Une francophonie internationale voit le jour dès les années 1960, portée par les indépendances africaines et l'affirmation d'une identité québécoise.¹⁸⁶ Au départ, la francophonie se structure autour d'associations thématiques comme l'Association internationale des journalistes de langue française (AIJLF) fondée en 1950. Ce foisonnement associatif francophone a posé les assises de la Francophonie institutionnelle internationale. De nombreux pères fondateurs de cette francophonie institutionnalisée ont été reconnus, à commencer par Léopold Sédar Senghor qui proposait la création d'un parlement francophone en 1966. Dans la revue *Le Monde*, ce dernier affirma : « Un parlement francophone permettrait mieux encore de faire entendre la voix de l'Afrique dans le monde ». ¹⁸⁷ En 1967, l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) voit le jour. Cette coopération au niveau parlementaire précède d'ailleurs celle des gouvernements, l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT)¹⁸⁸ n'ayant vu le jour qu'en 1970. La première mission de l'AIPLF a eu lieu en 1973 au Niger, en Haute-Volta et en Côte-d'Ivoire où la coopération entre les parlementaires sur la question de la sécheresse dans les pays subsahariens était au cœur des discussions.¹⁸⁹ En 1975, la section québécoise s'ajoute aux sections fondatrices de l'AIPLF¹⁹⁰, ce qui témoigne du caractère politique que peut revêtir une adhésion à l'organisation.¹⁹¹ Au début des années

¹⁸⁵ Leroy, « Le débat sur la dépénalisation du cannabis est relancé en Belgique ».

¹⁸⁶ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 14.

¹⁸⁷ Cité dans Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 18.

¹⁸⁸ Cette agence est devenue l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en 1998.

¹⁸⁹ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 35.

¹⁹⁰ Les sections fondatrices sont : Belgique, Burundi, Cameroun, Canada, Centrafrique, Congo-Brazzaville, Congo-Kinshasa, Côte-d'Ivoire, France, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Laos, Luxembourg, Madagascar, Mali, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad et Togo.

¹⁹¹ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 49.

1980, l'organisation connaît d'importants changements avec la décentralisation de ses activités et la mise en place d'assemblées régionales.¹⁹² En 1991, l'AIPLF développe une nouvelle forme de coopération en adoptant le programme Pardoc¹⁹³ visant à appuyer les services documentaires, ainsi que les technologies d'information et de communication des parlements.¹⁹⁴

En 1997, l'AIPLF devient l'Association parlementaire de la Francophonie (APF) et élargit son champ d'action. De nouvelles thématiques comme l'égalité femme-homme, les technologies et la participation citoyenne sont abordées par les parlementaires, « les garants des droits des populations ».¹⁹⁵ En ce sens, des missions d'observation électorale voient le jour dans l'espace francophone. Dans les années 2000, l'APF organise de plus en plus de séminaires pour les parlementaires et les fonctionnaires parlementaires. Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida est créé en 2000 en partenariat avec le Programme commun des Nations unies sur le VIH/sida (ONUSIDA). En 2002, le Réseau des femmes parlementaires voit le jour pour assurer une plus grande participation politique des femmes. Les initiatives mises en place par l'APF visent à échanger des idées et des stratégies sur des enjeux de l'espace francophone.¹⁹⁶ Lors d'un discours tenu en juillet 2015, le président de l'APF rappela l'importance de cette organisation :

Je mesure le poids de mes responsabilités dans l'exercice des fonctions que vous venez de me confier au sein de notre institution, surtout en ces temps de turbulences où elle est appelée à gérer des dossiers tout aussi délicats que difficiles tels que la sauvegarde de l'ordre constitutionnel et démocratique dans les pays de l'espace francophone, la lutte contre le terrorisme, la lutte contre la pauvreté et les changements climatiques, pour ne citer que ceux-là qui sont les plus importants et d'actualité.¹⁹⁷

Le 3 novembre 2000, les gouvernements des États francophones adoptèrent la Déclaration de Bamako qui reconnaît le lien indissociable entre la Francophonie et la démocratie. Suite à son adoption, les parlementaires de l'APF décidèrent d'effectuer le suivi de son application. L'organisation adopta ainsi un rôle de « vigie de la démocratie ».¹⁹⁸ Cela se matérialise avec la publication biennale d'un rapport sur les situations politiques dans l'espace francophone, l'accompagnement des parlementaires en situation

¹⁹² Les assemblées régionales sont celles de l'Amérique, de l'Europe, de l'Afrique et de l'Asie-Pacifique.

¹⁹³ Ce programme a été renommé le Programme Noria en 2002 et a évolué pour devenir le Programme numérique APF en 2018.

¹⁹⁴ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 41.

¹⁹⁵ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 42.

¹⁹⁶ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 43.

¹⁹⁷ Cité dans Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 45.

¹⁹⁸ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 62.

de crise, la suspension comme mécanisme de sanction, les missions de bons offices et l'observation des processus électoraux.¹⁹⁹ En 2011, un député québécois, Benoît Charrette, a participé à une mission d'observation en Haïti pour le deuxième tour des élections présidentielles.²⁰⁰ Cela permet à l'Assemblée nationale de participer à la consolidation de la démocratie dans l'espace francophone et de défendre les valeurs québécoises.

L'APF est un réseau visant à partager l'expertise entre les parlements francophones. En mai 2022, à l'occasion de la réunion de la Commission politique à Québec, l'Assemblée nationale a pu mettre de l'avant ses connaissances dans le domaine de l'intelligence artificielle. À l'initiative d'Éric Lefebvre, rapporteur sur l'impact du développement de l'intelligence artificielle sur les droits humains, la démocratie et l'État de droit, la Commission a pu entendre un exposé de la responsable de l'Observatoire OCDE des politiques de l'intelligence artificielle.²⁰¹ Lors de la 47^e session de l'APF, le président de l'Assemblée nationale du Québec, François Paradis, a présenté un projet de résolution portant sur l'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, l'État de droit et les droits humains afin de clore l'étude de cette thématique.²⁰²

Détenir la présidence de l'APF représente une occasion pour mettre de l'avant l'expérience québécoise. François Paradis, ancien président de l'Assemblée nationale, a occupé le poste de président de l'APF en 2018 et en 2019. Lors de sa présidence, ce dernier a notamment présenté certaines initiatives québécoises dans le domaine du développement durable comme la création de potagers en façade, l'installation de ruches sur les toits de l'Assemblée et l'inauguration d'un pavillon d'accueil répondant

¹⁹⁹ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 64.

²⁰⁰ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²⁰¹ Assemblée parlementaire de la Francophonie, « Réunion de la Commission politique à Québec : des parlementaires des quatre régions de l'APF présents pour cette première édition en présentiel depuis 2019 », communiqué, 17 mai 2022, consulté le 19/03/2022, URL <https://apf.francophonie.org/Reunion-de-la-Commission-politique-2180661.html>.

²⁰² Assemblée nationale du Québec, *47^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 10 juillet 2022, consulté le 19/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_185079&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

aux standards de la certification LEED²⁰³.²⁰⁴ L'APF partage la préoccupation du Québec en lien avec le développement durable, ce qui en fait un forum idéal pour discuter de cet enjeu. La Commission de la coopération et du développement a fait du développement durable un thème récurrent dans ses travaux. Cette dernière vise à étudier la contribution de la Francophonie à l'adoption de stratégies de développement durable et à la mise en œuvre de politiques de gestion des écosystèmes et des ressources naturelles.²⁰⁵ Elle travaille de pair avec l'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) qui a vu le jour à Québec en 1988. La participation de l'Assemblée nationale du Québec à l'APF répond ainsi à l'un de ses objectifs visant à promouvoir ses secteurs d'excellence.

Détenir certains postes au sein des quatre commissions permanentes de l'APF²⁰⁶ offre également à l'Assemblée nationale une opportunité de devenir plus moderne et ouverte sur le monde. En mai 2022, la rapporteure de la section du Québec de la Commission des affaires parlementaires a présenté la version finale de son rapport intitulé « Ouverture des parlements : observations sur les bonnes pratiques des parlements francophones pour un rapprochement des institutions et des populations ». ²⁰⁷ L'objectif principal de ce rapport était de cibler les défis auxquels font face les parlements de l'espace francophone pour se rapprocher de la population. Le rapport visait également à faire un recensement des bonnes pratiques des parlements de la Francophonie en matière d'ouverture aux citoyennes et aux citoyens.²⁰⁸ Cela permet à l'Assemblée nationale d'en apprendre davantage sur les pratiques des parlements à travers le monde.

²⁰³ Cette certification repose sur le respect de certaines exigences environnementales tout au long du processus de conception et de réalisation d'un bâtiment. Celle-ci comprend notamment l'aménagement du site, la gestion de l'eau et de l'énergie, l'utilisation des ressources et la qualité de l'environnement intérieur.

²⁰⁴ Assemblée parlementaire de la Francophonie, « Allocution du Président de l'APF, M. François Paradis, à l'Institut de la Francophonie pour le développement durable », communiqué, 29 mars 2019, consulté le 19/03/2022, URL <https://apf.francophonie.org/Allocution-du-President-de-l-APF-M-3476.html>.

²⁰⁵ Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 92.

²⁰⁶ Les quatre commissions sont : Commission des affaires parlementaires; Commission de la coopération et du développement; Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles; et Commission politique.

²⁰⁷ Assemblée nationale du Québec, *Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 25 mai 2022, 2, consulté le 19/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_185061&process=Defaultt&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²⁰⁸ Assemblée nationale du Québec, *Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 2.

8. VOLET COOPÉRATION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

Le volet coopération de l'Assemblée nationale du Québec vise à contribuer à l'essor de la démocratie dans le monde. En 2002, lors d'un séminaire portant sur les relations internationales des parlements, un député québécois, Roger Paquin, reconnaissait déjà l'importance de cet objectif. En effet, ce dernier mentionnait que « [l']internationalisation de la vie en société interpelle plus que jamais l'Assemblée nationale et lui pose le défi d'une participation active à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité ». ²⁰⁹ En ce sens, l'Assemblée nationale a développé un véritable réseau de coopération visant à apporter aux États en processus de consolidation démocratique, un appui technique. Ce réseau, fondé à la fois sur des initiatives bilatérales et multilatérales, permet au parlement québécois de répondre à deux objectifs principaux : faire rayonner l'expertise québécoise et rendre l'Assemblée plus ouverte sur le monde.

Le modèle de coopération de l'Assemblée nationale a connu des changements importants au cours des dernières années. En effet, celle-ci a diversifié ses sources de financement en se tournant vers des bailleurs de fonds externes. L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Affaires mondiales Canada, la Banque mondiale, US Aid et la University of New York ont tous participé à l'édification des projets de coopération de l'Assemblée. ²¹⁰ Sous l'administration Obama, de 2009 à 2017, le financement américain s'est fait plus important. Les États-Unis désiraient agir dans des pays francophones, notamment en Afrique, où il y avait des crises politiques à dénouer. Or, ces derniers avaient besoin d'une expertise en français. Le Québec, en raison de ses bonnes relations tissées au fil des ans avec l'Afrique francophone et de l'absence de passé colonial, représentait, en ce sens, une option intéressante. Par ailleurs, une offre de services en matière de renforcement des capacités des parlements a été développée par la Direction des relations interparlementaires et internationales et du protocole (DRIIP) en 2020. Cette note, qui offre un tour d'horizon de l'offre de services de la part des institutions publiques, des organisations interparlementaires, des organisations internationales, des

²⁰⁹ Paquin, Roger, « La diplomatie parlementaire : une condition sine qua non pour assurer la pertinence des parlements à l'heure de la mondialisation », 76.

²¹⁰ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

universités et des organisations non gouvernementales, vise à évaluer la pertinence d'élargir l'offre de l'Assemblée nationale du Québec.²¹¹

La première catégorie de coopération regroupe tous les projets bilatéraux, c'est-à-dire ceux qui ont lieu dans un pays partenaire, et ce, sans intermédiaire. Ces projets sont généralement développés selon un modèle *ad hoc*. La relation de coopération développée par l'Assemblée nationale du Québec avec le Parlement d'Haïti représente un exemple intéressant. Les deux parlements possèdent des liens forts, fondés sur la culture et l'histoire. Au courant des dernières années, ces liens se sont consolidés avec la création d'un forum virtuel de discussions entre les secrétaires généraux des deux parlements.²¹² Ces liens ont favorisé le développement de nombreux projets de coopération *ad hoc*. En raison de l'instabilité politique qui prévaut en Haïti depuis plusieurs années, l'Assemblée nationale du Québec a pris la décision de préconiser le modèle *ad hoc* plutôt que les programmes de coopération stables.²¹³ Durant la pandémie de COVID-19, des formations virtuelles ont ainsi été offertes par l'Assemblée nationale, à la demande du Parlement d'Haïti. Des avocates du département juridique ont notamment donné une formation en virtuel à des cadres parlementaires haïtiens sur les étapes menant à l'élaboration d'un projet de loi.²¹⁴ Cela s'inscrit dans l'approche québécoise axée sur les besoins. Cette approche se distingue par le fait que les solutions proposées par l'Assemblée nationale sont fondées à la fois sur l'expertise du Québec et l'organisation parlementaire de l'État dans le besoin. Cela permet d'obtenir des résultats viables à long terme, mais également des relations plus solides avec les parlements étrangers. En effet, l'Assemblée nationale n'offre aucune solution clé en main et bâtit les solutions avec ses partenaires. Dans ses relations avec ses institutions parlementaires partenaires, elle applique ainsi « une dynamique d'accompagnement et de prise en main de leur propre agenda de développement institutionnel ».²¹⁵

²¹¹ Assemblée nationale du Québec, *L'offre en matière de renforcement des capacités des parlements*, 16 décembre 2020, document interne.

²¹² Assemblée nationale du Québec, *Forum virtuel de haut niveau entre les secrétaires généraux des parlements d'Haïti et du Québec*, 13 janvier 2021, consulté le 24/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_171959&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²¹³ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*.

²¹⁴ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²¹⁵ Paquin, Roger, « La diplomatie parlementaire : une condition sine qua non pour assurer la pertinence des parlements à l'heure de la mondialisation », 76.

La deuxième catégorie regroupe tous les projets qui ont lieu dans le cadre d'un programme de coopération. Ces programmes sont généralement soutenus financièrement par des partenaires comme Affaires mondiales Canada, l'APF, le Secrétariat à la Condition féminine du Québec et le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), dans le cas du programme de leadership pour les femmes parlementaires francophones. Ce programme vise « l'optimisation des aptitudes individuelles des femmes parlementaires et l'acquisition des compétences dans la défense des droits des femmes ».²¹⁶ Le volet théorique du programme comprend des présentations sur des enjeux clés, préparées par des universitaires. Le volet pratique, pour sa part, comprend diverses activités comme la création d'un plan d'action individuel pour le développement de carrière. Ce programme a été conçu en raison de l'offre de formation en français très limitée pour l'acquisition de compétences en leadership pour les femmes parlementaires.²¹⁷ En outre, aucun programme de ce genre, regroupant des expertes et des participantes, n'existe dans un contexte multilatéral. Par conséquent, « [c]ette formation vient combler ce manque et constitue donc une innovation en matière de renforcement des capacités d'action des femmes parlementaires francophones ».²¹⁸ Le dernier atelier a eu lieu du 6 au 9 septembre 2019, en raison de la pandémie de COVID-19. Lors de l'événement, qui avait lieu à Québec, dix participantes issues de six parlements étaient présentes. Madame Isabelle Charest, alors ministre québécoise de la Condition féminine, a offert une conférence sur l'importance des questions d'égalité femme-homme au Québec. Elle en a également profité pour présenter les projets en cours sur la question au sein du gouvernement et discuter des enjeux dans les parlements respectifs des participantes.²¹⁹ Cela a été l'occasion de faire rayonner l'expertise québécoise en matière de condition féminine. Toutefois, plusieurs femmes qui s'étaient inscrites n'ont pas pu prendre part à l'Atelier en raison du manque de ressources financières, ou encore, parce qu'elles n'avaient pas obtenu leur visa de séjour. Dans ce contexte, il pourrait être pertinent de favoriser les activités au sein des parlements

²¹⁶ Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2019*, septembre 2019, 6, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155437&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²¹⁷ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²¹⁸ Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2019*, 6.

²¹⁹ Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2019*, 8.

étrangers pour maximiser la présence de députées. En 2018, l'atelier avait lieu avant la Session de l'APF, ce qui avait permis une meilleure représentation des parlements étrangers lors de l'événement.²²⁰

Le Programme international de formation parlementaire est le second programme de coopération de l'Assemblée nationale. Il s'agit d'une initiative conjointe entre la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, l'Assemblée nationale du Québec et le Groupe de la Banque mondiale. Au total, ce programme compte cinq éditions qui se sont déroulées de 2015 à 2019, dont une, celle de 2018, qui s'est déroulée à Dakar, au Sénégal. Au contraire du premier programme de coopération, ce dernier se concentre sur la fonction publique parlementaire, en tant que vecteur démocratique. En ce sens, son objectif principal consiste à « renforcer les capacités du personnel francophone des parlements, en misant sur une convergence de la recherche et de l'enseignement universitaires avec la pratique parlementaire ».²²¹ La particularité de ce programme réside dans le fait qu'il a été délocalisé à Dakar, au Sénégal en 2018.²²² Cela s'appuyait sur la volonté de l'Assemblée nationale d'impliquer des experts africains pour qu'ils deviennent également des « producteurs de coopération ».²²³ C'est ainsi que le volet théorique du programme comprend des interventions d'universitaires québécois, mais aussi d'experts étrangers provenant notamment de l'Université Cheikh-Anta-Diop de Dakar. Pour sa part, le volet pratique offre aux participants l'occasion d'appliquer les concepts étudiés lors des présentations et conférences. Il représente également une occasion de partager les défis et enjeux auxquels ils sont confrontés.²²⁴ Lors de la 5^e édition, les participants ont travaillé sur un thème qu'ils désiraient améliorer dans leurs parlements respectifs. Ils ont décidé de travailler sur le sujet du Parlement numérique, une expertise que

²²⁰ Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2018*, 7 juin 2018, consulté le 24/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155439&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²²¹ Assemblée nationale du Québec, « Programme international de formation parlementaire : Québec, Canada, 10 au 19 juin 2015 », septembre 2015, 5, consulté le 20/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²²² Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*.

²²³ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*.

²²⁴ Assemblée nationale du Québec, « 5e édition du Programme international de formation parlementaire », juin 2019, 4, consulté le 20/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_158723&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

l'Assemblée nationale a pu partager.²²⁵ Cela vise à mieux outiller les parlements étrangers et à contribuer à l'essor de la démocratie dans l'espace francophone.²²⁶ En effet, les fonctionnaires parlementaires permettent d'institutionnaliser les processus démocratiques et d'assurer une meilleure stabilité parlementaire. Ce programme démontre l'approche pragmatique du Québec en matière de coopération internationale, fondée sur le partage des connaissances plutôt que sur l'imposition d'un modèle à suivre.

La dernière catégorie regroupe les projets sur lesquels l'Assemblée nationale collabore avec des bailleurs de fonds externes. En août 2022, par exemple, le Parlement d'Haïti a demandé à l'Assemblée nationale du Québec de l'aider à poursuivre la préparation de ses équipes pour la nouvelle législature. Une collaboration a été mise sur pied, à l'initiative de l'Assemblée, avec certains partenaires de coopération comme l'Union interparlementaire et l'APF. Des formations virtuelles ont ainsi été offertes aux fonctionnaires parlementaires haïtiens sur les bonnes pratiques en matière de rentrée parlementaire adoptées dans les parlements de l'espace francophone. Les ateliers étaient financés par l'APF à l'aide de fonds fournis par l'OIF, mais ils étaient offerts par des conseillères en relations interparlementaires et internationales de l'Assemblée nationale du Québec. Ces ateliers ont représenté une occasion de promouvoir les secteurs d'excellence du Québec et de s'insérer sur la scène internationale. En effet, la formation a donné lieu au « développement d'une collaboration et d'une relation approfondie avec l'Union interparlementaire ».²²⁷ En tant que participant actif à l'APF, le Québec collabore également à de nombreux projets de coopération multilatéraux. Du 19 au 22 avril 2022, M. François Arsenault, secrétaire général adjoint aux affaires parlementaires de l'Assemblée nationale du Québec, a participé à un séminaire pour le renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires. Ce séminaire s'adressait aux fonctionnaires de quatre parlements africains : Bénin, Côte-d'Ivoire, Niger et Togo. La première séance du séminaire a été donnée par M. Arsenault. Elle portait sur les sujets suivants, ciblés par l'APF : le rôle et les fonctions des administrateurs des commissions et des assistants parlementaires ; la séance plénière, sa préparation et sa gestion ; les

²²⁵ Assemblée nationale du Québec, « 5e édition du Programme international de formation parlementaire », 4.

²²⁶ Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlene Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Éric Montigny, professeur à l'Université Laval*, Microsoft Teams, 9 mars 2023, 15 minutes.

²²⁷ Assemblée nationale du Québec, *Ateliers virtuels de formation pour l'administration parlementaire haïtienne*, 25 août 2022, consulté 24/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_184797&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

comptes rendus et les résolutions en commission parlementaire ; et le contrôle parlementaire.²²⁸ Des bailleurs de fonds internationaux comme US Aid et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sollicitent également régulièrement l'Assemblée nationale dans le cadre de projets de coopération en Afrique francophone ou en Haïti.²²⁹

²²⁸ Assemblée nationale du Québec, *Séminaire pour le renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires du Bénin, de Côte-d'Ivoire, du Niger et du Togo*, 22 avril 2022, consulté le 24/03/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_184987&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²²⁹ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

9. RECOMMANDATIONS

L'analyse des résultats sur les relations bilatérales, les relations multilatérales et la coopération ont permis de déceler des opportunités d'amélioration dans la stratégie québécoise de coopération interparlementaire. La section suivante se penche sur ces opportunités et offre des recommandations selon six axes principaux: utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada; développement de formations pré-départ techniques; mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire; optimisation de la transmission des connaissances; création d'un centre parlementaire selon le modèle du *Centre parlementaire canadien*; et création d'une commission parlementaire sur les relations internationales.

9.1 Utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada

Certains problèmes ont été soulevés lors des entrevues en lien avec les ressources mises à la disposition de l'Assemblée nationale du Québec. Alors que la pertinence de la coopération interparlementaire a été reconnue par toutes les personnes interviewées, un problème de ressources financières et humaines a été relevé.²³⁰ En ce sens, il a été proposé, lors des entrevues, de structurer les relations interparlementaires autour de projets possédant des objectifs précis. Cela permettrait de s'inspirer des bonnes pratiques à l'international et d'élargir les horizons de l'Assemblée nationale du Québec. Par exemple, dans le dossier de la parité, qui demeure l'une des priorités de l'Assemblée, il serait possible de s'inspirer de la Nouvelle-Zélande qui est un véritable modèle à suivre.²³¹ Un projet *ad hoc* pourrait ainsi être constitué avec l'objectif d'en apprendre davantage sur les étapes ayant mené à la parité et sur les principaux enjeux qui ont été abordés à ce sujet au parlement néo-zélandais. Actuellement, certains projets du même type sont menés par des parlementaires, mais ils le sont à leurs frais personnels, ce qui limite leur portée.²³² En ce sens, il serait pertinent de s'appuyer sur les gouvernements du Québec et du Canada pour mener des projets *ad hoc* et ainsi répondre plus aisément à l'objectif visant à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions.

²³⁰ Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlene Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*, Zoom, 3 février 2023, 30 minutes.

²³¹ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*.

²³² Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*.

Dans les dernières décennies, le MRIF s'est doté d'un réseau de représentations à l'étranger visant à défendre les intérêts de la société québécoise. Ce réseau est actuellement composé de 33 représentations réparties dans 18 pays. En 2018, le Québec s'est ainsi classé au premier rang parmi 10 entités subétatiques pour sa capacité d'influence. En outre, il se classe en troisième position en ce qui concerne son rayonnement international, c'est-à-dire sa capacité de développement des relations privilégiées et de collaboration avec des partenaires internationaux.²³³ Même si la branche législative demeure indépendante de la branche exécutive, il est possible pour l'Assemblée de profiter du réseau du MRIF dans le cadre de sa stratégie de coopération interparlementaire. Le gouvernement québécois possède notamment un bureau à Abidjan, en Côte-d'Ivoire, en raison de sa stratégie territoriale pour l'Afrique. Il pourrait être intéressant pour l'Assemblée nationale du Québec de développer ses relations avec la Côte-d'Ivoire et d'ainsi poursuivre l'objectif consistant à rendre l'Assemblée nationale plus moderne et ouverte. Par ailleurs, en raison du réseau plus limité du Québec, les contacts avec les bureaux du Canada à l'étranger pourraient être mobilisés. Le gouvernement du Canada possède actuellement plus de 260 bureaux répartis dans environ 150 pays.²³⁴ Dans le cadre des projets de coopération de l'Assemblée nationale, les ressources humaines et financières de ces bureaux sont déjà exploitées. Il serait toutefois pertinent de les utiliser dans le cadre de certains projets interparlementaires *ad hoc*. Les entrevues ont révélé la nécessité de s'appuyer sur les réseaux d'ambassades et de délégations pour développer des relations bilatérales ou des relations de coopération fortes avec les parlements étrangers.²³⁵ En effet, les employés des ambassades et des délégations possèdent une meilleure connaissance du milieu et possèdent des contacts plus étroits avec les gouvernements et parlements étrangers.

9.2 Développement de formations pré-départ techniques

À l'heure actuelle, l'Assemblée nationale du Québec possède des lignes directrices en matière de formation, mais aucune politique formelle. Avant de partir en mission, les parlementaires reçoivent des formations en lien avec les codes de conduite et le protocole à adopter à l'international. Par ailleurs, les députés reçoivent un cartable de mission contenant des informations pertinentes sur les enjeux

²³³ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Plan stratégique 2019-2023*, 13.

²³⁴ Gouvernement du Canada, *Le portail international du Canada*, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.canadainternational.gc.ca/ci-ci/index.aspx?lang=fra>.

²³⁵ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

discutés dans le cadre de la mission.²³⁶ Ce cartable est préparé par des cadres parlementaires, mais également par des experts sur les enjeux abordés. Toutefois, la lecture de ces cartables et la préparation aux discussions plus techniques sont laissées à la discrétion de chaque parlementaire. Par conséquent, certains délégué(e)s possèdent peu d'expertise sur les questions discutées, ce qui peut nuire à la crédibilité de l'Assemblée nationale du Québec sur la scène internationale. Par ailleurs, cela peut affecter les retombées des discussions entre les délégations. Afin de remédier à cette situation, des formations pré-départ techniques pourraient être organisées quelques jours avant le départ de la délégation parlementaire pour une mission ou l'accueil d'une délégation étrangère. Ces formations pourraient être préparées et présentées par la DRIIP, dont l'un des rôles consiste à assurer le soutien professionnel et technique des activités interparlementaires.²³⁷ Les cahiers de mission pourraient donc être présentés de manière sommaire aux parlementaires. Dans le cadre de ces formations, des experts ou des universitaires pourraient être invités pour expliquer les aspects plus techniques des enjeux abordés lors de ces activités. Cela représenterait une occasion, pour les parlementaires, de poser des questions et d'assurer leur compréhension globale des dossiers. Cela vise à répondre de manière plus optimale à l'objectif de l'Assemblée nationale visant à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions. Par ailleurs, il serait pertinent d'impliquer les parlementaires possédant des expériences passées dans ces formations pour assurer un transfert des connaissances d'une délégation à l'autre.

9.3 Mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire

Le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire a été créé pour atténuer la sélection arbitraire des parlementaires pour former les diverses délégations, ce qui était auparavant laissé entre les mains des whips.²³⁸ Cela a permis d'assurer une meilleure représentation des partis politiques, mais aussi une parité homme-femme au sein des délégations. Cependant, aucune ligne directrice en matière de sélection des parlementaires en fonction de leur expertise n'a été élaborée. Or, il a été soulevé que les parlementaires, à commencer par ceux appartenant aux partis d'opposition, manquent de temps pour se familiariser avec les enjeux abordés lors des activités interparlementaires.²³⁹ L'asymétrie qui existe

²³⁶ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*.

²³⁷ Assemblée nationale du Québec, *Administration*, consulté le 09/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/assemblee-nationale/administration.html#driip>.

²³⁸ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²³⁹ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*.

entre les parlementaires des partis d'opposition et ceux du parti au pouvoir en termes de disponibilités s'expliquerait par un facteur principal. Le nombre de parlementaires appartenant aux partis d'opposition est plus faible. Par conséquent, ces parlementaires doivent remplir plusieurs rôles à la fois, ce qui rend la répartition de la charge de travail moins homogène. En ce sens, il serait pertinent de créer des lignes directrices claires pour s'assurer que le comité choisisse des parlementaires qui possèdent déjà une expertise dans les questions abordées dans le cadre des réunions interparlementaires. Cette recommandation va de pair avec la recommandation 9.2, puisque toutes les deux visent à assurer une meilleure expertise des parlementaires au sein des délégations. Les formations combinées à une sélection fondée sur l'expertise des délégué(e)s permettraient de répondre aux objectifs de l'Assemblée nationale du Québec, visant à renforcer l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions, mais également à promouvoir les secteurs d'excellence de la société québécoise. Les lignes directrices pourraient inclure deux critères de sélection des parlementaires. Le premier serait basé sur l'expérience en tant que porte-parole, lié à un enjeu abordé lors des activités parlementaires. Un porte-parole est un « député d'un groupe parlementaire d'opposition désigné par son chef afin de présenter la politique du parti sur un sujet donné et pour commenter celle du gouvernement ».²⁴⁰ Le deuxième serait basé sur la participation du ou de la délégué(e) à une commission parlementaire portant sur un dossier abordé lors des activités interparlementaires. Ces critères de sélection permettraient de bénéficier de l'expertise acquise par les députés et d'ainsi rentabiliser leur temps dans la préparation des missions interparlementaires.

9.4 Transmission des connaissances optimisée

À l'heure actuelle, l'Assemblée nationale du Québec ne possède aucun mécanisme formel permettant aux parlementaires de transmettre les connaissances acquises dans le cadre des réunions interparlementaires. Or, l'absence de mécanisme rend l'atteinte de certains objectifs de l'Assemblée nationale du Québec plus difficile, à commencer par le renforcement de l'efficacité des parlementaires dans leurs fonctions. En effet, il n'existe que très peu d'exemples concrets de missions interparlementaires ayant donné lieu à des projets de loi ou à des politiques gouvernementales au Québec. Daniel Turp, professeur de droit international et constitutionnel à l'Université de Montréal et

²⁴⁰ Assemblée nationale du Québec, *Porte-parole*, consulté le 09/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/porte-parole.html>.

ancien député du Bloc québécois,²⁴¹ a également soulevé que les caucus représentent une occasion de partager les connaissances acquises lors des missions interparlementaires avec les autres membres du parti politique.²⁴² Toutefois, deux problématiques ont été relevées quant à ce mécanisme informel. Premièrement, le caucus n'est pas un outil suffisamment exploité par les parlementaires. Deuxièmement, la transmission des connaissances se fait plus difficilement, voire pas du tout, lorsqu'un parlementaire ne fait pas partie du gouvernement. Cela est vrai également lors de la période de questions durant laquelle le témoignage des parlementaires ne faisant pas partie du gouvernement est moins entendu puisqu'ils sont beaucoup moins sollicités que les ministres.²⁴³ Ces éléments permettent de conclure que la diplomatie parlementaire n'est pas utilisée à son plein potentiel par l'Assemblée nationale du Québec. Ce type de diplomatie représente une occasion de s'inspirer des bonnes pratiques des parlements étrangers, comme les cas du Sénégal et du Maroc l'ont démontré.²⁴⁴ Par conséquent, il est nécessaire d'exploiter cet outil à la disposition des parlements pour moderniser les processus en place et ainsi répondre à un second objectif de l'Assemblée nationale. Pour ce faire, un mécanisme formel de transmission des connaissances entre les parlementaires des différents partis politiques pourrait être mis en place. Les rapports de mission pourraient être plus accessibles pour les députés et des résumés documentaires non partisans pourraient être transmis aux commissions parlementaires concernées. Il serait également pertinent de considérer la création d'un mécanisme permettant d'évaluer la progression des relations interparlementaires et la réalisation des projets communs. Cela viserait à évaluer la progression de chaque relation bilatérale, mais aussi à mesurer l'impact de la coopération interparlementaire sur les actions de l'Assemblée nationale du Québec. Ce rôle pourrait être confié au Comité consultatif de la diplomatie parlementaire.

9.5 Création d'un centre parlementaire selon le modèle du *Centre parlementaire canadien*

Dans les dernières années, le modèle de l'Assemblée nationale du Québec pour le volet coopération a connu de nombreux changements. Il a été soulevé que le parlement a diversifié ses sources de financement en allant chercher des financements externes. L'Organisation internationale de la

²⁴¹ Assemblée nationale du Québec, *Daniel Turp*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/turp-daniel-5839/biographie.html>.

²⁴² Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlene Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Daniel Turp, professeur de droit international et constitutionnel à l'Université de Montréal*, Auberge Ripplecove, 3 février 2023, 1h03.

²⁴³ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*.

²⁴⁴ Veuillez consulter la section 5.3, « Importance de la diplomatie parlementaire pour le Québec », pour plus de détails.

Francophonie (OIF), la Banque mondiale et US Aid, par exemple, ont financé certains projets de coopération gérés par l'Assemblée nationale.²⁴⁵ Or, ce modèle comporte des lacunes, à commencer par le nombre limité de cadres parlementaires qui peuvent s'investir dans des projets de coopération. Par ailleurs, les financements auxquels l'Assemblée a accès sont plus restreints puisque certaines organisations sont réticentes à financer un parlement étranger. Par conséquent, il serait pertinent de réformer le modèle existant et de détacher le volet coopération de la diplomatie parlementaire. Cela s'explique notamment par les différences importantes entre les deux mécanismes. En effet, les objectifs poursuivis en coopération sont complètement différents de ceux poursuivis dans le cadre d'une relation bilatérale ou multilatérale. La coopération vise principalement à renforcer les institutions démocratiques à travers le monde, alors que la diplomatie parlementaire vise plutôt un partage mutuel d'expertise. Dans ce contexte, il pourrait être pertinent d'envisager la création d'une fondation dédiée à la coopération, inspirée du modèle du Centre parlementaire canadien, comme cela a été proposé par M. Sébastien Jobert, coordonnateur de la coopération interparlementaire.²⁴⁶ Le Centre parlementaire canadien est reconnu dans le domaine de coopération comme étant « l'une des organisations non gouvernementales et non partisans les plus importantes et les plus anciennes qui se consacrent au renforcement de la démocratie parlementaire au Canada et dans le monde ».²⁴⁷ Le Québec, qui est la province canadienne la plus active à l'international, pourrait ainsi faire valoir son expertise plus facilement en augmentant le nombre de projets de coopération.

9.6 Création d'une commission parlementaire sur les relations internationales

Les entrevues réalisées avec certains parlementaires ont permis de soulever un manque de connaissances des élus sur les principaux enjeux internationaux touchant les compétences provinciales. En ce sens, Stéphane Paquin a proposé la création d'une commission parlementaire permanente portant sur les relations internationales. Cela permettrait aux élus d'être plus informés sur les sujets chauds à l'international, mais également de transmettre les connaissances plus facilement au retour de mission. Il a toutefois été mis de l'avant que ce type de commission sert généralement à évaluer la politique étrangère d'un pays, ce qui nécessiterait d'élargir son mandat pour en assurer la pertinence. Cette suggestion a d'ailleurs été reprise dans l'essai de Pierre-Luc Turgeon pour la fondation Jean-

²⁴⁵ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²⁴⁶ Audet, Beaudry, Brais et Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert*.

²⁴⁷ Le Centre parlementaire, *Qui nous sommes*, consulté le 20/03/2023, URL <https://parlcent.org/fr/qui-nous-sommes/>.

Charles Bonenfant, portant sur les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation.²⁴⁸ Au cours de cet essai, l'auteur défend l'idée initiale de Stéphane Paquin, soit d'instaurer une commission parlementaire ayant pour seul mandat « d'examiner les grands enjeux internationaux qui concernent le Québec et d'étudier les différentes ententes internationales qui touchent les domaines de compétences du Québec ».²⁴⁹ Il est nécessaire de rappeler que les enjeux internationaux ont un impact sur les décisions prises par l'Assemblée nationale du Québec. Dès lors, en mettant sur pied une telle commission, les parlementaires auraient la possibilité d'assurer un suivi plus « rigoureux et systématique des négociations internationales québécoises ou canadiennes, et ce, avant, pendant et après la tenue de celles-ci ».²⁵⁰ De plus, comme mentionné précédemment, les parlementaires se doivent d'être au courant des enjeux et des thèmes principaux abordés lors des sessions interparlementaires. Avec la création d'une commission parlementaire sur les relations internationales, les parlementaires pourraient être consultés sur ces enjeux et cela aurait pour effet le renforcement de leur rôle, en plus d'« apporter une plus grande cohérence à la politique internationale québécoise ».²⁵¹

²⁴⁸ Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, 36.

²⁴⁹ Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, 36.

²⁵⁰ Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, 36.

²⁵¹ Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, 36.

10. CONCLUSION

À la suite de l'analyse et des recommandations qui ont été présentées, il est important de souligner que ce rapport ne prétend pas à l'exhaustivité sur la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec. En effet, l'approche adoptée s'est focalisée sur les relations bilatérales et les relations de coopération avec les parlements de l'espace francophone, ainsi que sur le rôle de l'Assemblée nationale du Québec dans le cadre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. L'analyse de la stratégie de coopération interparlementaire visait à évaluer chacun de ses volets selon les objectifs et principes de l'Assemblée nationale du Québec. Un examen approfondi des relations bilatérales avec les parlements francophones a permis de conclure que la majeure partie d'entre eux répondaient aux objectifs de l'Assemblée. Cependant, certaines recommandations ont été formulées pour les relations avec l'Assemblée nationale du Sénégal, les Assemblées législatives de la Louisiane, la Chambre des représentants du Maroc et le Parlement d'Haïti. Cela visait à assurer la pérennité de ces relations et à favoriser leurs retombées. Une étude sur l'historique et le fonctionnement de l'APF a permis de conclure que la participation de l'Assemblée nationale du Québec à ce forum nourrit son réseau à l'international et contribue au parachèvement de ses trois objectifs. Une analyse des projets de coopération de l'Assemblée nationale du Québec a permis de dégager trois catégories : projets bilatéraux fondés sur un modèle *ad hoc*, projets réalisés dans le cadre des deux programmes de l'Assemblée et projets financés par des bailleurs de fonds externes. Cette analyse a également permis de conclure que le volet coopération répond à deux objectifs principaux : faire rayonner l'expertise québécoise et rendre l'Assemblée plus ouverte sur le monde. Les entrevues réalisées avec les parlementaires et les experts ont pour leur part mené à six recommandations visant à renouveler la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec :

- Utilisation optimisée des ressources des gouvernements du Québec et du Canada
- Développement de formations pré-départ techniques
- Mise en œuvre de lignes directrices en matière de sélection des parlementaires pour le Comité consultatif de la diplomatie parlementaire
- Optimisation de la transmission des connaissances
- Création d'un centre parlementaire fondé sur le modèle du *Centre parlementaire canadien*; et
- Création d'une commission parlementaire sur les relations internationales.

Il pourrait être pertinent de soumettre la stratégie de coopération interparlementaire à un examen périodique. Cela permettrait d'évaluer l'évolution de la stratégie et l'application des recommandations.

Annexe 1

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-ASSEMBLÉE NATIONALE DU SÉNÉGAL

Historique

La relation bilatérale entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale du Sénégal a débuté en juillet 1978 sous la forme d'un programme de coopération technique. La visite de la délégation sénégalaise à Québec cette même année avait pour principal objectif de faire découvrir les installations de la radiotélévision et du Journal des débats de l'Assemblée nationale du Québec. Lors de cet événement, des discussions ont eu lieu sur l'élaboration d'un programme de coopération technique entre les deux assemblées législatives dans le domaine de l'enregistrement et de la retranscription des débats.²⁵² Les travaux du programme se sont terminés en 1984. En 1979, les parlements québécois et sénégalais adhéraient à une entente portant sur la coopération interparlementaire adoptée au cours de l'IXe Assemblée générale de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF).²⁵³ Cette entente visait à favoriser les échanges entre les parlementaires, autant sur le plan bilatéral que multilatéral.²⁵⁴

Les relations bilatérales entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale du Sénégal n'ont pas connu d'autres développements significatifs avant 2016, année durant laquelle la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec l'Assemblée nationale du Sénégal (DANRANS) a été mise sur pied. Le 15 décembre 2016, une entente de coopération formelle a été signée à Dakar, établissant les dispositions de l'Association parlementaire Québec-Sénégal (APQS). L'Association fournit une plateforme permettant aux parlementaires d'échanger sur divers sujets de préoccupations communes, à commencer par l'éducation, la santé, les migrations, l'environnement et l'énergie.²⁵⁵ Une première visite a eu lieu en mars 2023 dans le cadre de cette relation, mais le rapport d'activité officiel n'est pas disponible sur le site web de l'Assemblée au moment de la rédaction de ce rapport.

²⁵² Charbonneau et Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », 307.

²⁵³ Il s'agit de l'ancêtre de l'Association parlementaire de la Francophonie (APF).

²⁵⁴ Lettre de Claude Trudelle à Henri Gariépy, « Coopération interparlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale; chronologie; 1978-1984 », 15 juin 1990, Dossier # 364278 Coopération interparlementaire entre l'ANQ et l'Assemblée nationale du Sénégal (ANS), Boîte 538925.

²⁵⁵ *Protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale du Sénégal pour l'institution d'une association parlementaire*, 15 décembre 2016, consulté le 2022/02/25, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/152217.html>.

Pertinence

L'intérêt que l'Assemblée nationale du Québec porte à ses relations avec le Sénégal s'explique par des liens d'amitié fondés sur un fort attachement aux valeurs démocratiques. Dans les dernières décennies, le Sénégal s'est transformé de façon à devenir un exemple de stabilité démocratique en Afrique de l'Ouest. Par conséquent, la relation bilatérale est bénéfique pour les deux parlements qui possèdent tous les deux une expertise intéressante, issue de leur expérience démocratique respective. La pertinence de la relation entre les deux parlements réside dans le partage d'une même culture francophone. Les liens de confiance entre les parlementaires sont d'autant plus renforcés par l'absence de passé colonial entre le Québec et le Sénégal. Le cas de la relation bilatérale avec le Sénégal est également particulier en raison de sa structure. En effet, les relations entre les deux assemblées législatives sont coordonnées et chapeautées par le ministère des Relations internationales et de la Francophonie (MRIF), dans le cadre de sa *Stratégie territoriale pour l'Afrique*.²⁵⁶ Cela permet ainsi d'appuyer les efforts du gouvernement en Afrique qui possèdent cinq secteurs d'activités dans la région : économie, éducation, culture, solidarité internationale et renforcement des capacités institutionnelles. Cette relation s'inscrit ainsi dans l'objectif visant à rendre l'Assemblée nationale plus moderne et ouverte.

Axes prioritaires

Étant donné qu'aucune activité formelle n'a eu lieu dans le cadre de l'APQS, le principal axe prioritaire demeure celui de la coopération qui guide les relations entre les deux parlements depuis 1978. Depuis 2015, l'Assemblée nationale du Québec possède un programme de coopération officiel visant à augmenter la présence des femmes en politique. Ce programme qui a été délocalisé à Dakar permet de promouvoir l'expertise sénégalaise en la matière et de les impliquer davantage dans la coopération. En 2019, une délégation sénégalaise a également participé à la troisième édition de l'Atelier de leadership pour les femmes parlementaires francophones, organisé par l'Assemblée nationale du Québec. Ce programme est conçu spécifiquement pour les femmes parlementaires de la Francophonie.²⁵⁷ Les

²⁵⁶ Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Stratégie territoriale pour l'Afrique*, 2021, consulté le 25/02/2022, URL <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/rerelations-internationales/publications-adm/politiques/STR-Strategie-Afrique-Long-FR-8dec21-MRIF.pdf>, 11.

²⁵⁷ Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale accueille la 3e édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones », communiqué, 6 septembre 2019, consulté le 25/02/2022, URL <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lassemblee-nationale-accueille-la-3e-edition-de-latelier-de-leadership-pour-femmes-parlementaires-francophones>.

prochaines discussions pourraient éventuellement porter sur la question de l'insécurité alimentaire qui touche de plus en plus les populations à l'international. Cela pourrait être l'occasion pour l'Assemblée nationale du Québec de remplir son objectif visant à promouvoir les secteurs d'excellence du Québec.

Annexe 2

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-LOUISIANE

Historique

La relation bilatérale formelle entre l'Assemblée nationale du Québec et les Assemblées législatives de l'État de la Louisiane a été établie en juillet 2015 grâce à une entente créant l'Association parlementaire Québec-Louisiane (APQL). Cela procédait d'une réflexion de la part de l'ANQ portant sur sa stratégie de la Délégation de l'Assemblée nationale pour les relations avec les États-Unis (DANREU). Cette relation bilatérale, en complément des relations multilatérales entretenues par l'ANQ au sein des organisations interparlementaires américaines, visait à renforcer les alliances pour supporter certains enjeux communs.²⁵⁸

L'APQL se rencontre périodiquement et tente de privilégier les rencontres « au moment où se tiennent des rencontres parallèles auxquelles assistent déjà les parties », conformément à l'Article 9 de l'entente de 2015.²⁵⁹ Officiellement, quatre sessions de l'APQL ont eu lieu, dont une dernière en 2021 qui a pris la forme d'une visioconférence en raison de la pandémie de COVID-19. En pratique, il y a eu alternance de visite entre les deux parties, dont deux visites à Bâton-Rouge pour la délégation québécoise en 2016 et 2018 respectivement, et d'une visite à Québec pour les représentants de la Louisiane en 2017.

Pertinence

L'intérêt que l'Assemblée nationale du Québec porte à ses relations avec la Louisiane s'explique par leurs liens historiques, culturels et linguistiques importants. Les deux États fédérés représentent des acteurs importants dans la lutte pour la protection de la francophonie en Amérique.²⁶⁰ En outre, les deux parlements partagent des préoccupations similaires dans des domaines variés comme la culture, les arts, le tourisme et la langue française. La Louisiane s'est notamment engagée à établir un bureau de tourisme dans la Ville de Québec, ce qui a été réitéré par le lieutenant-gouverneur de la Louisiane, M. Billy Nungesser, en 2018.²⁶¹

²⁵⁸ Assemblée nationale du Québec, *1ère session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*.

²⁵⁹ *Protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et les Assemblées législatives de l'État de Louisiane*, juillet 2015, consulté le 20/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/112969.html>, art. 9.

²⁶⁰ *Protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et les Assemblées législatives de l'État de Louisiane*, article 9.

²⁶¹ Assemblée nationale du Québec, *3^e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 3.

Axes prioritaires

Le cas de cette relation interparlementaire est particulier puisque très peu de rencontres ont eu lieu entre les deux parlements. Malgré tout, il est possible d'identifier deux thèmes principaux: la langue française et le tourisme. En effet, un plan d'action a d'ailleurs été élaboré par les parlementaires, lors d'une réunion en septembre 2017, sur le tourisme, l'éducation en français et la Francophonie économique.

Le premier axe prioritaire de la relation se trouve ainsi à être le tourisme, une thématique qui a fait l'objet de discussions en 2017, en 2018 et en 2021. Lors de la deuxième session de l'APQL, en 2017, une résolution sur le tourisme a été adoptée par les parlementaires québécois et louisianais, dans laquelle ils appuyaient la mise sur pied d'un bureau du tourisme de la Louisiane dans la ville de Québec. En 2021, le lieutenant-gouverneur de la Louisiane, monsieur Billy Nungesser, a réitéré son intérêt pour ce projet.²⁶² Lors de la 3e session de l'APQL, des discussions eurent également lieu sur le Réseau des villes francophones et francophiles d'Amérique (RVFFA), dont quelques villes louisianaises et québécoises faisaient partie. Ce réseau, qui n'existe plus depuis janvier 2021, visait à promouvoir le tourisme francophone sur le territoire.

Le deuxième axe prioritaire concerne la promotion de la langue française sur le continent américain, que ce soit sur le plan de l'éducation ou de l'économie. Lors de la 3e session de l'APQL en 2018, il a notamment été question du développement d'un programme d'échange pour les étudiants au secondaire, entre le Québec et la Louisiane.²⁶³ Lors d'une visioconférence réalisée en 2021, le président de l'ANQ et le président du Sénat de l'État de Louisiane ont dressé le bilan des accomplissements de l'APQL en matière de francophonie.²⁶⁴ L'économie et la langue française furent au cœur des discussions des parlementaires lors de la 3e session de l'APQL. En effet, ces derniers purent en apprendre davantage sur l'impact économique du français en Louisiane et au Québec, par l'entremise de deux experts. Les chercheurs de l'Université de Montréal et de la Louisiana State University

²⁶² Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis et le président du Sénat de l'État de Louisiane, M. Patrick Page Cortez*, 22 mars 2021, consulté le 20/02/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_172977&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz, 2.

²⁶³ Assemblée nationale du Québec, *3e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 3.

²⁶⁴ Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis et le président du Sénat de l'État de Louisiane, M. Patrick Page Cortez*, 2.

convinrent de l'organisation d'une conférence pour peaufiner leur projet de recherche sur le sujet et le présenter à nouveau dans le cadre de l'APQL.²⁶⁵ Cela fait suite à la remarque du gouverneur de la Louisiane qui, lors de la 1^{ère} session de l'APQL, en 2016, avait reconnu la nécessité de renforcer les liens entre le Québec et la Louisiane pour améliorer les échanges économiques.²⁶⁶

²⁶⁵ Assemblée nationale du Québec, *3^e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 3.

²⁶⁶ Assemblée nationale du Québec, *1^{ère} session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 2.

Annexe 3

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-MAROC

Historique

Les contacts entre parlementaires marocains et québécois ont débuté en 2003, mais ce n'est qu'à partir des années 2010 que les échanges se sont intensifiés. En effet, le 29 août 2011, lors d'une visite d'une délégation de l'Assemblée nationale à Rabat, il a été convenu de formaliser les liens entre les deux institutions par la signature d'une Entente entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec.²⁶⁷ Le 16 mai 2012, lors d'une visite à Québec par le président de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, il a été déterminé qu'il convenait de développer un cadre de relation formel, à travers la création de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec (CPIMQ).²⁶⁸

Cette commission se réunit en principe sur une base annuelle, en alternance au Québec et au Maroc. La 5^e session de la CPIMQ a eu lieu du 9 au 12 janvier 2018 à Rabat. Les thèmes du Parlement numérique et de la participation citoyenne avaient alors fait l'objet de séances de travail.²⁶⁹ La même année, l'Assemblée nationale a également accueilli une délégation de la Chambre des représentants lors d'une mission d'étude sur le traitement des pétitions et les relations avec les citoyens.²⁷⁰ Depuis, de nombreux enjeux comme la pandémie de COVID-19 ont empêché la tenue d'une autre activité conjointe. Une première rencontre a eu lieu en visioconférence le 28 janvier 2021 avec la Commission des pétitions de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc. Cette rencontre avait pour objectif d'aborder le fonctionnement des pétitions dans les deux parlements.²⁷¹

²⁶⁷ Entente entre la Chambre des représentants du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec, 29 août 2011, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrm2/index.html>.

²⁶⁸ Entente entre la Chambre des représentants du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec pour l'institution d'une Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, 16 mai 2012, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrm2/index.html>.

²⁶⁹ Assemblée nationale du Québec, 5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, 2.

²⁷⁰ Assemblée nationale du Québec, 5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, 3.

²⁷¹ Assemblée nationale du Québec, Rencontre sur la démocratie participative avec la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc, 28 janvier 2021, 2, consulté le 12/11/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Pertinence

L'intérêt que l'Assemblée nationale du Québec porte à ses relations avec le Maroc s'explique par leurs liens d'amitié, fondés sur le partage d'une même langue et d'un fort attachement aux valeurs démocratiques.²⁷² Cette relation s'inscrit dans une perspective de renforcement du positionnement de l'Assemblée nationale du Québec en tant qu'acteur principal du renforcement institutionnel des parlements de la Francophonie. En outre, la Chambre des représentants du Royaume du Maroc représente le tout premier partenaire issu du monde arabo-musulman, ce qui permet à l'Assemblée nationale de mieux s'adapter à la mondialisation et de s'ouvrir sur le monde.

Axes prioritaires

Le premier axe prioritaire au cœur de la relation concerne la mise en valeur de la participation citoyenne. Cet enjeu a fait l'objet de nombreux travaux conjoints. Dès la 1^{re} session de la CPIMQ, en 2013, cet enjeu représentait le cœur des discussions qui étaient également orientées sur la participation des jeunes à la vie politique.²⁷³ Cet axe prioritaire a pris une place prépondérante dans la relation interparlementaire, à la demande de la Chambre des représentants du Maroc, qui désirait profiter de l'expertise québécoise en la matière.²⁷⁴ Avec le temps, celui-ci s'est toutefois précisé pour se tourner vers la question du traitement des pétitions, et ce, à partir de 2018. Le 28 janvier 2021, une rencontre avec la Commission des pétitions de la Chambre des représentants du Royaume du Maroc a notamment permis d'aborder les questions de l'utilisation d'un système de pétitions en ligne et du processus de traitement des pétitions citoyennes.²⁷⁵

Le deuxième axe prioritaire est relatif au développement d'un Parlement numérique, alors que les deux parlements doivent s'adapter à l'apparition des nouvelles technologies et à la nécessité d'une plus grande transparence. Lors de la 5^e session de la CPIMQ, il a notamment été question du développement d'un système de transcription automatique des débats parlementaires et de l'amélioration de la gestion des documents électroniques.²⁷⁶ Cela faisait suite à la signature d'une

²⁷² *Entente entre la Chambre des représentants du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec.*

²⁷³ Assemblée nationale du Québec, *1^{re} session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 16 juin 2013, 2, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

²⁷⁴ Assemblée nationale du Québec, *1^{re} session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 4.

²⁷⁵ Assemblée nationale du Québec, *Rencontre sur la démocratie participative avec la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc*, 2.

²⁷⁶ Assemblée nationale du Québec, *5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 3.

déclaration conjointe et d'une convention de coopération sur le thème du Parlement électronique, dans le cadre de la 3^e session de la CPIMQ, en 2015.²⁷⁷

Le troisième axe prioritaire concerne plutôt la lutte contre les changements climatiques et le développement durable, deux questions qui ont été abordées lors de la 5^e session de la CPIMQ. Lors de cet événement, il a notamment été question de la gestion des matières résiduelles. Il a alors été décidé de mettre en relation les représentants de Recyc-Québec avec ceux de la nouvelle société marocaine « MASEN » qui possède une expertise dans le domaine du traitement des matières dangereuses.²⁷⁸ Les deux parlements en ont également profité pour partager leurs politiques en matière de lutte contre les changements climatiques, comme la mise en valeur des énergies renouvelables. Cet axe prioritaire s'inscrit dans une logique de valorisation de l'expertise québécoise en matière de lutte contre les changements climatiques.

²⁷⁷ Assemblée nationale du Québec, *3^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 2 mars 2015, 2, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

²⁷⁸ Assemblée nationale du Québec, *5^e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 4.

Annexe 4

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-SÉNAT FRANÇAIS

Historique

La relation bilatérale entre l'Assemblée nationale du Québec et le Sénat français s'est concrétisée le 23 janvier 2003, à la suite de la signature du protocole d'accord entre les deux parties. Cette entente a établi un programme d'échanges mutuels sur des intérêts communs qui concernent notamment les échanges entre fonctionnaires parlementaires et le partage d'informations techniques et de documentation sur le fonctionnement des assemblées parlementaires.²⁷⁹

Dans le cadre de cette relation, les parlementaires se réunissent chaque année, en alternance au Québec et en France.²⁸⁰ La dernière visite de la délégation québécoise en France s'est réalisée du 22 au 26 mai 2018. Les thèmes abordés étaient : l'intelligence artificielle, le tourisme de montagne, ainsi que le nouvel accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne.²⁸¹ La dernière visite de la délégation française, avant le déclenchement de la pandémie mondiale, s'est réalisée du 16 au 21 septembre 2019. Lors de cette rencontre, les enjeux liés à l'avenir des médias étaient au centre des discussions.²⁸² Bien que la pandémie de COVID-19 ait repoussé la rencontre de 2020 jusqu'en mars 2022, les deux parlements ont maintenu la relation. Le président de l'Assemblée nationale du Québec et le président du Groupe interparlementaire d'amitié France-Québec (GIAFQ) se sont contactés par téléphone, le 6 mai 2020, pour reporter la rencontre de 2020.²⁸³ Les deux délégations se sont rencontrées de nouveau

²⁷⁹ *Protocole d'accord entre le groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française et la délégation de l'Assemblée nationale du Québec pour les relations avec la France*, 23 janvier 2003, consulté le 10/12/2022,

URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/106043.html>, article premier.

²⁸⁰ Assemblée nationale du Québec, *Sénat français*, mis à jour le 15 juin 2020, consulté le 10/12/2022,

URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrsf/index.html>.

²⁸¹ Assemblée nationale du Québec, *13^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 21 septembre 2019, 2, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_156657&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

²⁸² Assemblée nationale du Québec, *13^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 3.

²⁸³ Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. François Paradis et le président du Groupe interparlementaire d'amitié France-Québec (GIAFQ), M. Rémi Pointereau*, 6 mai 2020, 2, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_159915&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

à Paris du 5 au 8 mars 2022, afin d'échanger sur la revitalisation des centres-villes et de la participation citoyenne à travers le numérique.²⁸⁴

Pertinence

Tout comme la relation bilatérale entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale française (ANF), cette relation repose sur des motivations historiques et culturelles qui découlent directement de la doctrine Gérin-Lajoie. La langue commune, ainsi que la proximité historique et culturelle permettent de maintenir la relation bilatérale, malgré la distance géographique entre les deux entités. Bien que cette relation ait été concrétisée plus de 20 ans après la relation avec l'ANF, elle est pertinente du fait de la nature du Sénat français. En effet, puisque le Sénat français représente le pouvoir exécutif de la France, l'ANQ peut échanger et partager leurs intérêts et préoccupations sur des enjeux internationaux qui échappent aux compétences du gouvernement québécois. Par exemple, lors de la mission interparlementaire de 2018, la délégation québécoise a pu échanger avec leurs homologues du nouvel accord de libre-échange entre le Canada et l'UE, un traité international auquel le Québec n'avait pas de place lors des négociations.²⁸⁵

Axes prioritaires

Le premier axe prioritaire de cette relation est la recherche et le développement, principalement dans le domaine industriel et au niveau médical. La délégation française a pu profiter de l'expertise québécoise dans le domaine forestier, surtout en lien avec la saine exploitation des forêts.²⁸⁶ L'expertise québécoise dans le domaine agricole a également été au cœur des échanges, surtout en ce qui a trait à l'industrie laitière, un fleuron de l'économie du Québec.²⁸⁷ Pour leur part, les parlementaires québécois ont également pu renforcer leur efficacité en apprenant des informations utiles sur la recherche et le développement de l'intelligence artificielle en France, un secteur économique en pleine croissance.²⁸⁸ De plus, la délégation québécoise a pu visiter, en juillet 2016, de nombreux laboratoires et instituts qui

²⁸⁴ Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 1.

²⁸⁵ Assemblée nationale du Québec, *13^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 2.

²⁸⁶ Assemblée nationale du Québec, *VII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 3.

²⁸⁷ Assemblée nationale du Québec, *13^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 3.

²⁸⁸ Assemblée nationale du Québec, *12^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 26 mai 2018, 3, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144047&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

effectuent de la recherche en technologies médicales, pour en apprendre davantage tant sur les enjeux éthiques de ces nouvelles technologies que sur ses avancées en soi.²⁸⁹

Le second axe prioritaire de cette relation concerne le développement économique et rural. Durant les années 2012 et 2013, les deux délégations ont pu s'inspirer des initiatives de leurs homologues. D'une part, la délégation française a pu s'intéresser à l'organisme *Place aux jeunes en région* dont l'objectif est de favoriser le développement rural en faisant la promotion des emplois en région chez les jeunes.²⁹⁰ D'autre part, la délégation québécoise a pu en apprendre davantage sur la politique industrielle française qui vise à développer les créneaux d'excellence ruraux et favoriser le développement de ses régions.²⁹¹ En 2018, les parlementaires québécois se sont plutôt penchés sur la recherche et le développement industriel qui visent à répondre à l'enjeu de pénurie de main-d'œuvre dans les régions en développant des technologies d'intelligence artificielle.²⁹² Finalement, lors de la dernière réunion, en 2022, la délégation québécoise a pu échanger avec des élus municipaux français sur le plan national *Action cœur de ville* qui a pour objectif de revitaliser les centres-villes des municipalités de moyenne taille qui ont souffert économiquement suite à la pandémie.²⁹³

²⁸⁹ Assemblée nationale du Québec, *10^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 2-3.

²⁹⁰ Assemblée nationale du Québec, *VII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 3.

²⁹¹ Assemblée nationale du Québec, *VIII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 2 juillet 2013, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_75573&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz, 3-4.

²⁹² Assemblée nationale du Québec, *12^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 3.

²⁹³ Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 2.

ANNEXE 5

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-WALLONIE

Historique

La relation bilatérale entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement wallon s'est concrétisée le 6 février 2003, à la suite de la signature d'une entente de coopération. Cette entente a permis la création du *Comité mixte Assemblée nationale-Parlement wallon* (CMANPW) dont le but premier était de promouvoir la coopération et de favoriser le partage d'information et de savoir-faire sur des enjeux communs.²⁹⁴

Dans le cadre de cette relation, les parlementaires doivent se réunir chaque année en alternance au Québec et en Belgique.²⁹⁵ Cependant, la pratique depuis 2011 veut que les rencontres du CMANPW aient lieu tous les deux ans. Il est arrivé à deux reprises que les délégations se rencontrent deux années de suite, soit en 2012 et en 2018. La relation bilatérale n'a été que peu affectée par la pandémie de COVID-19, étant donné que les délégations s'étaient rencontrées en début du mois de mars 2020, tout juste avant que les autres visites soient mises sur la glace.²⁹⁶ Lors de cette rencontre, les enjeux liés à l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), ainsi que la mise en œuvre de l'Accord de Paris, étaient au cœur des discussions.²⁹⁷ La session la plus récente s'est tenue à Québec du 14 au 18 mars 2022. D'ailleurs, celle-ci représente « l'un des premiers accueils d'une délégation étrangère depuis le début de la pandémie, marquant ainsi la reprise en présentiel des activités interparlementaires de l'Assemblée nationale ». ²⁹⁸

Pertinence

La relation bilatérale entre les parlements québécois et wallons tire sa pertinence de la similitude des institutions parlementaires entre les deux entités fédérées. En effet, les deux parlements jouissent de domaines de compétences relativement semblables. En collaborant, les deux entités peuvent ainsi bénéficier de l'expertise et des modèles politiques mis en place dans l'une ou l'autre des entités subétatiques. Cela s'inscrit dans une perspective de renforcement de l'efficacité des parlementaires dans leur fonction. Par ailleurs, les deux entités fondent leur paradiplomatie sur un nationalisme minoritaire

²⁹⁴ Assemblée nationale du Québec, *Entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement Wallon*, consulté le 26/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrrw/index.html>.

²⁹⁵ Assemblée nationale du Québec, *13e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 2.

²⁹⁶ Assemblée nationale du Québec, *13e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 4.

²⁹⁷ Assemblée nationale du Québec, *12e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 2.

²⁹⁸ Assemblée nationale du Québec, *12e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 4.

important.²⁹⁹ Cet enjeu rend la coopération entre les deux parlements d'autant plus importante, surtout dans un contexte de multiplication des sources de pouvoir et de perte d'influence des États centraux. Le partage d'une même langue est également un élément de rapprochement entre les deux parlements. L'Assemblée nationale possède une volonté de faire rayonner la Francophonie à l'international.

Axes prioritaires

Le cas de cette relation interparlementaire est particulier puisqu'il n'existe pas d'axes prioritaires à proprement parler. Les thèmes abordés fluctuent au gré du contexte politique et des projets de loi qui sont évalués dans les parlements respectifs. Malgré tout, il est possible de dégager certains thèmes récurrents comme l'économie, les programmes sociaux et la structure politique.

Le premier thème, celui de l'économie, est abordé de manière répétée lors de la majorité des sessions du comité mixte. Les enjeux abordés évoluent au gré du contexte et des besoins de chaque parlement. Lors de la 5^e session, en 2011, l'enjeu du développement économique régional. Cela a été l'occasion, pour le Québec, de présenter le projet ACCORD (Action concertée de coopération régionale de développement). Ce dernier vise la création de regroupements d'entreprises et de gens d'affaires actifs dans des secteurs d'activité connexes et interdépendants.³⁰⁰ L'année suivante, il fut question de la gestion forestière, en tant que domaine économique fort au sein des deux entités fédérées.³⁰¹ En 2013, le thème du développement économique régional fit à nouveau l'objet de discussions, cette fois, à travers la présentation des stratégies des MRC pour dynamiser l'économie de leur région.³⁰² Plus récemment, lors de la 12^e session du CMANPW en 2020, l'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG), le modèle d'économie circulaire et la question des innovations dans les industries furent abordés par les parlementaires.³⁰³ Cela a permis au Québec de promouvoir ses secteurs d'excellence.

²⁹⁹ Massie et Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire*, 17.

³⁰⁰ Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 3.

³⁰¹ Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_61465&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz, 2.

³⁰² Assemblée nationale du Québec, *7^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_74053&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz, 4.

³⁰³ Assemblée nationale du Québec, *12^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 2.

Le deuxième thème, celui des politiques sociales, représente une préoccupation importante pour les deux États fédérés. Lors de la 5^e session, en 2011, les enjeux de l'aide médicale à mourir et de l'aide aux aînés furent au cœur des discussions entre les parlementaires.³⁰⁴ En 2013, il fut question des défis en lien avec l'immigration et l'intégration socio-économique des immigrants³⁰⁵, alors qu'en 2016, la question du logement était à l'honneur.³⁰⁶ Lors de la 12^e session du comité, en 2020, l'enjeu de la réintégration des décrocheurs fit l'objet de discussions.³⁰⁷ Plus récemment, en 2022, les mesures gouvernementales en matière d'égalité des genres et de lutte contre les violences faites aux femmes ont été abordées par les parlementaires. Le Québec a ainsi pu mettre son expertise de l'avant en présentant les diverses stratégies gouvernementales mises en œuvre afin de lutter contre la violence conjugale, les agressions sexuelles et les inégalités basées sur le genre.³⁰⁸

Le troisième thème, celui de la structure politique, a été abordé en profondeur lors de quelques discussions sporadiques entre les parlementaires québécois et wallons. Dès la première rencontre entre les délégations, en 2011, les parlementaires se sont penchés sur la question de la participation citoyenne lors des travaux parlementaires. En effet, lors de cette session, il a été question pour le Québec de s'inspirer des politiques établies par la Région wallonne sur ce sujet et de partager l'expertise québécoise en la matière, notamment en vue de « rapprocher la population de ses institutions démocratiques ». ³⁰⁹ Par la suite, lors de la 8^e et de la 10^e session interparlementaire, les enjeux de démocratie et de gouvernance ont été au centre des discussions. Par exemple, les parlementaires québécois ont brossé un portrait de la situation actuelle en matière de gouvernance municipale en vue de discuter avec leurs collègues wallons pour établir des outils propres à la bonne gouvernance.³¹⁰

³⁰⁴ Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 3.

³⁰⁵ Assemblée nationale du Québec, *7^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 2.

³⁰⁶ Assemblée nationale du Québec, *10^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrrw/documents.html>, 2.

³⁰⁷ Assemblée nationale du Québec, *12^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 2.

³⁰⁸ Assemblée nationale du Québec, *13^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 3.

³⁰⁹ Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 1.

³¹⁰ Assemblée nationale du Québec, *10^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 3.

Annexe 6

RELATIONS ANQ-PARLEMENT D'HAÏTI

Historique

Les relations entre les parlementaires québécois et haïtiens remontent aux années 1980. Elles se sont bâties sur un modèle de coopération entre les deux parlements, en raison de l'instabilité politique en Haïti. À partir des années 1980, l'Assemblée nationale du Québec s'est engagée dans plusieurs missions de coopération en Haïti. En 1987, par exemple, après la demande du gouvernement haïtien, l'Organisation des États Américains (OEA) a confié la tâche au gouvernement du Canada de surveiller les élections prévues en novembre 1987. Dans ce contexte, le Directeur général des élections du Québec, monsieur Pierre-F. Côté, s'est vu confier la tâche de superviser, au nom du gouvernement canadien, les élections haïtiennes du 29 novembre 1987.³¹¹ À partir des années 1990, l'arrivée de nouveaux parlementaires haïtiens a permis un renouvellement de la relation en favorisant les contacts avec la région Amérique de l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), dont faisait partie l'Assemblée nationale du Québec. En 1991, l'Assemblée a organisé une mission en vue d'élargir le nombre d'adhésions à l'organisation. Cela avait pour principal objectif d'apporter un soutien à l'établissement de structures législatives démocratiques.³¹² Cependant, les relations entre les parlementaires québécois et haïtiens ont dû être mises sur pause en raison d'un coup d'État qui plongea Haïti dans une période d'instabilité politique.³¹³ Une seconde mission a été mise sur pied par l'Assemblée nationale, en collaboration avec la firme américaine Associates in Rural Development et USAID, en 1996, suite aux élections de 1995 en Haïti.³¹⁴ Cette dernière avait pour but d'apporter une assistance technique au Parlement d'Haïti, notamment en lien avec la rédaction de comptes rendus des séances du Sénat.³¹⁵

³¹¹ « Haïti mission de la région Amérique Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) », 1987, dossier # 172471, boîte 500608.

³¹² « Notes récapitulatives pour monsieur Charbonneau », 1991, dossier # 536693 Relation ANQ-Haïti, boîte 500608.

³¹³ Toupin, Dominic et Gilles Pageau, « La coopération technique et parlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et le parlement de la république d'Haïti », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 27, no. 1-2, Septembre 1998, p. 3-7.

³¹⁴ Toupin et Pageau, « La coopération technique et parlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et le parlement de la république d'Haïti ».

³¹⁵ Mathieu, Grégoire, « Rapport sur le travail effectué auprès du Sénat de la République d'Haïti », 1996, dossier #312032 Coopération de l'Assemblée nationale du Québec avec le Parlement d'Haïti, boîte 536693.

En 1998, après quelques années de stabilité politique en Haïti, une entente a été signée instituant la *Commission permanente interparlementaire Québec-Haïti* (CPIQH). Cette commission visait concrètement la mise en place d'une plateforme de soutien et de renforcement de l'État de droit et des institutions parlementaires et électorales, ainsi que l'apport de l'expertise des parlementaires et fonctionnaires québécois.³¹⁶ Après le coup d'État de 2000, la relation a été mise sur la glace et n'a repris son cours qu'en 2006 lorsque l'Assemblée nationale du Québec accepta de reprendre son programme d'aide avec Haïti.³¹⁷ En 2017, l'entente de 1998 a été renouvelée, ce qui a mené à la visite de deux délégations haïtiennes au Québec en 2018 et 2019. La coopération entre les deux parlements, en raison de la situation politique, se fait toutefois plus selon un modèle *ad hoc*. À l'heure actuelle, Haïti ne possède pas de parlement fonctionnel, mettant ainsi la relation bilatérale entre les deux parlements à nouveau sur la glace. La dernière activité dans le cadre de cette relation remonte donc à 2019, avec la visite d'une délégation du Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti.³¹⁸

Pertinence

La pertinence de la relation entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement d'Haïti s'inscrit dans le partage d'une langue commune, d'une proximité géographique, de la taille importante de la diaspora haïtienne au Québec et des besoins criants des institutions parlementaires haïtiennes.³¹⁹ Les deux parlements sont d'excellents partenaires qui promeuvent la langue française sur le continent américain, notamment dans le cadre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). La diaspora haïtienne au Québec est également très importante, surtout depuis les années 1960, en raison de la dictature de François Duvalier. L'absence de passé colonial entre Haïti et le Québec crée également un lien de confiance entre les deux parlements, notamment dans le domaine démocratique.

³¹⁶ *Entente entre le Parlement de la République d'Haïti et l'Assemblée nationale du Québec pour l'institution d'une commission permanente interparlementaire Québec-Haïti*, 6 septembre 2017, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/152221.html>.

³¹⁷ Sirois, Martine, « La coopération interparlementaire : la contribution de l'Assemblée nationale du Québec », *Fondation Jean-Charles Bonenfant*, 2010, consulté le 28/02/2023, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2010/2010sirois.pdf>.

³¹⁸ Assemblée nationale du Québec, *Visite d'une délégation du Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti*, 1er février 2019, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144209&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³¹⁹ Sirois, Martine, « La coopération interparlementaire : la contribution de l'Assemblée nationale du Québec ».

De plus, le Québec est d'une aide historique envers Haïti en raison de sa proximité géographique et a démontré une grande sensibilité pour la cause haïtienne.

Axes prioritaires

En raison de l'instabilité politique qui ébranle les institutions législatives en Haïti, le principal domaine de coopération est celui du renforcement des institutions démocratiques. À travers l'histoire, le Québec a pu offrir son expertise en vue de supporter le Parlement haïtien, mais aussi de fournir une assistance lors des élections. L'approche du Québec en la matière est particulière puisqu'elle est davantage basée sur les intérêts et les besoins spécifiques de son partenaire. En 2019, lors de la visite d'une délégation haïtienne à Québec l'objectif était d'échanger à propos du système électoral québécois et du fonctionnement du processus électoral.³²⁰ En 2018, la visite d'une délégation haïtienne composée notamment du Directeur général de l'Office de la protection du citoyen d'Haïti a permis d'offrir des pistes de réflexion sur la consolidation des institutions démocratiques. Les discussions portaient principalement sur le mandat de la Commission de l'administration publique et de la Commission des institutions relativement au rôle du Protecteur du citoyen du Québec et des relations qu'ils entretiennent.³²¹ Pendant la pandémie, l'Assemblée nationale du Québec a adopté le modèle des formations virtuelles ponctuelles, afin de partager son expertise en gestion de l'administration parlementaire. Des formations portant sur la rédaction des projets de loi ont notamment été offertes par des avocates de l'Assemblée nationale, à la demande du Parlement haïtien.

³²⁰ Assemblée nationale du Québec, *Visite d'une délégation du Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti*.

³²¹ Assemblée nationale du Québec, *Accueil d'une délégation de l'Office de la protection du citoyen d'Haïti*, 17 décembre 2018, consulté le 28/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrh/index.html>.

Annexe 7

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-ANF

Historique

En 1978, le président de l'Assemblée nationale du Québec transmet à son homologue de l'Assemblée nationale française une proposition visant à intensifier la coopération entre les deux parlements. Les 18 et 19 octobre 1979, lors de la visite d'une délégation du Parlement français à Québec, une entente fut signée, formalisant la création de la Commission interparlementaire franco-québécoise (CIFQ).³²²

Cette commission, composée de cinq parlementaires de chaque assemblée, se réunit en principe sur une base annuelle, en alternance au Québec et en France. La 32e session de la CIFQ eut lieu du 29 au 31 mai 2019 à Québec et à Montréal. Les thèmes de l'intelligence artificielle et de l'usage des pesticides avaient alors fait l'objet de séances de travail. La même année, l'Assemblée nationale du Québec accueillit également le Secrétaire d'État français pour intensifier la coopération dans les domaines de la gouvernance et de la gestion des ressources humaines au sein de la fonction publique. Bien que la pandémie ait obligé l'annulation de la 33e session de la commission qui devait avoir lieu en 2020, les contacts entre les parlementaires demeurèrent actifs. Le 6 novembre 2020, les présidents des deux assemblées échangèrent, à l'occasion d'une rencontre par visioconférence, sur l'adaptation des parlements au contexte pandémique et la pertinence d'organiser une réunion intersessionnelle entre les parlementaires.³²³ Suite à cet échange, des délégations en provenance des deux parlements furent invitées à discuter de la présence du numérique en éducation, par visioconférence, le 15 février 2021.³²⁴

Pertinence

L'intérêt que porte l'Assemblée nationale du Québec à son homologue français s'explique par leurs liens d'amitié, ancrés dans leur histoire intrinsèquement liée. Les deux parlements possèdent une culture semblable, ainsi qu'une langue commune qui explique leur lien de rattachement unique.

³²² Entente entre l'Assemblée nationale de la République française et l'Assemblée nationale du Québec, instituant une commission de coopération, 19 octobre 1979, préambule, consulté le 04/12/2022, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/document/6899.html>.

³²³ Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le Président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur François Paradis, et le Président du groupe amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française, monsieur Sébastien Nadot*, 6 novembre 2020, 1-2, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_170607&process=Defaultt&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³²⁴ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 2.

Jusqu'en 2012, date de la signature d'une entente bilatérale avec la Chambre des représentants du Royaume du Maroc, il s'agissait de la seule relation bilatérale avec un parlement national. Par ailleurs, dans les années 1960, l'apparition de la doctrine Gérin-Lajoie s'appuyait sur l'ambition québécoise de conclure des traités avec la France, en lien avec certains enjeux communs comme la culture et l'éducation.³²⁵ Cette relation interparlementaire s'inscrit dans un objectif de renforcement des parlementaires dans leurs fonctions. À titre d'exemple, lors de la 29^e session de la CIFQ, la délégation française a partagé à ses homologues québécois sa stratégie concernant la modernisation de l'État à travers le numérique.³²⁶

Axes prioritaires

Le premier axe prioritaire au cœur de la relation concerne l'éducation, un thème abordé de manière répétée lors de la majorité des sessions de la commission. Lors de la 26^e session parlementaire, en février 2012, les deux délégations ont échangé par rapport à leur gestion respective du système d'éducation et des défis en lien avec la réussite scolaire.³²⁷ Lors de la 31^e session, en mars 2018, les députés québécois eurent l'occasion de présenter l'organisme « Allô Prof! » et de démontrer ses bénéfices pour lutter contre le décrochage scolaire. Cela a permis au Québec de démontrer son expertise en matière éducative aux députés français qui se montrèrent intéressés par l'initiative.³²⁸ Plus récemment, l'enjeu de l'utilisation du numérique en éducation fut au cœur des discussions de divers intervenants lors d'une rencontre en visioconférence en février 2021. Le Québec put à nouveau démontrer son expertise en présentant la plate-forme numérique l'École ouverte, un outil qui regroupe plusieurs ressources pour les parents et leurs enfants.³²⁹ Lors de cette rencontre, les députés québécois

³²⁵ Paquin et Chaloux, « La doctrine Gérin-Lajoie », 5.

³²⁶ Assemblée nationale du Québec, 29^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 6 mai 2016, 2, consulté le 04/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131437&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³²⁷ Assemblée nationale du Québec, 26^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 18 février 2012, 4, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_54305&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³²⁸ Assemblée nationale du Québec, 31^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise, 6 mars 2018, 2, consulté le 04/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_139845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³²⁹ Assemblée nationale du Québec, Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise, 2.

et français ont démontré un intérêt réel quant à la création d'un comité de travail qui pourrait approfondir les discussions sur le numérique dans l'éducation.³³⁰

Le deuxième axe prioritaire, l'environnement, représente un enjeu de taille pour le Québec et la France. En 2011, les députés québécois partagèrent leur expertise dans le domaine environnemental en discutant du 5^e bilan annuel du Plan d'action gouvernemental 2006-2012 sur les changements climatiques, ainsi que du rapport pour l'année 2010-2011 du commissaire au développement durable.³³¹ L'année suivante, lors de la 26^e session de la CIFQ, un suivi fut effectué pour comprendre l'évolution des politiques et des stratégies du Québec et de la France en lien avec cette question. Les députés québécois partagèrent leur système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre.³³² Plus récemment, en mars 2018, une résolution fut adoptée par les parlementaires québécois et français concernant l'adaptation aux changements climatiques.³³³

Le troisième axe prioritaire concerne plutôt l'enjeu du numérique qui s'inscrit dans une perspective de renforcement de la capacité des parlementaires. Lors de la 25^e session de la CIFQ en 2011, les députés québécois ont pu en apprendre davantage sur l'expertise française, tirée de leur expérience en Guyane, en lien avec la télésanté chez les populations éloignées et vivant en région.³³⁴ En 2016, les parlementaires français présentèrent le programme *French Tech* visant à favoriser les entreprises numériques françaises et à les positionner dans le marché international.³³⁵ L'entretien entre les présidents des deux assemblées du 6 novembre 2020 permet de confirmer l'inclusion du numérique en tant que sujet clé des relations bilatérales futures entre les deux parlements.³³⁶

³³⁰ Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 3.

³³¹ Assemblée nationale du Québec, *25^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 9 septembre 2011, 3, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_51181&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWtKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

³³² Assemblée nationale du Québec, *26^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 3.

³³³ Assemblée nationale du Québec, *31^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 3.

³³⁴ Assemblée nationale du Québec, *25^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 2.

³³⁵ Assemblée nationale du Québec, *29^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 3.

³³⁶ Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le Président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur François Paradis, et le Président du groupe amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française, monsieur Sébastien Nadot*, 1-3.

Annexe 8

RELATIONS INTERPARLEMENTAIRES ANQ-FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

Historique

Les contacts entre les parlementaires du Québec et de la Fédération Wallonie-Bruxelles ont débuté en octobre 1977, lors de la visite d'une délégation québécoise à Bruxelles. Pour faire suite à cet événement, le Président de l'Assemblée nationale du Québec et le Président du Conseil culturel de la communauté française de Belgique proposèrent à leurs parlements respectifs d'institutionnaliser la coopération interparlementaire par la création d'un comité qui y serait dédiée. Le 2 octobre 1979, une entente fut signée à Québec, formalisant la création d'un comité mixte composé de cinq parlementaires belges et de cinq parlementaires québécois.³³⁷ Le 1^{er} juillet 2002, les statuts du Comité mixte furent actualisés par une nouvelle entente, signée à Bruxelles, par la présidente de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Communauté française.³³⁸

Ce comité se réunit en principe sur une base annuelle, en alternance au Québec et en Belgique. La 30^e session du comité mixte a eu lieu du 16 au 19 mai 2022 à Bruxelles. Les thèmes de la démocratie participative et des impacts psychosociaux de la pandémie de COVID-19 sur la jeunesse avaient alors fait l'objet de séances de travail.³³⁹ Auparavant, le comité s'était réuni à Québec du 21 au 24 octobre 2019 pour discuter de la liberté de presse et de la protection des sources, ainsi que de l'augmentation préoccupante de la consommation de psychostimulants chez les enfants et les jeunes en lien avec le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH).³⁴⁰ En raison de la pandémie de COVID-19, aucune activité du comité mixte n'a eu lieu entre 2019 et 2022. Les présidents de l'Assemblée nationale du Québec et du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles se sont toutefois rencontrés

³³⁷ Entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil culturel de la communauté française de Belgique, 2 octobre 1979, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/index.html>.

³³⁸ Assemblée nationale du Québec, *XXI^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique*, 9 novembre 2011, 2, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

³³⁹ Assemblée nationale du Québec, *30^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2.

³⁴⁰ Assemblée nationale du Québec, *29^e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2.

en virtuel le 28 mai 2021 pour aborder le déroulement des activités parlementaires dans le contexte de la COVID-19.³⁴¹

Pertinence

L'intérêt que l'Assemblée nationale du Québec porte à ses relations avec la Fédération Wallonie-Bruxelles s'explique, notamment, par leurs liens d'amitié, fondés sur le partage d'une même langue. Toutefois, il faut ajouter à cet élément la similitude des enjeux politiques et socio-économiques qui se posent aux populations que représentent les deux parlements. En effet, en tant qu'États fédérés, les deux entités partagent des défis liés à la culture, l'éducation, la santé et les affaires sociales. Cette relation interparlementaire s'inscrit dans un objectif de renforcement des parlementaires dans leurs fonctions. À titre d'exemple, la 30^e session du comité a permis la transmission d'une brochure sur le TDAH, éditée à l'intention des enseignants, par la ministre de l'Éducation et des bâtiments scolaires du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, à la Commission de la santé et des services sociaux du Québec.³⁴²

Axes prioritaires

Le cas de cette relation interparlementaire est particulier puisqu'il n'existe pas d'axes prioritaires à proprement parler. Les thèmes abordés fluctuent au gré du contexte politique et des projets de loi qui sont évalués dans les parlements respectifs. Par exemple, en 2014, le comité mixte a abordé la question des soins de fin de vie, en raison des débats qui avaient lieu cette année-là sur la modification de la *Loi sur l'euthanasie* en vue de l'étendre aux mineurs, en Belgique.³⁴³ Malgré tout, il est possible de dégager certains thèmes récurrents comme l'éducation et les programmes sociaux.

Le premier thème, celui de l'éducation, est abordé de manière répétée lors de la majorité des sessions du comité mixte. Les enjeux abordés évoluent au gré du contexte et des besoins de chaque parlement. Lors de la 21^e session, en 2010, l'enjeu du décrochage et de la persévérance scolaire avait fait l'objet de

³⁴¹ Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 28 mai 2021, 2, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

³⁴² Assemblée nationale du Québec, *30^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

³⁴³ Assemblée nationale du Québec, *24^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 7 octobre 2014, 4, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

discussions.³⁴⁴ L'année suivante, il fut question des défis de l'enseignement professionnel et technique,³⁴⁵ alors qu'en 2013, les parlementaires abordèrent l'enjeu du financement et de l'accès aux études supérieures.³⁴⁶ Plus récemment, lors de la 28^e session qui eut lieu en 2018, la réussite scolaire fut au cœur des discussions des divers intervenants. Les députés québécois ont fait un retour sur l'organisme « Allo-Prof! » et démontré ses bénéfices pour la réussite scolaire.³⁴⁷ Cela a permis au Québec de démontrer son expertise en matière éducative.

Le deuxième thème, celui des politiques sociales, représente une préoccupation importante pour les deux États fédérés. Cet enjeu a été remis au cœur de la relation interparlementaire dans les dernières années, et ce, à partir de 2014. En effet, lors de la 24^e session du comité mixte, la question de l'accès à la justice de proximité a fait l'objet de nombreuses discussions. Les parlementaires québécois ont présenté la *Loi favorisant l'accès à la justice en matière familiale*, alors que les parlementaires belges ont présenté le modèle des Maisons de Justice.³⁴⁸ Lors de la 26^e session, en 2016, il a également été question de l'accueil des immigrants et des réfugiés, mais également de la protection de la jeunesse et de l'accueil des jeunes en difficulté.³⁴⁹ Lors de la 28^e session, en 2018, la délégation québécoise a pu présenter la *Loi constituant la Société québécoise du cannabis*, en plus d'aborder la question de la gestion de la crise des opioïdes qui touchait également le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.³⁵⁰

³⁴⁴ Assemblée nationale du Québec, *XXI^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique*, 2.

³⁴⁵ Assemblée nationale du Québec, *XXII^e Session du comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique*, 15 octobre 2011, 2, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

³⁴⁶ Assemblée nationale du Québec, *23^e session du comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 9 avril 2013, 2, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

³⁴⁷ Assemblée nationale du Québec, *28^e Session du comité mixte Assemblée nationale et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

³⁴⁸ Assemblée nationale du Québec, *24^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

³⁴⁹ Assemblée nationale du Québec, *26^e Session du comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DANRWB)*, 2.

³⁵⁰ Assemblée nationale du Québec, *28^e Session du comité mixte Assemblée nationale et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 3.

Annexe 9

QUESTIONNAIRE D'ENTREVUE

PRÉSENTATION DE L'INTERVIEWEUR

Bonjour, nous sommes quatre étudiant.e.s à la maîtrise en études politiques appliquées, cheminement en droit international et en politique internationale de l'Université de Sherbrooke. Nous avons reçu le mandat d'évaluer et de réviser la stratégie de l'Assemblée nationale du Québec en matière de coopération interparlementaire.

Au cours de l'entretien, nous aimerions aborder les thèmes suivants : la coopération interparlementaire, la paradiplomatie, logistique, organisation de sessions parlementaires, etc.

Questions pour les parlementaires

7. Pourriez-vous nous parler un peu de vous et des grands jalons de votre carrière ? Veuillez s'il-vous-plaît répondre en maximum 15 minutes.
8. Avez-vous déjà travaillé sur un projet de coopération interparlementaire ? Si oui, lequel ou lesquels ?
 - a. Quelle formation avez-vous reçue pour vous préparer pour votre mission interparlementaire ?
9. Quel a été votre rôle dans la délégation ?
10. Quels thèmes ont été soulevés le plus souvent par les parlementaires dans le cadre du projet sur lequel vous travaillez (ex: éducation, environnement, culture) ?
11. Avez-vous connaissance de projets de coopération interparlementaire qui ont mené à des changements concrets sur le plan législatif, dans les parlements partenaires ?
 - b. Pouvez-vous nous donner un exemple d'intégration des apprentissages acquis lors des missions parlementaires dans les travaux parlementaires de l'Assemblée nationale ?
12. Quels sont les possibles impacts du fait que le Québec est un État fédéré au sein des relations de coopération interparlementaire ?
13. Quel est le processus d'organisation des sessions interparlementaires ?
14. Quels sont les défis linguistiques et culturels dans les relations interparlementaires ?
15. Quelle est la différence entre une activité interparlementaire bilatérale et une activité interparlementaire multilatérale, tant sur le plan de l'organisation que des enjeux abordés ? (Question pour Fatima Houda-Pépin)
16. Quel est le statut actuel de la relation interparlementaire sur laquelle vous travaillez et quels seront possiblement les enjeux abordés lors de la prochaine session ?
17. Pouvez-vous nous parler un peu du contexte entourant la création de cette mission interparlementaire ou, autrement dit, pour quelles raisons cette mission a-t-elle été créée ?
18. Comment cette relation interparlementaire a-t-elle évolué depuis sa création ?

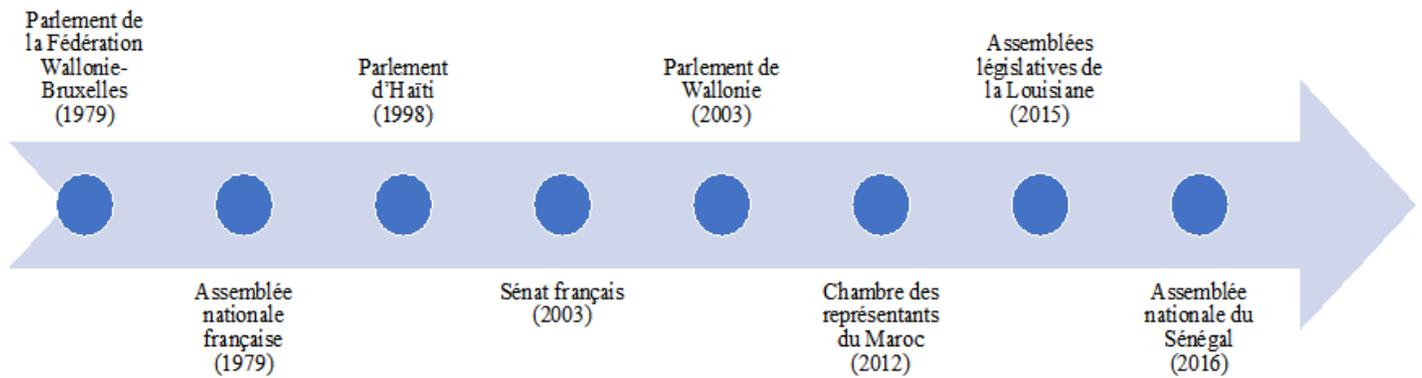
19. Une fois que la mission est terminée, comment les parlementaires transmettent-ils les connaissances nouvellement acquises aux autres parlementaires ?
20. Est-ce qu'un suivi est fait tout au long de l'année, entre les sessions interparlementaires, pour partager les avancées au sein des autres parlements pour chaque enjeu abordé ?
 - c. Si oui, comment ce suivi est-il fait ?
21. Quels ont été les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la forme et le fond des missions de coopération interparlementaire ?

Questions pour les experts

1. Pourriez-vous nous parler un peu de vous et des grands jalons de votre carrière ? Veuillez s'il-vous-plaît répondre en maximum 15 minutes.
2. Quelles sont les différences entre la diplomatie parlementaire et la diplomatie gouvernementale ?
3. Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est la coopération interparlementaire et quels sont les objectifs poursuivis ?
4. Quels ont été les défis rencontrés pour écrire sur la paradiplomatie québécoise ?
5. Avez-vous observé une évolution de la paradiplomatie parlementaire dans les dernières décennies ?
 - a. Si oui, pouvez-vous nous parler des changements observés ?
6. Pour quelles raisons les États fédérés s'engagent-ils dans les activités diplomatiques internationales ?
7. Quelles sont les principales caractéristiques de la stratégie de coopération interparlementaire de l'Assemblée nationale du Québec ?
8. Quels seraient le/les plus grand(s) enjeu(x) de la coopération interparlementaire pour l'Assemblée nationale du Québec ?
9. Pouvez-vous nous expliquer les programmes de formation pour les fonctionnaires parlementaires dans un contexte de coopération interparlementaire ?
 - a. Quels sont les défis et les enjeux associés à ces programmes ?
10. À votre connaissance, existe-t-il des interactions entre le Parlement et l'exécutif québécois en matière de coopération internationale ?
 - a. Comment l'action internationale de l'Assemblée nationale du Québec influence-t-elle la politique interne et étrangère du gouvernement québécois ?

Annexe 10

ÉVOLUTION DES RELATIONS BILATÉRALES FRANCOPHONES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC



Bibliographie

Acte de colloque

Paquin, Roger, « La diplomatie parlementaire : une condition sine qua non pour assurer la pertinence des parlements à l'heure de la mondialisation », *Acte du séminaire parlementaire*, Assemblée parlementaire de la Francophonie, 2002, 70-79.

Archives

Godin, Gérald, *Rapport de mission parlementaire*, 1986, numéro de boîte inconnu.

« Haïti mission de la région Amérique Assemblée internationale des parlementaires de langue française (AIPLF) », 1987, dossier # 172471, boîte 500608.

Lettre de Claude Trudelle à Henri Gariépy, « Coopération interparlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale; chronologie; 1978-1984 », 15 juin 1990, Dossier # 364278 Coopération interparlementaire entre l'ANQ et l'Assemblée nationale du Sénégal (ANS), Boîte 538925.

Mathieu, Grégoire, « Rapport sur le travail effectué auprès du Sénat de la République d'Haïti », 1996, dossier #312032 Coopération de l'Assemblée nationale du Québec avec le Parlement d'Haïti, boîte 536693.

« Notes récapitulatives pour monsieur Charbonneau », 1991, dossier # 536693 Relation ANQ-Haïti, boîte 500608.

Articles de quotidien

Africanews, « Sénégal : sommet sur la souveraineté alimentaire de l'Afrique », *Africanews*, 26 janvier 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://fr.africanews.com/2023/01/26/senegal-sommet-sur-la-souverainete-alimentaire-de-lafrique/>.

Belga, « Le Parlement wallon réclame la fin du harcèlement sexiste dans les transports en commun », *RTBF.be*, 28 février 2018, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.rtbf.be/article/le-parlement-wallon-reclame-la-fin-du-harcelement-sexiste-dans-les-transports-en-commun-9853799>.

Benessaïh, Karim, « Intelligence artificielle : Le Québec se classe 7^e au monde », *La Presse*, 9 mars 2022, consulté le 21/03/2023, URL <https://www.lapresse.ca/affaires/techno/2022-03-09/intelligence-artificielle/le-quebec-se-classe-7e-au-monde.php>.

Commodafrica, « Le Sénégal lance sa Stratégie de souveraineté alimentaire 2024-2029 », *Commodafrica*, 9 janvier 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.commodafrica.com/09-01-2023-le-senegal-lance-sa-strategie-de-souverainete-alimentaire-2024-2029>.

Diouf, Aliou et Pape Seydi, « Afrique de l'Ouest: Nathalie Roy / Présidente de l'Assemblée Nationale du Québec - "Le Sénégal est une grande et belle démocratie" », *All Africa*, 10 mars 2023, URL <https://fr.allafrica.com/stories/202303130280.html>.

Franceinfo, « Manifestations en série et risques de crise politique au Sénégal », 15 mars 2023, consulté le 22/03/2023, URL https://www.francetvinfo.fr/replay-radio/un-monde-d-avance/manifestations-en-serie-et-risques-de-crise-politique-au-senegal_5685320.html.

Gaulin, Lilia, « Souveraineté alimentaire: Le Québec a du pain sur la planche, selon un chercheur », *La Tribune*, 27 mai 2022, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.latribune.ca/2022/05/27/souverainete-alimentaire-le-quebec-a-du-pain-sur-la-planche-selon-un-chercheur-fd27f5371ac24bc163a88406be33a637>.

Maroc diplomatique, « L'engagement du Maroc dans la lutte contre le changement climatique mis en lumière à Libreville », *Maroc diplomatique*, 31 août 2022, <https://maroc-diplomatique.net/lengagement-du-maroc-dans-la-lutte-contre-le-changement-climatique-mis-en-lumiere-a-libreville/>.

New York Times, « Louisiana says “Oui” to French, amid explosion in dual-language school », 23 août 2019, consulté le 20/02/2023, URL <https://www.nytimes.com/2019/08/21/us/louisiana-french-dual-language.html>.

Leroy, Sophie, « Le débat sur la dépénalisation du cannabis est relancé en Belgique », *L'Echo*, 18 juillet 2022, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.lecho.be/economie-politique/europe/economie/le-debat-sur-la-depenalisation-du-cannabis-est-relance-en-belgique/10402401.html>.

Sampson, Ximena, « Légalisation du cannabis : les Canadiens divisés, les Québécois contre », *Radio-Canada*, 23 mai 2017, consulté le 07/04/2023, URL <https://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2017/05/sondage-legalisation-cannabis-canada/>.

Vastel, Marie, « Cannabis: permis par Ottawa, interdit par Québec », *Le Devoir*, 25 novembre 2017, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.ledevoir.com/politique/canada/513929/permis-par-ottawa-interdit-par-quebec>.

Articles scientifiques

Amedzro St-Hilaire, Walter et Guy Chiasson, « État et gouvernance des forêts au Québec », *Revue française d'administration publique*, vol. 2, no. 142, 2012, 517-532, consulté le 21/03/2023, DOI 10.3917/rfap.142.0517.

Grétas, Catherine, Éliane de Nicolini et Noémie Cimon-Mattar, « L'Assemblée nationale du Québec à l'ère du numérique », *Revue parlementaire canadienne*, 2014, 32-35, consulté le 17/11/2022, http://www.revparl.ca/37/4/37n4f_14_Gretas.pdf.

Harel, Louise, « Les relations internationales de l'Assemblée nationale du Québec », *Revue parlementaire canadienne*, 2003, 4-7, consulté le 27/02/2022, http://www.revparl.ca/26/1/26n1_03f_Harel.pdf.

Michaud, Nelson et Isabelle Ramet, « Québec et politique étrangère : contradiction ou réalité? », *International Journal*, vol. 59, no. 2, 2004, 303-324, consulté le 11/11/2022, DOI 10.2307/40203928.

Paquin, Stéphane et Annie Chaloux, « La doctrine Gérin-Lajoie : 50 ans et pas une ride! », *Revue québécoise de droit international*, hors-série, 2016, 5-8, consulté le 11/11/2022, DOI 10.7202/1067646ar.

Péjo, Philippe, « La diplomatie parlementaire, actrice émergente de communications diplomatiques démocratisées », *Hermès, La Revue*, vol. 2, n. 81, 2018, 73-81, consulté le 29/10/2022, DOI 10.3917/herm.081.0073.

Stavridis, Stelios, « Rise of Parliamentary Diplomacy in International Politics », *The Hague Journal of Diplomacy*, vol. 11, 2016, 105-120.

Toupin, Dominic et Gilles Pageau, « La coopération technique et parlementaire entre l'Assemblée nationale du Québec et le parlement de la république d'Haïti », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 27, no. 1-2, Septembre 1998, p. 3-7.

Turp, Daniel, « L'approbation des engagements internationaux importants du Québec : la nouvelle dimension parlementaire à la doctrine Gérin-Lajoie », *Revue québécoise de droit international*, 2016, 9-39.

Chapitre de livre

Charbonneau, Jean-Pierre et Dominic Dumont, « Les relations parlementaires internationales du Québec », dans Stéphane Paquin (dir.), *Histoire des relations internationales du Québec*, vlb éditeur, 2004, 298-311.

Puybureau, Benjamin et Renaud Takam Talom, « Chapitre 11. Diplomatie sub-étatiques: régions, parlements et collectivités locales », dans Thierry Balzacq et al. (dir.), *Manuel de diplomatie*, 2018, 195-212, consulté le 29/10/2022, DOI 10.3917/scpo.balza.2018.01.0195.

Communiqués de presse

Amnesty International, « Sénégal. Les autorités intensifient la répression en amont des élections de 2024 », 20 mars 2023, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.amnesty.org/fr/latest/news/2023/03/senegal-authorities-intensify-repression-ahead-of-2024-election/>.

Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale accueille la 3e édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones », communiqué, 6 septembre 2019, consulté le 25/02/2023, URL <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lassemblee-nationale-accueille-la-3e-edition-de-latelier-de-leadership-pour-femmes-parlementaires-francophones>.

Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale adopte sa politique relative à la prévention et à la gestion des situations de harcèlement », communiqué, 5 juin 2015, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-3511.html>.

Assemblée nationale du Québec, « Zéro harcèlement à l'assnat - L'Assemblée nationale lance une campagne de sensibilisation interne contre le harcèlement », communiqué, 19 novembre 2018, consulté le 24/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/actualites-salle-presse/communiqués/CommuniquePresse-5149.html>.

Assemblée parlementaire de la Francophonie, « Réunion de la Commission politique à Québec : des parlementaires des quatre régions de l'APF présents pour cette première édition en présentiel depuis 2019 », communiqué, 17 mai 2022, consulté le 19/03/2023, URL <https://apf.francophonie.org/Reunion-de-la-Commission-politique-2180661.html>.

Assemblée parlementaire de la Francophonie, « Allocution du Président de l'APF, M. François Paradis, à l'Institut de la Francophonie pour le développement durable », communiqué, 29 mars 2019, consulté le 19/03/2023, URL <https://apf.francophonie.org/Allocution-du-President-de-l-APF-M-3476.html>.

Nations Unies, « Haïti : l'instabilité politique et la violence scrutées au Conseil des droits de l'homme », communiqué, 31 janvier 2022, consulté le 24/03/2023, URL <https://news.un.org/fr/story/2022/01/1113282>.

Documents gouvernementaux

Assemblée nationale du Québec, *L'offre en matière de renforcement des capacités des parlements*, 16 décembre 2020, document interne.

Assemblée nationale du Québec, *Règlement sur les activités interparlementaires et internationales*, mis à jour le 9 juin 2022, consulté le 25/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/orientationObjectifs.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Séminaire parlementaire sur la citoyenneté numérique*, 27 juillet 2022, consulté le 2022/02/27, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/cooperation/autres/documents.html>.

Direction de la Bibliothèque, « Plan de classification de l'Assemblée nationale », Service des archives et de la numérisation, 26 août 2018, consulté le 18/11/2022.

Gouvernement du Canada, *Fédéralisme et relations internationales*. Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Ottawa, 1968.

Gouvernement du Québec, *Politique de souveraineté alimentaire*, 2013, consulté le 24/03/2023, URL https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Politique_Souverainete_Alimentaire.pdf.

Gouvernement du Québec, *Portrait statistique de la population d'origine ethnique haïtienne au Québec en 2011*, 2014, consulté le 06/04/2023, URL <http://www.quebecinterculturel.gouv.qc.ca/publications/fr/diversite-ethnoculturelle/com-haitienne-2011.pdf>.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Plan stratégique 2019-2023*, Mis à jour en 2020, consulté le 12/09/2022, URL <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/plan-strategique/PL-plan-strategique-2019-2023-MRIF.pdf?1612358752>.

Ministère des Relations internationales et de la Francophonie, *Stratégie territoriale pour l'Afrique*, 2021, consulté le 25/02/2022, URL <https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/relations-internationales/publications-adm/politiques/STR-Strategie-Afrique-Long-FR-8dec21-MRIF.pdf>.

Ententes

Protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et l'Assemblée nationale du Sénégal pour l'institution d'une association parlementaire, 15 décembre 2016, consulté le 2022/02/25, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/152217.html>.

Protocole d'entente entre l'Assemblée nationale du Québec et les Assemblées législatives de l'État de Louisiane, juillet 2015, consulté le 20/02/2023.

Entente entre la Chambre des représentants du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec pour l'institution d'une Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec, 16 mai 2012, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/index.html>.

Entente entre la Chambre des représentants du Maroc et l'Assemblée nationale du Québec, 29 août 2011, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/index.html>.

Protocole d'accord entre le groupe interparlementaire France-Québec du Sénat de la République française et la délégation de l'Assemblée nationale du Québec pour les relations avec la France, 23 janvier 2003, consulté le 10/12/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/106043.html>.

Entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Parlement Wallon, 6 février 2003, consulté le 26/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrrw/index.html>.

Entente entre le Parlement de la République d'Haïti et l'Assemblée nationale du Québec pour l'institution d'une commission permanente interparlementaire Québec-Haïti, 6 septembre 2017, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/152221.html>.

Entente entre l'Assemblée nationale de la République française et l'Assemblée nationale du Québec, instituant une commission de coopération, 19 octobre 1979, consulté le 04/12/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/document/6899.html>.

Entente entre l'Assemblée nationale du Québec et le Conseil culturel de la communauté française de Belgique, 2 octobre 1979, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/index.html>.

Entrevues

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Stéphane Paquin, professeur à l'École nationale d'administration publique*, Zoom, 2 février, 32 minutes.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec un(e) parlementaire anonyme*, Zoom, 3 février 2023, 30 minutes.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Daniel Turp, professeur de droit international et constitutionnel à l'Université de Montréal*, Auberge Ripplecove, 3 février 2023, 1h03.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec le député de Viau, Frantz Benjamin*, Microsoft Teams, 10 février 2023, 24 minutes.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec un(e) cadre parlementaire de l'Assemblée nationale du Québec*, Assemblée nationale, Québec, 15 février 2023, 40 minutes.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Sébastien Jobert, cadre parlementaire à l'Assemblée nationale du Québec*, Microsoft Teams, 16 février 2023, 57 minutes.

Audet, Christophe, Cloé Beaudry, Charlène Brais et Antony Caisson, *Entrevue avec Éric Montigny, professeur à l'Université Laval*, Microsoft Teams, 9 mars 2023, 15 minutes.

Essais

Boucher-Kirouac, Joëlle, *Le député ambassadeur : rôle et apport des parlementaires québécois dans la politique étrangère du Québec*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, consulté le 27/02/2022, URL https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2016/Boucher-Kirouac_Joelle.pdf.

Genest, Hugo, *La paradiplomatie parlementaire : Cerner le particularisme de l'Assemblée nationale du Québec*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, consulté le 11/11/2022, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2007/2007Genest.pdf>.

Sirois, Martine, *La coopération interparlementaire : la contribution de l'Assemblée nationale du Québec*, mémoire, Fondation Jean-Charles Bonenfant, consulté le 28/02/2023, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2010/2010sirois.pdf>.

Turgeon, Pierre-Luc, *Les parlementaires québécois face aux défis engendrés par la mondialisation*, mémoire, Fondation Jean-Charles-Bonenfant, consulté le 11/11/2022, URL <https://www.fondationbonenfant.qc.ca/doc/stages/essais/2009/2009Turgeon.pdf>.

Mémoire

Ndiaye, Ousmane, *Analyse des politiques agricoles et commerciales au Sénégal : sécurité et souveraineté alimentaire compromises?* », M.A. Université de Sherbrooke, juin 2018, 97, consulté le 22/03/2023, URL https://savoirs.usherbrooke.ca/bitstream/handle/11143/12320/Ousmane%20Ndiaye_MEnv_2018.pdf?sequence=4&isAllowed=y.

Monographie

Assemblée parlementaire de la Francophonie, *L'Assemblée parlementaire de la Francophonie : 1967-2017*, Éditions Gallimard, 2017, 151.

Massie, Justin, et Marjolaine Lamontagne, *Paradiplomatie Identitaire: Nations Minoritaires et Politiques Extérieures*, 1ère éd., Presses de l'Université du Québec, 2019, 248.

Paquin, Stéphane, *Les relations internationales du Québec depuis la doctrine Gérin-Lajoie (1965-2005)*, Presses de l'Université Laval, 2006, 324.

Lois

Loi constitutionnelle de 1867 (R-U), 30 & 31 Vict, c 3, art 91, reproduit dans LRC 1985, annexe II, n° 5.

Loi constituant la Société québécoise du cannabis, édictant la Loi encadrant le cannabis et modifiant diverses dispositions en matière de sécurité routière, LQ 2018, c 19.

Loi modifiant la Loi sur le ministère des Relations internationales et d'autres dispositions législatives, RLRQ c 8.

Rapports non gouvernementaux

Union interparlementaire, *Les femmes au parlement en 2022 : Regard sur l'année écoulée*, 2023, URL <https://www.ipu.org/fr/file/16273/download>.

Union interparlementaire, *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux*, 2021, URL <https://www.ipu.org/fr/file/10732/download>.

Rapport annuel de l'ANQ

Assemblée nationale du Québec, *Rapport d'activités 2020-2021*, 10 décembre 2021, consulté le 19/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_180053&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Rapports d'activités de la section du Québec de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie

Assemblée nationale du Québec, *Réunion de la Commission des affaires parlementaires de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 25 mai 2022, consulté le 19/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_185061&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/Ywzz.

Assemblée nationale du Québec, *47^e Session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie*, 10 juillet 2022, consulté le 19/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_185079&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/Ywzz.

Rapports d'activités des ateliers de leadership pour femmes parlementaires francophones

Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2018*, 7 juin 2018, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155439&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones : Bilan 2019*, septembre 2019, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155437&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, « L'Assemblée nationale accueille la 3^e édition de l'Atelier de leadership pour femmes parlementaires francophones », communiqué, 6 septembre 2019, consulté le 25/02/2022, URL <https://www.quebec.ca/nouvelles/actualites/details/lassemblee-nationale-accueille-la-3e-edition-de-latelier-de-leadership-pour-femmes-parlementaires-francophones>.

Rapports d'activités du Programme international de formation parlementaire

Assemblée nationale du Québec, « 5^e édition du Programme international de formation parlementaire », juin 2019, consulté le 20/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_158723&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Ateliers virtuels de formation pour l'administration parlementaire haïtienne*, 25 août 2022, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_1847

97&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, « Programme international de formation parlementaire : Québec, Canada, 10 au 19 juin 2015 », septembre 2015, 5, consulté le 20/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Séminaire pour le renforcement des capacités des fonctionnaires parlementaires du Bénin, de Côte-d'Ivoire, du Niger et du Togo*, 22 avril 2022, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_184987&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Rapports d'activités des relations ANQ – Louisiane

Assemblée nationale du Québec, *1ère session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 7 mai 2016, consulté le 20/02/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131441&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *3^e session de l'association parlementaire Québec-Louisiane*, 6 avril 2018, consulté le 20/02/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144025&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale, M. François Paradis et le président du Sénat de l'État de Louisiane, M. Patrick Page Cortez*, 22 mars 2021, consulté le 20/02/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_172977&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Rapports d'activités des relations ANQ - Maroc

Assemblée nationale du Québec, *1^{re} session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 16 juin 2013, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *2^e session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 16 février 2014, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *3e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 2 mars 2015, consulté le 2022/11/12, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *5e Session de la Commission permanente interparlementaire Maroc-Québec*, 9 janvier 2018, consulté le 12/11/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale et le président du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 28 mai 2021, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Rencontre sur la démocratie participative avec la Commission des pétitions de la Chambre des Représentants du Royaume du Maroc*, 28 janvier 2021, consulté le 12/11/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrm2/documents.html>.

Rapports d'activités des relations ANQ – Sénat français

Assemblée nationale du Québec, *VII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 24 mars 2012, consulté le 10/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_55809&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *VIII^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 2 juillet 2013, consulté le 10/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_75573&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *10^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 6 juillet 2016, consulté le 10/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131439&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *12^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec – Sénat de la République française*, 26 mai 2018, consulté le 10/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_144047&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGT'ZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *13^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 21 septembre 2019, consulté le 10/12/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique>

_156657&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *14^e réunion annuelle Assemblée nationale du Québec / Sénat de la République française*, 8 mars 2022, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_183325&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le président de l'Assemblée nationale du Québec, M. François Paradis et le président du Groupe interparlementaire d'amitié France-Québec (GLAFQ), M. Rémi Pointereau*, 6 mai 2020, consulté le 10/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_159915&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Rapports d'activités des relations ANQ – Parlement de Wallonie

Assemblée nationale du Québec, *Ve session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 13 mai 2011, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_48849&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *VIe session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 7 mai 2012, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_61465&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *7^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement wallon*, 20 mai 2013, consulté le 27/02/2023, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_74053&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjij7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *10^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 9 octobre 2017, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relation-bilaterales/danrrw/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *12e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 6 mars 2020, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/relation-bilaterales/danrrw/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *13e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de Wallonie*, 18 mars 2022, consulté le 27/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrrw/documents.html>.

Rapports d'activités des relations ANQ – Haïti

Assemblée nationale du Québec, *Forum virtuel de haut niveau entre les secrétaires généraux des parlements d'Haïti et du Québec*, 13 janvier 2021, consulté le 24/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_171959&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Mission pour la relance de la coopération avec le parlement Haïtien*, 14 mars 2017, consulté le 20/03/2023, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131457&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Accueil d'une délégation de l'Office de la protection du citoyen d'Haïti*, 17 décembre 2018, consulté le 28/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrh/index.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Visite d'une délégation du Conseil électoral provisoire de la République d'Haïti*, 1^{er} février 2019, consulté le 28/02/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrh/index.html>.

Rapports d'activités des relations ANQ – Assemblée nationale française

Assemblée nationale du Québec, *25^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 9 septembre 2011, consulté le 04/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_51181&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *26^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 18 février 2012, consulté le 04/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_54305&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *29^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 6 mai 2016, consulté le 04/12/2022, URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_131437&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjjj7p3xLGTZDmLVSmJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *31^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 6 mars 2018, consulté le 04/12/2022,

URL https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_139845&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *32^e session de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 31 mai 2019, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_155693&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Entretien entre le Président de l'Assemblée nationale du Québec, monsieur François Paradis, et le Président du groupe amitié France-Québec de l'Assemblée nationale française, monsieur Sébastien Nadot*, 6 novembre 2020, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_170607&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Assemblée nationale du Québec, *Réunion intersessionnelle de la commission interparlementaire franco-québécoise*, 15 février 2021, consulté le 04/12/2022, URL

https://www.assnat.qc.ca/Media/Process.aspx?MediaId=ANQ.Vigie.Bll.DocumentGenerique_172585&process=Default&token=ZyMoxNwUn8ikQ+TRKYwPCjWrKwg+vIv9rjj7p3xLGTZDmLVS mJLoqe/vG7/YWzz.

Rapports d'activités des relations ANQ – Fédération Wallonie-Bruxelles

Assemblée nationale du Québec, *XXI^e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique*, 9 novembre 2011, consulté le 2022/11/16, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *XXII^e Session du comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Communauté française de Belgique*, 15 octobre 2011, consulté le 2022/11/16, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *23^e session du comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 9 avril 2013, consulté le 2022/11/16, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *24^e session du Comité mixte Assemblée nationale du Québec/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 7 octobre 2014, consulté le 2022/11/16, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *26^e Session du comité mixte Assemblée nationale/parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (DANRWB)*, 12 juin 2016, consulté le 2022/11/16, URL

<https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *28e Session du comité mixte Assemblée nationale et Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 10 mars 2018, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *29e session du Comité mixte Assemblée nationale / Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 24 octobre 2019, consulté le 2022/11/16, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrwb/documents.html>.

Assemblée nationale du Québec, *30e session du Comité mixte Assemblée nationale/Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*, 2020, consulté le 28/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rapportActivites.html>.

Sites web

Assemblée nationale du Québec, *Administration*, consulté le 09/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/abc-assemblee/assemblee-nationale/administration.html#driip>.

Assemblée nationale du Québec, *Comité consultatif de la diplomatie parlementaire*, consulté le 19/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/comiteConsultatif.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Daniel Turp*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/turp-daniel-5839/biographie.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Fondation Jean-Charles-Bonenfant*, consulté le 06/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/fondation-jean-charles-bonenfant.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Orientations et objectifs*, consulté le 25/09/2022, URL <http://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/orientationObjectifs.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Porte-parole*, consulté le 09/04/2023, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/lexique/porte-parole.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Relations bilatérales*, consulté le 28/09/2022, URL <https://assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/index.html>.

Assemblée nationale du Québec, *Sénat français*, mis à jour le 15 juin 2020, consulté le 10/12/2022, URL <https://www.assnat.qc.ca/fr/diplomatie/rerelations-bilaterales/danrsf/index.html>.

Élections Québec, *Résultats des élections générales du 3 octobre 2022*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2022-10-03/>.

Élections Québec, *Résultats des élections générales du 1er octobre 2018*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2018-10-01/>.

Élections Québec, *Résultats des élections générales du 7 avril 2014*, consulté le 20/03/2023, URL <https://www.electionsquebec.qc.ca/resultats-et-statistiques/resultats-generales/2014-04-07/>.

Gouvernement du Canada, *Le portail international du Canada*, consulté le 07/04/2023, URL <https://www.canadainternational.gc.ca/ci-ci/index.aspx?lang=fra>.

Gouvernement du Québec, *Portrait de l'industrie touristique*, 2021, consulté le 18/03/2023, URL <https://www.quebec.ca/tourisme-et-loisirs/services-industrie-touristique/etudes-statistiques/portrait-industrie-touristique#:~:text=Les%20recettes%20touristiques%20se%20chiffraient,au%20Qu%C3%A9bec%20en%2020214>.

Gouvernement du Québec, *Stratégie d'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration publique 2021-2026*, consulté le 21/03/2023, URL <https://www.quebec.ca/gouvernement/politiques-orientations/vitrine-numeriqc/strategie-integration-ia-administration-publique-2021-2026#:~:text=publique%202021%2D2026-,Strat%C3%A9gie%20d'int%C3%A9gration%20de%20l'intelligence%20artificielle%20dans%20l,du%20Qu%C3%A9bec%20dans%20ce%20domaine>.

Institut national de santé publique du Québec, *Guide d'organisation d'entretiens semi-dirigés avec des informateurs clés : trousse diagnostique de sécurité à l'intention des collectivités locales - 2e édition*, consulté le 18/12/2022, URL <https://www.inspq.qc.ca/es/node/3514>,

Le Centre parlementaire, « Qui nous sommes », consulté le 20/03/2023, URL <https://parlcent.org/fr/qui-nous-sommes/>.

Migration Policy Institute, *Louisiana : language and education*, 2021, consulté le 20/02/2023, URL <https://www.migrationpolicy.org/data/state-profiles/state/language/LA>.

State of Louisiana, *2021 Louisiana tourism by the numbers*, 2021, consulté le 18/03/2023, URL <https://www.crt.state.la.us/tourism/louisiana-research/index>.

Université Laval, *Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires*, consulté le 12/11/2022, URL https://www.democratie.chaire.ulaval.ca/index.php?pid=961#section_14555.

Traités

Accord sur le bois d'œuvre résineux entre le Canada et les États-Unis, 12 septembre 2006, RT Can 2006 n° 23.

Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement des États-Unis d'Amérique en matière de marchés publics, 11 février 2010, RT Can 2010, n° 5.

Protocole visant à remplacer l'Accord de libre-échange nord-américain par l'Accord entre le Canada, les États-Unis d'Amérique et les États-Unis Mexicains, 30 novembre 2018, RT Can 2018, n° 20.